



Rapport de branche 2013 des entreprises artistiques et culturelles

Éléments pour la négociation annuelle des salaires Exercice 2012

18 novembre 2013



CPDO

(Chambre
Professionnelle des
Directions d'Opéra)

PROFEDIM

(Syndicat
Professionnel des
Producteurs,
Festivals, Ensembles,
Diffuseurs
Indépendants de
Musique)

SCC

(Syndicat du Cirque
de Création)

SMA

(Syndicat des
Musiques Actuelles)

SNSP

(Syndicat National
des Scènes
Publiques)

SYNAVI

(Syndicat National
des Arts Vivants)

SYNDEAC

(Syndicat National
des Entreprises
Artistiques et
Culturelles)

SYNOLYR

(Syndicat national
des orchestres et
des théâtres
lyriques)

Document réalisé par :



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

Audiens
Service Pilotage & Statistiques
74 rue Jean Bleuzen 92177 Vanves Cedex
Tél. : 0 173 173 591
www.audiens.org



Sommaire

Introduction	6
Champ d'application de la CCNEAC et périmètre du rapport de branche	7
Sources exploitées	7
Présentation des données	9
Confidentialité des données exploitées	10
1- Etude générale des entreprises de la branche	11
Répartition géographique	12
Statuts juridiques	13
Codes NAF	13
Répartition par montant de masse salariale	14
Les masses salariales par type de contrat, taux de temps partiel et genre	15
Ancienneté des CDI	16
2- Etude détaillée de l'emploi	17
Représentativité des données exploitées	17
Informations disponibles dans les DADS-U	19
Les données filière, groupe et échelon	19
Lecture des tableaux	20
Comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel	21
Caractéristiques principales des salariés	24
A / les CDI	28
A1 - Etat des rémunérations pour les CDI des emplois artistiques	28
A2 - Pour les CDI des emplois autres qu'artistes	33
A2.1 - Etat des rémunérations des CDI cadres hors artistes	33
A2.2 - Etat des rémunérations des CDI TAM hors artistes	38
A2.3 - Etat des rémunérations des CDI employés-ouvriers hors artistes	43
B / les CDD (dont CDD d'usage)	48
B1 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) des emplois artistiques	48
B2 - Pour les CDD (dont CDDU) des emplois autres qu'artistes	55
B2.1 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) cadres hors artistes	55
B2.2 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) TAM hors artistes	60
B2.3 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes	65
C / Zoom sur les dirigeants	70
C1 - Zoom sur les dirigeants artistiques	70
C2 - Zoom sur les dirigeants artistiques en fonction du type de contrat	73
C3 - Zoom sur les dirigeants d'entreprise	74

3. Informations sociales complémentaires	76
Représentativité des données exploitées	76
Répartition des entreprises répondantes en fonction de leur genre dominant	78
Les principales caractéristiques de cet échantillon	78
Les principaux résultats qui ressortent des réponses au questionnaire	79
A – Sur l’ensemble des structures répondantes	80
Charges d’exploitation et charges de personnel	80
Pourcentage de structures qui ont bénéficié d’aides à l’emploi en 2012	80
Nombre de personnes en emplois aidés sur 2012	81
Revalorisation salariale annuelle (hors NAO)	82
Accord d’entreprise et représentation du personnel	83
Accord en matière d’égalité professionnelle et en matière de temps partiel	84
B – Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2012	85
Nombre de jours d’absence des CDI et CDD de plus de 6 mois	85
Formation professionnelle	86
C – Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDI (dont CDII - cf article V-13 de la convention collective) en 2012	87
Entrées et sorties CDI	87
Détail des sorties de CDI	87
D – Focus sur les CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2012	88
Nombre de CDII, par temps de travail	88
Nombre de CDII, par emploi	89
Annexes	90
1- Questionnaire adressé aux employeurs	91
2- Accord sur les salaires d’avril 2011 étendu le 22 juillet 2011 (arrêté du 13 juillet 2011)	94
3- Grille des salaires minima au 1er janvier 2012 pour la catégorie non artistes (X.4)	106
4- Grille des salaires minima au 1er juillet 2012 pour la catégorie non artistes (X.4)	107
5- Accord sur les salaires du 3 décembre 2012 étendu le 10 avril 2013 (arrêté du 29 mars 2013)	108



Introduction

Chaque année, les organisations d'employeurs sont tenues d'établir un rapport de branche qui est remis aux organisations de salariés afin que la négociation annuelle obligatoire des salaires puisse s'engager (article D2241-1 du Code du travail).

Le rapport de branche de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) est porté par les huit syndicats d'employeurs signataires de celle-ci :

- La Chambre Professionnelle des Directions d'Opéras (CPDO) ;
- Le Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique (PROFEDIM) ;
- Le Syndicat du Cirque de Création (SCC) ;
- Le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) ;
- Le Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP) ;
- Le Syndicat National des Arts Vivants (SYNAVI) ;
- Le Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles (SYNDEAC) ;
- Le Syndicat National des Orchestres et Théâtres Lyriques (SYNOLYR).

Ces derniers se sont réunis pour élaborer ensemble la mise en œuvre de ce rapport de branche des entreprises artistiques et culturelles 2013 portant sur l'activité de 2012. Pour la troisième année consécutive, ils ont choisi de confier au Groupe Audiens, groupe de protection sociale dédié aux secteurs de la culture, de la communication et des médias, le soin de réaliser ce document.

Champ d'application de la CCNEAC et périmètre du rapport de branche

Les organisations souhaitent rappeler en préambule la distinction à faire entre d'une part le champ d'application de la CCNEAC (défini à l'article I- -1) et le périmètre du rapport de branche qui pour diverses raisons ne sont pas précisément identiques.

En effet, le périmètre du rapport de branche est défini par l'ensemble des entreprises répondant à au moins un des critères suivants, à condition qu'Audiens ait bien connaissance de ces informations :

- l'affiliation chez Audiens pour la retraite complémentaire obligatoire et l'information concernant l'application de la Convention Collective des entreprises artistiques et culturelles.

A noter, même si Audiens est désigné pour recueillir les adhésions de tous les codes NAF du spectacle vivant, cette obligation ne concerne notamment pas les établissements publics qui doivent affilier leurs salariés sous contrats de droit public à l'IRCANTEC.

- l'affiliation chez Audiens pour les régimes de prévoyance et de frais de santé prévus par la Convention Collective des entreprises artistiques et culturelles.

A noter, les structures ayant mis en place avant le 1er juillet 2009, auprès d'un autre assureur un régime frais de santé collectif et obligatoire conforme aux dispositions conventionnelles, peuvent être exclues de cette obligation d'affiliation chez Audiens.

Concernant les structures non affiliées à la retraite complémentaire chez Audiens, ces dernières ont été invitées, lors de l'envoi du questionnaire, à envoyer leurs DADS à Audiens afin de parfaire la connaissance du secteur sur leurs emplois. Ainsi, les périodes relatives au personnel permanent de 18 structures ont ainsi pu être intégrées et 154 structures relevant pour le personnel permanent de l'Ircantec ou d'autres caisses de retraite complémentaire ne figurent pas dans cette étude (61 structures pour l'Ircantec / 93 pour les autres caisses).

Sources exploitées

Le Groupe Audiens, désigné comme gestionnaire de la retraite complémentaire et du régime de prévoyance des entreprises artistiques et culturelles, possède une source de données importante. L'exploitation des Déclarations Nominatives Annuelles de salaire des entreprises permet de disposer des données sur l'emploi dans le secteur.

Les entreprises ont la possibilité de renvoyer leurs Déclarations Nominatives Annuelles de salaire sur différents supports (papier ou informatique) et sous différents formats. Les informations contenues dans ces déclarations sont plus ou moins riches selon le mode de retour. L'intitulé de l'emploi occupé par le salarié est une donnée indispensable pour réaliser l'étude détaillée de l'emploi. Elle permet de déduire la filière et le groupe du salarié non artiste et de pouvoir faire

le rapprochement avec la nomenclature des emplois pour le calcul des salaires minima. Cette notion d'intitulé de l'emploi occupé n'est renseignée que dans les déclarations DADS-U (norme informatique de «Déclaration Automatisée de Données Sociales Unifiée »).

Pour l'étude détaillée de l'emploi, nous ne disposons donc pas de l'exhaustivité des périodes d'activité puisque toutes les entreprises n'utilisent pas ce support de déclaration.

Ce rapport a pu être réalisé grâce à l'exploitation de différentes sources d'information.

1. Pour l'étude générale des entreprises de la branche (première partie de ce document), nous étudierons l'ensemble des entreprises de la branche pour lesquelles Audiens dispose de données.
2. Pour l'étude détaillée de l'emploi dans la branche (deuxième partie de ce document), nous travaillons sur un échantillon - les entreprises ayant renvoyé une DADS-U à Audiens.
3. La troisième partie de ce document traite des informations sociales complémentaires et exploite pour cela les données issues d'un questionnaire (voir en annexe), adressé à l'ensemble des entreprises de la branche. Nous tenons à remercier toutes les structures qui ont pris le temps d'y répondre.

	Partie 1 "Etude générale des entreprises de la branche" = ensemble de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2012	Partie 2 "Etude détaillée de l'emploi" = échantillon correspondant aux entreprises ayant adressé une DADS-U		Partie 3 "Informations sociales complémentaires" = échantillon correspondant aux entreprises ayant répondu au questionnaire	
		En nombre	Représentativité de cet échantillon	En nombre	Représentativité de cet échantillon
Nombre de structures	4 853	3 419	70%	1 020	21%
Salaires bruts (en k€)	658 903	559 497	85%	300 623	46%

***Lecture :** Sur les 4 853 structures de la branche, 3 419 (soit 70%) ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2012 via la norme DADS-U. Ces 3 418 structures cumulent 559 M€ (soit 85%) de la masse salariale totale déclarée par la branche.*

Concernant les adhérents à une des organistaions professionnelles	Partie 1 "Etude générale des entreprises de la branche" = ensemble de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2012		Partie 2 "Etude détaillée de l'emploi" = échantillon correspondant aux entreprises ayant adressé une DADS-U		Partie 3 "Informations sociales complémentaires" = échantillon correspondant aux entreprises ayant répondu au questionnaire	
	En nombre	Poids par rapport à l'ensemble des données disponibles	En nombre	Poids par rapport à l'ensemble des données disponibles	En nombre	Poids par rapport à l'ensemble des données disponibles
Nombre de structures	1 139	23%	907	27%	455	45%
Salaires bruts (en k€)	363 866	55%	311 748	56%	232 850	77%

***Lecture :** Les entreprises adhérentes à une des organisations professionnelles représentent 23% des entreprises étudiées dans la partie 1, 27% dans la partie 2 et 45% dans la partie 3.*

Présentation des données

Important, les données salaires présentées dans ce rapport de branche correspondent à la base sociale et non à la base fiscale. **Il s'agit des salaires bruts après éventuel abattement pour frais professionnels. Par convenance, nous appellerons ce salaire le salaire brut dans le reste du document.**

L'ensemble de ces données salaires ont été organisées, conformément aux instructions données par les huit syndicats d'employeurs, via différents prismes :

- A travers le type d'emploi (données filière, groupe et échelon)

Pour rappel, la CCNEAC (titre XI « nomenclature et définition des emplois ») possède deux classifications :

- L'une concernant les emplois artistiques (titre XI-2)
- L'autre concernant les emplois autres qu'artistiques (titre XI-3) organisée autour de 3 filières (administration – production / communication – relations publiques – action culturelle / technique)

A noter, les informations collectées dans les DADS-U ne précisent pas toujours les filières des salariés, un travail de rapprochement entre la nomenclature des emplois de la convention collective et les intitulés d'emplois déclarés figurant dans la DADS-U est engagé chaque année, afin de pouvoir présenter de la façon la plus exhaustive possible les données issus des DADS-U.

- Concernant les filières non artistiques, un travail spécifique de qualification est mené concernant les groupes et les échelons (sur les lignes partiellement renseignées) afin de pouvoir comparer les salaires bruts avec les salaires minima conventionnels (Les pages 21 à 23 présentent en détail la méthode de comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel).
- Pour les artistes, la mesure des écarts aux minima reste impossible.

- A travers le type du contrat de travail (CDI ou CDD)

A noter, l'étude des DADS-U ne permet pas d'étudier avec précision des contrats spécifiques relevant soit du CDI soit du CDD.

Ainsi, au niveau :

- des CDI, l'étude des CDII (contrats à durée indéterminée intermittent) a fait l'objet d'une étude spécifique au niveau du questionnaire.
- des CDD, la distinction entre CDD et CDD d'usage (CDDU) n'a pas été menée pour éviter toute incohérence et approximation.
- A travers le type de structures
- A travers l'âge
- A travers le prisme de l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes.

Suite à la circulaire du 19 Avril 2007 concernant l'application de la loi 2006-340 du 23 Mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, les partenaires sociaux de la branche ont signé le 3 juillet 2012, un accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans le spectacle vivant.

Pour rappel, cet accord définit les observations nécessaires dans la branche en matière d'égalité pour préconiser des mesures visant à réduire les inégalités éventuelles.

Des indicateurs spécifiques ont été définis dans 4 domaines :

- Favoriser la mixité en matière de recrutement,
- Respecter l'égalité du point de vue de la rémunération,
- Permettre une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle,
- Atteindre l'objectif de parité en matière d'accès à la formation.

Ces indicateurs sont pour la plupart issus du présent rapport de branche et seront indiqués par le signe suivant  .

Confidentialité des données exploitées

Pour réaliser ce rapport de branche, Audiens a signé un engagement de confidentialité avec les huit syndicats d'employeurs. Il mentionne notamment les obligations suivantes :

- rendre anonymes toutes informations nominatives sur les salariés ;
- conserver, à titre strictement confidentiel et personnel, toute donnée portée à la connaissance d'Audiens à l'occasion de ce rapport de branche ;
- ne diffuser aucune information à l'extérieur d'Audiens qui permettrait l'identification d'une personne physique ou morale tout au long de son élaboration. Ceci y compris pour les syndicats commanditaires.



1- Etude générale des entreprises de la branche

Dans cette partie, l'analyse porte sur l'ensemble des entreprises de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2012.

Rappelons que le personnel permanent de certaines entreprises ne figure pas dans ces tableaux car ne relève pas d'Audiens mais d'autres caisses de retraite complémentaire (cf page 7).

Cela représente 4 853 structures et près de 659 M€ de masse salariale brute. Près du quart de ces structures adhère à un des huit syndicats d'employeurs signataires de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles. Elles représentent plus de la moitié de la masse salariale brute de la branche.

	Ensemble de la branche		Dont structures adhérentes à une des organisations professionnelles de la branche		Poids des structures adhérentes	
	Nombre de structures	Salaires bruts (en k€)	Nombre de structures	Salaires bruts (en k€)	Nombre de structures	Salaires bruts (en k€)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	42	50 201	41	49 718	98%	99%
Centres chorégraphiques nationaux	20	17 043	14	11 190	70%	66%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	92	23 574	74	19 544	80%	83%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	9	1 934	5	1 505	56%	78%
Scènes nationales	70	57 445	62	52 518	89%	91%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	26	7 729	12	4 606	46%	60%
Scènes conventionnées	71	24 757	55	20 515	77%	83%
Orchestres permanents	13	31 248	13	31 248	100%	100%
Opéras	11	38 968	10	38 721	91%	99%
Théâtres de ville	138	36 618	50	20 214	36%	55%
Compagnies	2 372	144 957	620	44 255	26%	31%
Festivals	255	50 717	40	19 242	16%	38%
Ensembles musicaux	195	27 861	49	15 067	25%	54%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	91	9 025	32	3 990	35%	44%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	42	4 922	9	3 109	21%	63%
Autres lieux de production / diffusion	394	83 607	46	26 654	12%	32%
Autres types de structures	76	11 590	7	1 770	9%	15%
Type de structure non renseigné	936	36 707	0	0	//	//
TOTAL	4 853	658 903	1 139	363 866	23%	55%

Lecture : Les 195 ensembles musicaux ont déclaré une masse salariale totale de 27 861 k€ sur 2012. 49 d'entre eux (soit 25%) adhèrent à une des organisations professionnelles de la branche.

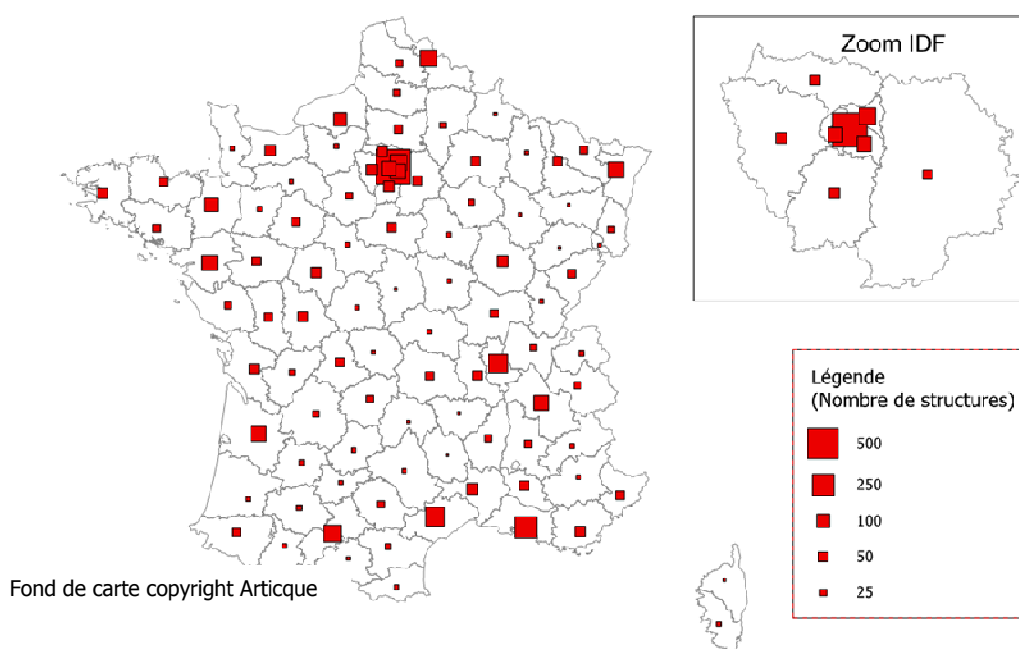
Remarque : Le type de structure n'est pas une donnée qui est gérée en tant que telle dans les bases de données Audiens. Cette information est manquante pour 936 des structures de la branche. Plusieurs sources ont cependant permis de la renseigner : les syndicats d'employeurs de la branche pour leurs adhérents, les structures en répondant au questionnaire et enfin une opération de qualification.

Répartition géographique

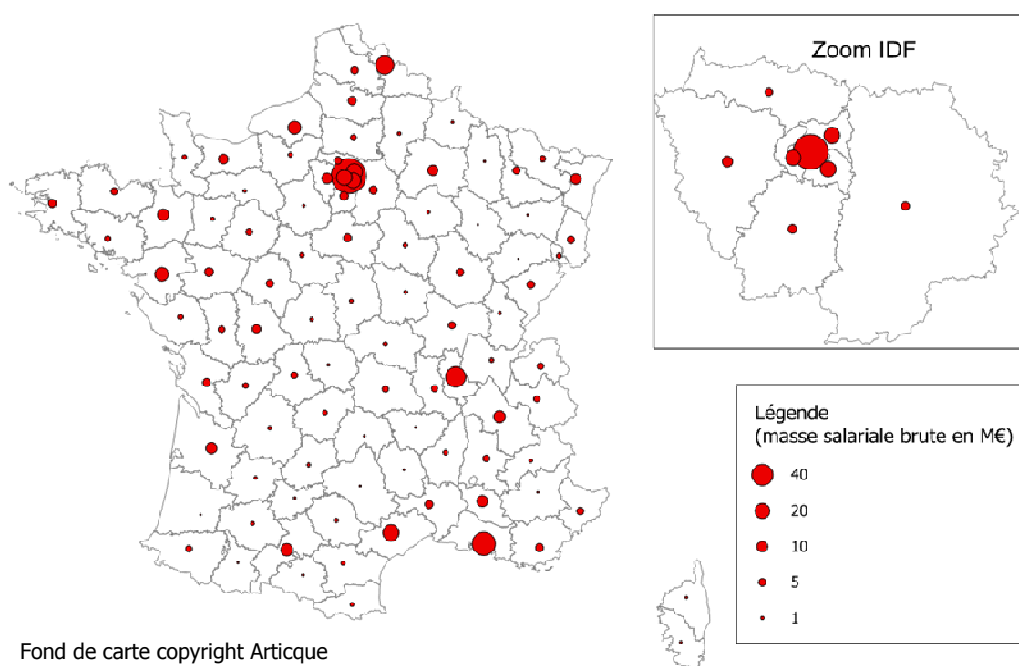
La répartition géographique de la branche est très stable d'une année sur l'autre. L'Île-de-France est toujours prédominante avec 26% des structures et 31% de la masse salariale de la branche. Les régions qui concentrent ensuite le plus grand nombre de structures sont : Rhône-Alpes (9,7%), PACA (8,9%) et dans une moindre mesure Languedoc-Roussillon (6,1%), Midi-Pyrénées (5,1%), Pays-de-la-Loire (4,9%), Bretagne (4,6%) et Aquitaine (4,2%).

Au niveau de la masse salariale, après l'Île-de-France, se classent PACA (10,9%), Rhône-Alpes (10,5%) et Nord-Pas-de-Calais (5,4%).

Nombre de structures par département



Masse salariale brute par département



Statuts juridiques

93% des entreprises de la branche sont des associations, elles cumulent 77% de la masse salariale.

9% de la masse salariale de la branche est générée par les SARL/EURL, qui représentent 4% des structures.

	Nombre de structures		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids
Associations	4 520	93%	507 738	77%
SARL / EURL	173	4%	60 638	9%
EPIC / régies personnalisées	60	1%	43 956	7%
<i>dont EPCC</i>	<i>26</i>	<i>1%</i>	<i>27 566</i>	<i>4%</i>
SCOP	27	0,6%	13 313	2%
SA / SAS / SEM	27	0,6%	22 312	3%
Entreprises individuelles	17	0,4%	499	0,1%
Autres formes juridiques	21	0,4%	7 429	1%
Régies autonomes	8	0,2%	3 018	0,4%
TOTAL	4 853	100%	658 903	100%

Lecture : Sur les 4 853 structures de la branche, 4 520 sont des associations et elles cumulent 77% de la masse salariale brute 2012 de la branche.

Codes NAF

82% des structures et 74% de la masse salariale de la branche relèvent des arts du spectacle vivant. Vient ensuite la gestion des salles de spectacle qui concentre 15% de la masse salariale de la branche.

	Nombre de structures		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids
9001Z - Arts du spectacle vivant	3 982	82%	488 325	74%
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	240	5%	27 514	4%
9499Z - Autres organisat° fonctionnant par adhésion volontaire	223	5%	21 785	3%
9004Z - Gestion de salles de spectacles	234	5%	96 208	15%
9003A - Création artistique relevant des arts plastiques	14	0,3%	869	0,1%
9003B - Autre création artistique	61	1%	8 995	1%
Autres NAF	99	2%	15 207	2%
TOTAL	4 853	100%	658 903	100%

Lecture : Sur les 4 853 structures de la branche, 3 982 relèvent du code NAF 9001Z (arts du spectacle vivant) et elles cumulent 74% de la masse salariale brute 2012 de la branche.

Répartition par montant de masse salariale

Les entreprises dont la masse salariale brute totale 2012 est comprise entre 1 et 10 M€, sont au nombre de 107 et représentent 33% de la masse salariale de la branche. A l'opposé, les entreprises dont la masse salariale brute totale 2012 est inférieure à 25 K€, sont au nombre de 1 873 et représentent 3% de la masse salariale de la branche.

Tranche de masse salariale brute (MSB)	Nombre de structures		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids
1 M€ < MSB ≤ 10 M€	107	2%	217 650	33%
300 k€ < MSB ≤ 1 M€	364	8%	194 582	30%
100 k€ < MSB ≤ 300 k€	814	17%	134 847	20%
50 k€ < MSB ≤ 100 k€	836	17%	59 473	9%
25 k€ < MSB ≤ 50 k€	859	18%	31 220	5%
0 < MSB ≤ 25 k€	1 873	39%	21 132	3%
TOTAL	4 853	100%	658 903	100%

Lecture : Sur les 4 853 structures de la branche, 836 ont une masse salariale brute totale sur 2012 comprise entre 50 et 100 k€. Ces 836 entreprises cumulent 9% de la masse salariale totale de la branche.

Les masses salariales par type de contrat, taux de temps partiel et genre

Dans ce tableau, se trouvent les effectifs et salaires bruts de la branche en fonction du type de contrat (CDI ou CDD), de la catégorie professionnelle et du temps de travail (tranche de taux pour les temps partiels et temps plein).

Plus de 94 000 salariés ont été déclarés en 2012 par les entreprises artistiques et culturelles. 41% sont des femmes et 59% sont des hommes.



			Effectifs		Salaires bruts (en k€)	
			Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CDI	Cadres et assimilés	Moins de 25%	37	50	254	520
		De plus de 25% à 50%	91	101	1 426	2 459
		De plus de 50% à 80%	168	98	3 895	3 065
		De plus de 80% à moins de 100%	69	35	2 196	1 398
		Temps plein	1 791	1 886	64 015	81 042
	Non cadres	Moins de 25%	794	461	1 643	1 096
		De plus de 25% à 50%	413	178	3 149	1 427
		De plus de 50% à 80%	910	330	9 780	2 646
		De plus de 80% à moins de 100%	212	91	2 861	922
		Temps plein	4 231	2 755	69 528	51 018
	Artistes	Moins de 25%	40	24	296	170
		De plus de 25% à 50%	10	4	127	50
		De plus de 50% à 80%	9	11	194	314
		De plus de 80% à moins de 100%	0	1	0	15
		Temps plein	253	385	7 605	13 469
CDD (dont CDDU)	Cadres et assimilés		3 220	4 636	23 049	36 096
	Non cadres		15 643	22 120	55 630	78 324
	Artistes		16 524	29 664	53 666	85 560
TOTAL (effectifs dédoublonnés) (*)			38 900	55 464	299 314	359 590

Précisions : Les cadres sont régis par les articles 4 et 4bis et les assimilés cadres par l'article 36 (convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947)

La notion de type de contrat n'est pas explicitement disponible dans la source relative à l'ensemble des déclarations nominatives des salaires. Mais nous pouvons la déduire, avec certes une petite marge d'erreur, d'autres informations de la base de données.

Lecture : Les CDI cadres et assimilés en temps partiel de plus de 50% à 80% sont au nombre de 168 chez les femmes et de 98 chez les hommes.

(*) Dans le total les effectifs sont dédoublonnés. Par exemple, un individu déclaré tantôt comme cadre et tantôt comme non cadre n'est compté qu'une seule fois au niveau du total.

Ancienneté des CDI

Dans ce tableau, nous ne considérons que les salariés en CDI et il s'agit de la répartition de ces CDI en fonction de leur ancienneté. Par ancienneté, il faut entendre ancienneté au sein de la structure (au sens SIREN) dans laquelle il est en CDI. Et non pas ancienneté dans le secteur.

Femmes	Moins de 3 ans	De 3 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	38%	16%	15%	13%	17%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	29%	17%	18%	22%	15%	100%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	63%	15%	15%	5%	2%	100%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	31%	24%	24%	7%	14%	100%
Scènes nationales	46%	12%	16%	10%	16%	100%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	44%	18%	24%	7%	7%	100%
Scènes conventionnées	53%	16%	18%	8%	6%	100%
Orchestres permanents	30%	11%	16%	13%	30%	100%
Opéras	60%	6%	8%	13%	13%	100%
Théâtres de ville	46%	18%	15%	9%	12%	100%
Compagnies	47%	18%	16%	13%	6%	100%
Festivals	48%	18%	17%	9%	8%	100%
Ensembles musicaux	44%	22%	17%	14%	3%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	51%	20%	17%	6%	6%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	49%	21%	14%	14%	1%	100%
Autres lieux de production / diffusion	54%	17%	13%	9%	8%	100%
Autres types de structures	44%	22%	15%	11%	8%	100%
Type de structure non renseigné	64%	17%	11%	6%	2%	100%
TOTAL	48%	16%	15%	10%	9%	100%

Hommes	Moins de 3 ans	De 3 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	26%	13%	13%	23%	25%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	20%	20%	19%	24%	17%	100%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	54%	18%	16%	10%	2%	100%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	27%	10%	27%	23%	13%	100%
Scènes nationales	38%	11%	15%	17%	19%	100%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	44%	13%	18%	21%	5%	100%
Scènes conventionnées	44%	13%	17%	18%	8%	100%
Orchestres permanents	27%	5%	13%	19%	36%	100%
Opéras	51%	9%	11%	14%	15%	100%
Théâtres de ville	35%	14%	19%	18%	13%	100%
Compagnies	36%	14%	17%	24%	8%	100%
Festivals	43%	16%	17%	19%	6%	100%
Ensembles musicaux	27%	20%	16%	29%	8%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	45%	24%	21%	7%	2%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	43%	13%	14%	20%	9%	100%
Autres lieux de production / diffusion	50%	18%	14%	11%	8%	100%
Autres types de structures	46%	24%	11%	13%	5%	100%
Type de structure non renseigné	60%	14%	13%	10%	4%	100%
TOTAL	41%	14%	15%	17%	12%	100%

Lecture : Dans les compagnies, 16% des femmes et 17% des hommes en CDI ont entre 6 et 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise.



2- Etude détaillée de l'emploi

Après une première partie sur des données générales, nous allons étudier plus en détail l'emploi dans la branche en exploitant plus spécifiquement les données issues des DADS-U.

Représentativité des données exploitées

L'échantillon sur lequel nous pouvons travailler est bien représentatif de la branche puisqu'il représente 70% des structures de la branche et 85% de la masse salariale brute déclarée.

Notons que ce sont davantage les entreprises les plus importantes qui utilisent ce mode de déclaration. Néanmoins, nous pouvons étudier plus de la moitié des petites structures dans notre échantillon.

Tranche de masse salariale brute (MSB)	Nombre de structures			Salaires bruts (en k€)		
	Déclaration 2012	dont DADS-U 2012	Poids des DADS-U	Déclaration 2012	dont DADS-U 2012	Poids des DADS-U
1 M€ < MSB ≤ 10 M€	107	96	90%	217 650	188 048	86%
300 k€ < MSB ≤ 1 M€	364	319	88%	194 582	169 474	87%
100 k€ < MSB ≤ 300 k€	814	715	88%	134 847	118 371	88%
50 k€ < MSB ≤ 100 k€	836	684	82%	59 473	48 925	82%
25 k€ < MSB ≤ 50 k€	859	619	72%	31 220	22 597	72%
0 < MSB ≤ 25 k€	1 873	986	53%	21 132	12 082	57%
TOTAL	4 853	3 419	70%	658 903	559 497	85%

Lecture : Sur les 4 853 structures de la branche, 3 419 (soit 70%) ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2012 via la norme DADS-U. Ces 3 419 structures cumulent 559 M€ (soit 85%) de la masse salariale totale déclarée par la branche.

Nous avons exploité 3 418 DADS-U avec un volume de 31 281 milliers d'heures et 558 M€ de salaires bruts.

Plus du quart (27%) de ces structures sont adhérentes à un des 8 syndicats d'employeurs de la branche. Le volume d'activité déclaré par ces structures adhérentes représente 56% du nombre d'heures et 56% des salaires bruts par rapport à l'ensemble de la branche.

Sur l'ensemble de la branche (ayant une DADS-U)	Nombre de structures	Nb d'heures payées (en milliers d'heures)	Total des salaires bruts (en k€)	Poids salaires bruts
Centres dramatiques nationaux et régionaux	36	2 512	44 447	8%
Centres chorégraphiques nationaux	15	747	13 673	2%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	77	1 215	19 232	3%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	8	93	1 757	0%
Scènes nationales	66	3 210	51 910	9%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	22	384	6 584	1%
Scènes conventionnées	60	1 393	21 944	4%
Orchestres permanents	11	890	21 623	4%
Opéras	8	1 787	32 082	6%
Théâtres de ville	100	2 024	31 287	6%
Compagnies	1 633	6 641	122 615	22%
Festivals	178	2 348	43 487	8%
Ensembles musicaux	149	1 287	26 437	5%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	73	476	8 631	2%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	27	231	4 388	1%
Autres lieux de production / diffusion	303	4 097	70 033	13%
Autres types de structures	56	607	10 460	2%
Type de structure non renseigné	597	1 596	28 908	5%
TOTAL	3 419	31 536	559 497	100%

Lecture : Pour les théâtres de ville nous disposons dans notre échantillon de 100 déclarations annuelles des salaires au format DADS-U pour l'exercice 2012. Ces 100 structures ont payé 2 024 milliers d'heures pour 31 287 k€.

Dont structures adhérentes à une des organisations professionnelles de la branche	Nombre de structures	Nb d'heures payées (en milliers d'heures)	Total des salaires bruts (en k€)	Poids salaires bruts
Centres dramatiques nationaux et régionaux	36	2 512	44 447	14%
Centres chorégraphiques nationaux	9	432	7 820	3%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	62	957	15 430	5%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	5	81	1 505	0%
Scènes nationales	59	2 940	47 665	15%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	11	240	3 926	1%
Scènes conventionnées	47	1 142	17 765	6%
Orchestres permanents	11	890	21 623	7%
Opéras	8	1 787	32 082	10%
Théâtres de ville	39	1 092	17 295	6%
Compagnies	460	2 031	38 483	12%
Festivals	35	1 038	19 120	6%
Ensembles musicaux	45	653	14 795	5%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	30	223	3 852	1%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	8	152	3 068	1%
Autres lieux de production / diffusion	36	1 291	21 447	7%
Autres types de structures	6	85	1 423	0%
Type de structure non renseigné	0	0	0	0%
TOTAL	907	17 545	311 748	100%
Poids des entreprises adhérentes sur la branche	27%	56%	56%	//

Lecture : Sur les 100 théâtres de ville de notre échantillon (tableau précédent), 39 adhèrent à une des organisations professionnelles de la branche. Ces 39 structures ont payé 1 092 milliers d'heures pour 17 295 k€.

Informations disponibles dans les DADS-U (Déclaration Automatisée de Données Sociales Unifiée)

- la date de début d'activité ;
- la date de fin d'activité ;
- le type de contrat de travail (CDI ou CDD) ;
- la caractéristique activité (temps plein, temps partiel, intermittent, saisonnier ...) ;
- le taux de temps de travail (temps plein ou taux de temps partiel) ;
- le statut professionnel (ouvrier, employé, technicien ...) ;
- le statut catégoriel (cadre ou non cadre) ;
- la nature de l'emploi ;
- le nombre d'heures rémunérées ;
- le montant de la masse salariale brute après éventuel abattement ;
- le numéro de sécurité sociale du participant qui nous permet de déterminer le sexe et l'âge de celui-ci.

Les données filière, groupe et échelon

La nomenclature des emplois classe les emplois autres qu'artistiques dans 9 groupes :

- les cadres sont attachés aux groupes 1, 2, 3 et 4 ;
- les techniciens et agents de maîtrise aux groupes 5, 6 et 7 ;
- les employés et ouvriers aux groupes 8 et 9.

Ces emplois sont définis par 3 filières :

- administration-production ;
- communication – relations publiques – action culturelle ;
- technique.

Les informations collectées dans les DADS-U ne précisent pas toujours les filières, groupes et échelons du salarié. Ces éléments étant indispensables pour comparer les salaires bruts avec les salaires conventionnels, nous avons dû qualifier ces informations pour les lignes partiellement renseignées.

Lorsque la filière et/ou le groupe ne sont pas explicitement stipulés au niveau de l'intitulé de l'emploi, nous avons utilisé la nomenclature des emplois de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles pour attribuer une filière et un groupe à cette nature d'emploi.

Lorsque l'échelon (compris entre 1 et 12) n'est pas stipulé dans la nature d'emploi, nous avons affecté un échelon théorique calculé selon l'âge de l'individu. Nous avons ainsi considéré 12 tranches d'âges de 4 ans, la première pour les moins de 24 ans et la dernière pour les plus de 64 ans. Ainsi un individu de 43 ans se verra attribuer un échelon théorique de 6. Cette assignation ne correspond pas à la réalité des échelons attribués en fonction de l'ancienneté et du choix de l'employeur à partir d'un certain seuil. Effectivement, âge et ancienneté dans une entreprise peuvent être positivement corrélés mais cette relation n'est que tendancielle et non systématiquement vérifiée. L'affectation d'un échelon est multifactorielle et non uniquement rattachée à l'âge du salarié.

Néanmoins, ce calcul est nécessaire dans le sens où sans celui-ci, nous aurions dû comparer chaque ligne DADS avec la moyenne par catégorie conventionnelle quel que soit l'échelon, ce qui aurait été moins proche de la réalité. Il est tout de même bon de noter que ce calcul d'échelons théoriques peut légèrement surclasser les salariés les plus âgés et inversement pour les plus jeunes salariés. Par exemple, un salarié de 30 ans avec déjà une dizaine d'années d'expérience au sein de la même structure bénéficie avec cette méthode d'un échelon théorique de niveau 3.

Lecture des tableaux

La première page de chacun des chapitres indique les informations essentielles à retenir. Ensuite les indicateurs sur l'emploi sont déclinés en fonction de différents axes d'analyse (type de structure, démographie des salariés, filière d'emploi ...). Plusieurs informations sont renseignées dans les tableaux.

Le nombre de structures : nombre d'entités juridiques au sens SIREN.

Le nombre de périodes (uniquement pour les CDD, y compris les CDDU) : nombre de périodes d'activité déclarées par les entreprises. Une personne peut en effet avoir été déclarée plusieurs fois sur l'année que ce soit par une ou plusieurs entreprises.

Les effectifs : nombre de personnes ayant exercé une activité. A chaque fois les effectifs sont dédoublonnés et comptés une seule fois même s'ils ont eu plusieurs périodes d'activité. Au niveau du total, les **effectifs dédoublonnés** sont toujours inférieurs à la somme des effectifs de la colonne. Cela s'applique aussi bien aux CDD qu'aux CDI. En effet, si on prend l'exemple de salariés en CDI qui travaillent à temps partiel dans deux structures différentes ou des salariés en CDI qui changent de structure en cours d'année alors ils ne comptent que pour un au niveau du total et ceci même si on a pu les retrouver dans plusieurs lignes du tableau des effectifs.

Les **indicateurs statistiques** sur le salaire brut horaire : moyenne et quartiles.

Définition des quartiles

Pour une série de données, les quartiles constituent les indicateurs qui séparent les effectifs en quatre parties égales.

25%	<-- 3 ^e quartile
25%	<-- 2 ^e quartile (médiane)
25%	<-- 1 ^{er} quartile
25%	

En prenant l'exemple du salaire horaire :

- 25% des salariés perçoivent un salaire horaire brut inférieur au 1^{er} quartile et 75% perçoivent un salaire horaire brut supérieur à ce 1^{er} quartile.
- Le deuxième quartile, correspondant à la médiane, sépare l'échantillon en deux populations de même taille.
- 75% des salariés perçoivent un salaire horaire brut inférieur au 3^e quartile et 25% perçoivent un salaire horaire brut supérieur à ce 3^e quartile.

Par rapport à la moyenne, la médiane a l'avantage d'être insensible aux valeurs extrêmes. Le 1^{er} et le 3^e quartiles informent sur l'homogénéité ou l'hétérogénéité des situations.

Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons pas renseigner d'indicateurs sur le salaire brut en dessous de 3 effectifs. La valeur sera alors remplacée par « s » comme secret.

Comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel

Dans cette partie nous comparons les salaires bruts et les salaires conventionnels en fonction de différents critères tels que le type de structure, le contrat de travail, le sexe, l'âge, la filière d'emploi ou encore la fonction.

Rappel négociations sur les salaires au sein de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles pour l'année 2012

En 2012, deux négociations ont été menées :

- d'une part dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire 2012. Cette négociation a abouti à un constat de désaccord daté du 29 mars 2012.
- d'autre part, dans le cadre du nouvel article L2241-2-1 du Code du Travail (créé par la loi du 22 mars 2012) qui prévoit désormais une négociation sur les salaires lorsque « le salaire minimum national professionnel des salariés sans qualification sans qualification au sens du 4^o du II de l'article L. 2261-22 est inférieur au salaire minimum interprofessionnel de croissance ».

Hors, suite aux augmentations du SMIC au 1^{er} janvier 2012 et au 1^{er} juillet 2012, certains minima conventionnels étaient désormais inférieurs au SMIC (cas au 1^{er} janvier 2012, des premiers échelons des groupes 8 et 9 et au 1^{er} juillet 2012, des premiers échelons des groupes 8 et 9 et de l'échelon 2 du groupe 9).

Cette négociation a abouti le 3 décembre 2012 à un accord sur les salaires signé côté employeurs par les six organisations d'employeurs suivantes : CPDO, PROFEDIM, SMA, SNSP, SYNOLYR et SYNDEAC. Cette grille applicable au 1^{er} décembre 2012 concerne avant son extension les seuls adhérents aux organisations précédemment citées.

Comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel pour les artistes

Pour les artistes, comme dans les précédents rapports de branche, la mesure des écarts aux minima reste impossible, compte tenu du fait que nous ne possédons pas les renseignements nécessaires pour réaliser ce calcul. Nous n'avons pas d'informations disponibles sur le type de rémunération (mensualisée ou au cachet). Ces informations étant indispensables pour se référer à la grille des salaires minima conventionnels, nous ne pouvons réaliser une comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel.

Comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel pour les salariés hors artistes

Pour les non artistes et suite aux négociations de l'année 2012, les minima applicables ont été les suivants :

Dans les entreprises non adhérentes à l'un des syndicats suivants (CPDO, PROFEDIM, SMA, SNSP, SYNOLYR et SYNDEAC)

- La grille des minima issus de l'accord du 15/04/2011 revalorisée du SMIC au 1er janvier 2012 (premiers échelons des groupes 8 et 9)
- La grille des minima issus de l'accord du 15/04/2011 revalorisée du SMIC au 1er juillet 2012 (premiers échelons des groupes 8 et 9 et de l'échelon 2 du groupe 9).

Dans les entreprises adhérentes à l'un des syndicats suivants (CPDO, PROFEDIM, SMA, SNSP, SYNOLYR et SYNDEAC)

Ces grilles au 01/01/2012 et au 1/07/2012 ont été complétées par une troisième grille au 01/12/2012 (accord sur les salaires du 3 décembre 2012).

Nous étudions ici l'année civile 2012 et les déclarations des entreprises nous sont faites annuellement. Par exemple, pour une personne salarié sur l'année, nous disposons de l'ensemble du salaire annuel et ne pouvons pas dissocier ses revenus jusqu'au 1er juillet et ceux après. Il est donc impossible de connaître son salaire horaire avant juillet et son salaire horaire après.

Un calcul au prorata serait trop fastidieux et pas nécessairement de meilleure qualité. C'est pourquoi **nous avons appliqué la grille de salaire du 1er juillet 2012** (accord du 15/04/2011 avec minima revalorisés au 1/07/2012 suite à l'augmentation du SMIC) **à l'ensemble de l'année 2012.**

Il existe par conséquent un biais à la hausse pour les salaires perçus entre le 1er janvier 2012 et le 30 juin 2012 des salariés des premiers échelons des groupes 8 et 9. Ainsi qu'un biais à la baisse pour les salaires perçus entre le 1er et le 31 décembre 2012 des salariés des entreprises adhérentes à la CPDO, au PROFEDIM, au SMA, au SNSP, au SYNOLYR et au SYNDEAC.

Représentation graphique de la comparaison du salaire brut par rapport au salaire minimum conventionnel

Dans ces mêmes tableaux statistiques, vous pourrez trouver, quand cela a été possible, une représentation graphique permettant d'évaluer le rapport entre salaires bruts et salaires minima. Ces derniers indiquent la répartition des effectifs selon qu'ils sont proches ou non des minima. La zone la plus foncée représente la proportion des effectifs percevant un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel (ou encore 110% du salaire minimum). La zone sombre et la zone claire représentent respectivement la proportion des effectifs qui perçoivent un salaire compris entre 1,1 et 1,3 fois le salaire conventionnel et ceux percevant un salaire supérieur à 1,3 fois le salaire conventionnel.

En conclusion de chaque chapitre, les tableaux « approches par fonction » ne représentent qu'une vue partielle de l'ensemble des postes. Nous avons conservé les 10 postes aux effectifs les plus importants. De multiples appellations pour les postes occupés nous ont été renseignées, nous les avons donc regroupées lorsque ces dernières étaient similaires ou très proches.

Les quatre **filières** de la branche sont : la filière des emplois artistiques, et pour les emplois autres qu'artistiques, la filière administration-production, la filière communication-relations publiques-action culturelle et la filière technique.

Nous étudierons les populations suivantes :

A / les CDI

- A1 - CDI des emplois artistiques
- A2 - CDI des emplois autres qu'artistiques
 - A2-1 - Cadres
 - A2-2 - TAM
 - A2-3 - Employés-ouvriers

B / les CDD (dont CDD d'usage)

- B1 - CDD (dont CDDU) des emplois artistiques
- B2 - CDD (dont CDDU) des emplois autres qu'artistiques
 - B2-1 - Cadres
 - B2-2 - TAM
 - B2-3 - Employés-ouvriers

C / Zoom sur les dirigeants

- C1 - les dirigeants artistiques
- C2 - les dirigeants artistiques en fonction du type de contrat
- C3 - les dirigeants d'entreprise en CDI

Mais avant d'aller dans ce détail, regardons les caractéristiques principales des salariés de la branche.

Caractéristiques principales des salariés

Éléments à retenir

Les postes de la filière artistique concentrent 35% de la masse salariale de la branche. Les filières technique et administration-production représentent respectivement 30% et 24% de la masse salariale.

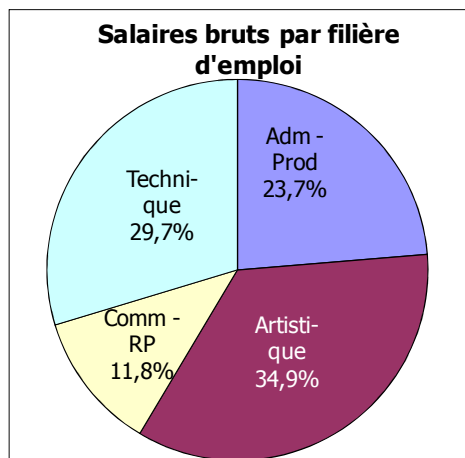
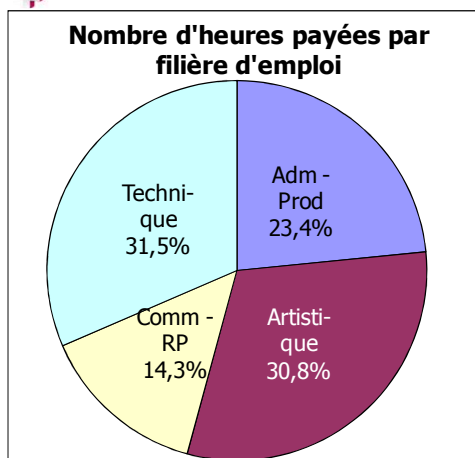
En terme de nombre d'heures travaillées les filières artistique et technique représentent chacune 31% de l'ensemble de la branche, et la filière administration-production 23%.

39% de femmes et 61% d'hommes salariés dans la branche

Les femmes représentent 23% des effectifs dans la filière technique et 72% dans la filière administration-production.

Plus de la moitié des heures (55%) et de la masse salariale (57%) déclarées par les entreprises de la branche concernent des CDD (y compris CDDU).

Caractéristiques principales des salariés par filière d'emploi et par genre



Lecture : La filière artistique représente 31% des heures payées et 35% des salaires bruts déclarés dans les structures de notre échantillon.

Répartition femmes/hommes

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Artistique	36%	64%	41%	59%	39%	61%
Administration - Production	72%	28%	73%	27%	69%	31%
Communication - RP	61%	39%	66%	34%	65%	35%
Technique	23%	77%	20%	80%	18%	82%
TOTAL	39%	61%	45%	55%	43%	57%

Lecture : Dans la filière artistique, 36% des salariés sont de femmes. Elles représentent 41% des heures payées et 39% des salaires bruts déclarés.

Caractéristiques principales des salariés par type de structure et filière d'emploi

	Nombre de structures	Total des salaires bruts (en K€)	Répartition des salaires bruts par filière			
			Artistique	Administration - Production	Communication - RP	Technique
Centres dramatiques nationaux et régionaux	36	44 447	20%	24%	15%	42%
Centres chorégraphiques nationaux	15	13 673	42%	19%	8%	31%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	77	19 232	10%	32%	18%	39%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	8	1 757	18%	32%	13%	37%
Scènes nationales	66	51 910	6%	25%	21%	48%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	22	6 584	11%	37%	19%	33%
Scènes conventionnées	60	21 944	10%	29%	18%	43%
Orchestres permanents	11	21 623	84%	10%	2%	4%
Opéras	8	32 082	39%	14%	12%	35%
Théâtres de ville	100	31 287	14%	26%	16%	44%
Compagnies	1 633	122 615	54%	21%	5%	20%
Festivals	178	43 487	15%	32%	14%	39%
Ensembles musicaux	149	26 437	73%	19%	3%	4%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	73	8 631	44%	23%	8%	25%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	27	4 388	33%	35%	16%	17%
Autres lieux de production / diffusion	303	70 033	21%	28%	18%	34%
Autres types de structures	56	10 460	18%	40%	25%	17%
Type de structure non renseigné	597	28 908	46%	25%	8%	21%
TOTAL	3 419	559 497	35%	24%	12%	30%

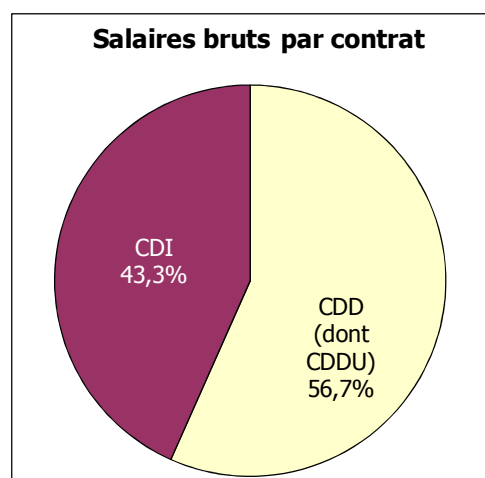
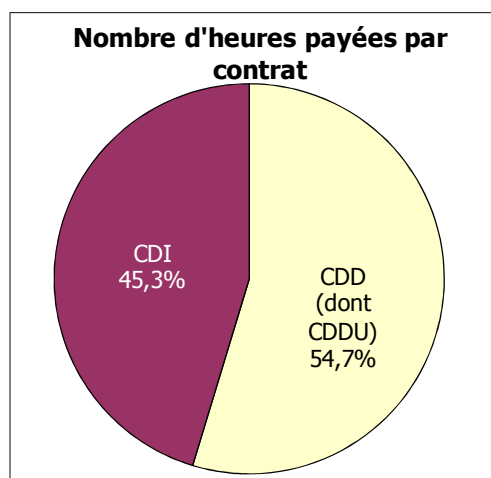
Lecture : Les 149 ensembles musicaux de notre échantillon ont déclaré au total 26 437 k€ de salaires bruts. Sur ces 26 437 k€, 73% concernent des emplois dans la filière artistique, 19% des emplois dans la filière administration-production.

Caractéristiques principales des salariés par type de structure et contrat

	Nombre de structures	Total des salaires bruts (en K€)	Répartition des salaires bruts par contrat	
			CDI	CDD (dont CDDU)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	36	44 447	55%	45%
Centres chorégraphiques nationaux	15	13 673	60%	40%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	77	19 232	59%	41%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	8	1 757	64%	36%
Scènes nationales	66	51 910	69%	31%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	22	6 584	60%	40%
Scènes conventionnées	60	21 944	65%	35%
Orchestres permanents	11	21 623	80%	20%
Opéras	8	32 082	66%	34%
Théâtres de ville	100	31 287	58%	42%
Compagnies	1 633	122 615	18%	82%
Festivals	178	43 487	33%	67%
Ensembles musicaux	149	26 437	24%	76%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	73	8 631	26%	74%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	27	4 388	60%	40%
Autres lieux de production / diffusion	303	70 033	48%	52%
Autres types de structures	56	10 460	59%	41%
Type de structure non renseigné	597	28 908	21%	79%
TOTAL	3 419	559 497	43%	57%

Lecture : Les 303 autres lieux de production/diffusion de notre échantillon ont déclaré au total 70 033 k€ de salaires bruts. Ces 70 033 k€ se répartissent à 48% pour des CDI et à 52% pour des CDD (dont CDDU).

Caractéristiques principales des salariés par contrat et par genre



Lecture : 54,7% des heures payées et 56,7% des salaires bruts déclarés par les structures de notre échantillon concernent des CDD.

Répartition femmes/hommes

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CDI	54%	46%	53%	47%	49%	51%
CDD (dont CDDU)	37%	63%	39%	61%	38%	62%
TOTAL	39%	61%	45%	55%	43%	57%

Lecture : Au niveau des CDI déclarés par les structures de notre échantillon, 54% des salariés sont des femmes. Elles représentent dans ces CDI, 53% des heures payées et 49% des salaires bruts déclarés.

Caractéristiques principales des salariés par filière et contrat

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	3%	97%	15%	85%	17%	83%
Administration - Production	42%	58%	78%	22%	75%	25%
Communication - RP	24%	76%	72%	28%	70%	30%
Technique	10%	90%	39%	61%	38%	62%
TOTAL	11%	89%	45%	55%	43%	57%

Lecture : Au niveau de la filière technique, 10% des salariés sont en CDI. Ces CDI représentent dans cette filière 39% des heures payées et 38% des salaires bruts déclarés.

Femmes



	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	3%	97%	15%	85%	17%	83%
Administration - Production	43%	57%	77%	23%	73%	27%
Communication - RP	26%	74%	74%	26%	71%	29%
Technique	10%	90%	33%	67%	29%	71%
TOTAL	15%	85%	53%	47%	50%	50%

Hommes

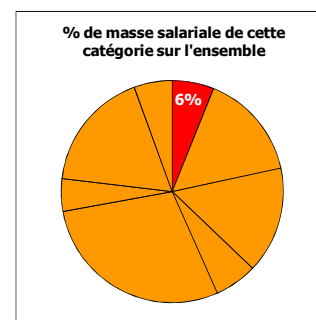


	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	2%	98%	14%	86%	18%	82%
Administration - Production	42%	58%	81%	19%	80%	20%
Communication - RP	22%	78%	70%	30%	67%	33%
Technique	10%	90%	40%	60%	40%	60%
TOTAL	8%	92%	39%	61%	39%	61%

Lecture : Au niveau de la filière technique, chez les femmes comme chez les hommes, 10% des salariés sont en CDI. Pour les femmes, ces CDI représentent dans cette filière 33% des heures payées et 29% des salaires bruts déclarés. Pour les hommes, ces CDI représentent dans cette filière 40% des heures payées et 40% des salaires bruts déclarés.

A / les CDI

A1 - Etat des rémunérations pour les CDI des emplois artistiques



	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Femmes	402	23,4 €	16,2 €	20,1 €	28,4 €
Hommes	596	27,2 €	18,5 €	24,1 €	32,7 €
Total	998	25,6 €	17,2 €	22,3 €	30,6 €

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

Parmi l'ensemble des artistes en CDI étudiés dans notre échantillon :

- 26% sont salariés des orchestres permanents ;
- 50% sont des artistes musiciens ;
- 60% sont des hommes.

Rappels :

1- Les artistes en CDI des établissements relevant de l'IRCANTEC ne sont pas tous présents dans notre échantillon.

2- Comme dans les précédents rapports de branche, la mesure des écarts aux minima reste impossible pour les artistes (voir page 22).

CDI des emplois artistiques par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Centres dramatiques nationaux et régionaux	19	27,4 €	17,7 €	32,5 €	35,0 €
Centres chorégraphiques nationaux	103	21,7 €	12,3 €	16,5 €	33,0 €
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	8	20,8 €	16,3 €	19,1 €	21,6 €
Centres nationaux et régionaux de création musicale	1	s	s	s	s
Scènes nationales	21	31,5 €	15,8 €	25,7 €	36,9 €
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	4	22,6 €	21,3 €	22,3 €	23,8 €
Scènes conventionnées	8	23,6 €	19,1 €	25,2 €	26,9 €
Orchestres permanents	256	30,9 €	21,1 €	25,3 €	32,2 €
Opéras	135	29,9 €	19,3 €	32,3 €	36,4 €
Théâtres de ville	19	18,6 €	11,4 €	18,1 €	24,0 €
Compagnies	162	24,1 €	15,0 €	20,4 €	28,5 €
Festivals	21	27,8 €	11,5 €	17,2 €	28,6 €
Ensembles musicaux	136	26,7 €	21,8 €	25,3 €	30,4 €
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	6	25,2 €	16,3 €	22,3 €	36,9 €
Autres musiques (diffuseur, producteur)	18	21,9 €	17,2 €	23,9 €	25,9 €
Autres lieux de production / diffusion	29	24,1 €	16,7 €	22,1 €	26,8 €
Autres types de structures	10	14,1 €	10,2 €	12,4 €	16,5 €
Type de structure non renseigné	46	17,9 €	12,5 €	18,8 €	18,8 €
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	998	25,6 €	17,2 €	22,3 €	30,6 €

Lecture : Dans les compagnies les 162 artistes en CDI étudiés ont un salaire brut horaire moyen de 24,1 € pour une médiane de 20,42 €.

s : secret statistique

CDI des emplois artistiques par fonction

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Artiste musicien	500	28,9 €	21,1 €	25,3 €	32,7 €
Artiste dramatique	70	17,1 €	11,5 €	15,0 €	19,8 €
Artiste chorégraphique	141	19,9 €	12,5 €	18,8 €	21,4 €
Artiste lyrique	3	s	s	s	s
Artiste lyrique des chœurs	32	16,2 €	14,1 €	15,4 €	18,4 €
Artiste de cirque	4	53,4 €	42,9 €	57,1 €	65,7 €
Autres artistes (*)	9	15,0 €	10,1 €	14,4 €	18,7 €
Directeur (trice) artistique	130	23,7 €	18,5 €	21,4 €	26,3 €
Metteur (teuse) en scène	30	28,2 €	17,0 €	23,5 €	35,0 €

Lecture : Les 500 artistes musiciens en CDI étudiés ont un salaire brut horaire moyen de 28,9 € pour une médiane de 25,3 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

s : secret statistique

CDI des emplois artistiques par fonction et genre



Femmes

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Artiste musicien	191	28,6 €	21,0 €	25,4 €	32,2 €
Artiste dramatique	30	16,1 €	11,3 €	13,5 €	19,1 €
Artiste chorégraphique	83	17,7 €	12,5 €	18,8 €	18,8 €
Artiste lyrique	1	s	s	s	s
Artiste lyrique des chœurs	17	17,6 €	15,3 €	17,8 €	18,8 €
Artiste de cirque	0				
Autres artistes (*)	7	13,3 €	9,6 €	11,2 €	17,9 €
Directeur (trice) artistique	38	21,9 €	19,6 €	21,8 €	25,7 €
Metteur (teuse) en scène	5	29,1 €	17,3 €	35,0 €	35,0 €

Lecture : Les 191 femmes artistes musiciennes en CDI étudiées ont un salaire brut horaire moyen de 28,6 € pour une médiane de 25,4 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

s : secret statistique

Hommes

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Artiste musicien	309	29,0 €	21,1 €	25,3 €	32,9 €
Artiste dramatique	40	17,7 €	14,2 €	15,1 €	21,8 €
Artiste chorégraphique	58	24,9 €	13,2 €	19,5 €	37,3 €
Artiste lyrique	2	s	s	s	s
Artiste lyrique des chœurs	15	14,5 €	13,7 €	14,3 €	15,5 €
Artiste de cirque	4	53,4 €	42,9 €	57,1 €	65,7 €
Autres artistes (*)	2	s	s	s	s
Directeur (trice) artistique	92	24,6 €	18,4 €	21,0 €	26,7 €
Metteur (teuse) en scène	25	27,6 €	15,8 €	22,6 €	30,1 €

Lecture : Les 308 hommes artistes musiciens en CDI étudiés ont un salaire brut horaire moyen de 29,0 € pour une médiane de 25,3 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

s : secret statistique

CDI des emplois artistiques par fonction et type de structure

		Artiste musicien	Artiste dramatique	Artiste chorégraphique	Artiste lyrique	Artiste lyrique des chœurs	Artiste de cirque	Autres artistes (*)	Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène
Centres dramatiques nationaux et régionaux	Effectif		6					1		5
	Brut h. moy.		19,1 €					s		35,2 €
Centres chorégraphiques nationaux	Effectif	5	1	90						
	Brut h. moy.	17,5 €	s	22,0 €						
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	Effectif	1							6	
	Brut h. moy.	s							19,0 €	
Centres nationaux et régionaux de création musicale	Effectif									
	Brut h. moy.									
Scènes nationales	Effectif	5	3	6					1	
	Brut h. moy.	48,0 €	s	28,3 €					s	
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	Effectif								3	
	Brut h. moy.								s	
Scènes conventionnées	Effectif	1	1						5	
	Brut h. moy.	s	s						26,2 €	
Orchestres permanents	Effectif	255								
	Brut h. moy.	30,9 €								
Opéras	Effectif	98				31			1	
	Brut h. moy.	33,8 €				15,8 €			s	
Théâtres de ville	Effectif	5	1	2					11	1
	Brut h. moy.	15,0 €	s	s					21,8 €	s
Compagnies	Effectif	6	53	13	2		4	4	53	19
	Brut h. moy.	32,9 €	16,9 €	19,6 €	s		53,4 €	14,7 €	24,0 €	24,0 €
Festivals	Effectif	3	3						10	1
	Brut h. moy.	s	s						25,4 €	s
Ensembles musicaux	Effectif	100				1			12	
	Brut h. moy.	26,2 €				s			21,5 €	
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	Effectif	2							2	
	Brut h. moy.	s							s	
Autres musiques (diffuseur, producteur)	Effectif	6						4	3	
	Brut h. moy.	25,3 €						18,2 €	s	
Autres lieux de production / diffusion	Effectif	2	1	2	1				12	4
	Brut h. moy.	s	s	s	s				25,0 €	20,4 €
Autres types de structures	Effectif	6	1						2	
	Brut h. moy.	12,9 €	s						s	
Type de structure non renseigné	Effectif	5		28					9	
	Brut h. moy.	15,6 €		17,1 €					22,4 €	
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	Effectif	500	70	141	3	32	4	9	130	30
	Brut h. moy.	28,9 €	17,1 €	19,9 €	s	16,2 €	53,4 €	15,0 €	23,7 €	28,2 €

Lecture : Sur les 255 artistes musiciens d'orchestres permanents étudiés, le salaire horaire brut moyen se situe à 30,9 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

s : Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons renseigner le salaire brut horaire moyen en dessous de 3 effectifs.

CDI des emplois artistiques par classe d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Moins de 25 ans	40	20,5 €	16,0 €	18,8 €	20,5 €
De 25 à 29 ans	96	21,4 €	12,5 €	18,8 €	25,7 €
De 30 à 34 ans	107	25,3 €	16,2 €	22,4 €	32,6 €
De 35 à 39 ans	107	24,2 €	17,3 €	22,8 €	30,5 €
De 40 à 44 ans	112	28,2 €	18,4 €	23,2 €	30,5 €
De 45 à 49 ans	138	30,5 €	19,8 €	25,3 €	34,3 €
De 50 à 54 ans	156	26,5 €	18,2 €	23,0 €	32,7 €
De 55 à 59 ans	127	24,1 €	15,4 €	23,0 €	27,3 €
60 ans et plus	115	27,1 €	18,1 €	25,0 €	31,4 €
TOTAL	998	25,6 €	17,2 €	22,3 €	30,6 €

Lecture : Les 138 artistes en CDI de 45 à 49 ans étudiés ont un salaire brut horaire moyen de 30,5€ pour une médiane de 25,3€.

CDI des emplois artistiques par classe d'âges et genre



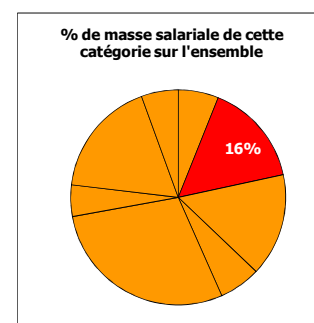
		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Moins de 25 ans	Femmes	20	17,8 €	12,9 €	18,8 €	18,8 €
	Hommes	20	27,3 €	18,8 €	30,7 €	36,9 €
De 25 à 29 ans	Femmes	45	19,3 €	12,5 €	18,8 €	24,0 €
	Hommes	51	24,0 €	15,1 €	22,4 €	31,6 €
De 30 à 34 ans	Femmes	51	24,4 €	15,6 €	20,9 €	34,2 €
	Hommes	56	26,9 €	16,8 €	22,4 €	32,5 €
De 35 à 39 ans	Femmes	56	22,2 €	15,7 €	19,5 €	27,3 €
	Hommes	51	26,3 €	19,3 €	25,3 €	33,3 €
De 40 à 44 ans	Femmes	47	24,6 €	18,6 €	22,0 €	28,4 €
	Hommes	65	30,6 €	17,2 €	23,9 €	32,7 €
De 45 à 49 ans	Femmes	53	29,5 €	19,6 €	25,3 €	31,5 €
	Hommes	85	31,0 €	20,1 €	25,3 €	37,4 €
De 50 à 54 ans	Femmes	55	25,6 €	17,0 €	22,9 €	32,2 €
	Hommes	101	26,9 €	19,6 €	23,3 €	33,2 €
De 55 à 59 ans	Femmes	39	24,7 €	18,8 €	23,4 €	27,2 €
	Hommes	88	23,9 €	15,0 €	22,6 €	27,6 €
60 ans et plus	Femmes	36	22,9 €	14,3 €	21,4 €	28,1 €
	Hommes	79	29,8 €	20,2 €	26,3 €	33,1 €
TOTAL		998	25,6 €	17,2 €	22,3 €	30,6 €

Lecture : Les 101 artistes hommes en CDI de 50 à 54 ans étudiés ont un salaire brut horaire moyen de 26,9 € pour une médiane de 23,3 €.

A2 - Pour les CDI des emplois autres qu'artistes

A2.1 - Etat des rémunérations des CDI cadres

hors artistes



	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	1 005	21,4 €	16,0 €	19,5 €	24,4 €	46%	23%	30%
Hommes	1 014	24,6 €	17,9 €	21,9 €	26,7 €	38%	22%	40%
Total	2 019	23,0 €	17,0 €	20,7 €	25,5 €	42%	22%	35%

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

La filière « Administration, production » réunit sur notre échantillon 70% des effectifs.

On compte 50% de femmes, 50% d'hommes, et 47% des effectifs ont 45 ans et plus.

Les rémunérations les plus proches des minima conventionnels se trouvent dans les Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non) et les Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux.

2/3 des cadres du groupe 1 ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI cadres hors artistes par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	219	24,4 €	19,2 €	22,9 €	26,7 €	13% 30% 57%
Centres chorégraphiques nationaux	38	21,8 €	19,6 €	21,9 €	23,9 €	21% 32% 47%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	108	20,2 €	16,1 €	18,0 €	22,9 €	72% 17% 11%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	12	19,1 €	16,0 €	18,9 €	21,4 €	54% 46%
Scènes nationales	228	25,2 €	19,0 €	23,1 €	27,8 €	16% 31% 53%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	47	21,4 €	17,7 €	21,5 €	24,5 €	47% 30% 23%
Scènes conventionnées	147	21,3 €	17,1 €	20,4 €	23,5 €	43% 33% 24%
Orchestres permanents	26	27,4 €	19,7 €	26,5 €	33,6 €	19% 15% 65%
Opéras	53	32,0 €	22,2 €	27,9 €	35,0 €	6% 11% 83%
Théâtres de ville	157	22,3 €	17,5 €	21,0 €	24,8 €	40% 28% 32%
Compagnies	329	22,4 €	15,7 €	18,9 €	24,1 €	58% 20% 22%
Festivals	121	22,1 €	16,9 €	19,9 €	24,3 €	54% 23% 24%
Ensembles musicaux	83	22,0 €	16,3 €	19,8 €	24,7 €	45% 20% 35%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	37	21,6 €	14,2 €	18,5 €	24,5 €	70% 6% 25%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	33	23,9 €	16,6 €	21,1 €	28,1 €	37% 14% 49%
Autres lieux de production / diffusion	265	23,1 €	16,5 €	21,0 €	25,6 €	45% 16% 40%
Autres types de structures	50	20,2 €	16,4 €	20,9 €	22,7 €	64% 15% 21%
Type de structure non renseigné	87	22,3 €	14,4 €	18,8 €	26,8 €	54% 14% 32%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	2 019	23,0 €	17,0 €	20,7 €	25,5 €	42% 22% 35%

Lecture : Sur notre échantillon les scènes nationales ont salarié en 2012, 228 cadres en CDI hors artistes. Ces cadres ont un salaire brut horaire moyen de 25,2 € pour un salaire brut horaire médian de 23,1 €. 16% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI cadres hors artistes par genre

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Femmes	89	25,7 €	21,5 €	24,2 €	27,9 €	76% 10% 14%
	Hommes	205	30,5 €	21,5 €	26,0 €	36,4 €	61% 9% 30%
Groupe 2	Femmes	309	21,8 €	16,4 €	19,5 €	24,7 €	56% 19% 25%
	Hommes	159	23,2 €	17,6 €	20,3 €	26,0 €	51% 18% 31%
Groupe 3	Femmes	154	24,5 €	19,4 €	23,0 €	28,2 €	19% 28% 53%
	Hommes	268	24,6 €	20,0 €	23,1 €	26,6 €	19% 31% 50%
Groupe 4	Femmes	460	19,1 €	14,8 €	17,8 €	20,9 €	44% 27% 29%
	Hommes	388	22,1 €	16,1 €	19,7 €	23,9 €	33% 23% 43%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		2 019	23,0 €	17,0 €	20,7 €	25,5 €	42% 22% 35%

Lecture : Notre échantillon comprend 460 femmes cadres groupe 4 en CDI. Leur salaire horaire brut moyen est de 19,1 € pour une médiane de 17,8 €. 44% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI cadres hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	6	15,4 €	10,1 €	11,6 €	22,1 €	71% 29%
De 25 à 29 ans	107	17,0 €	12,8 €	15,8 €	18,7 €	65% 13% 22%
De 30 à 34 ans	273	19,4 €	14,6 €	17,4 €	20,9 €	49% 21% 29%
De 35 à 39 ans	347	20,6 €	16,0 €	18,6 €	23,1 €	49% 21% 30%
De 40 à 44 ans	344	23,7 €	17,7 €	21,1 €	25,6 €	37% 24% 39%
De 45 à 49 ans	296	24,8 €	18,2 €	22,2 €	27,4 €	37% 21% 42%
De 50 à 54 ans	250	23,8 €	18,6 €	22,2 €	25,8 €	38% 24% 38%
De 55 à 59 ans	260	25,1 €	19,7 €	23,0 €	26,3 €	37% 30% 34%
60 ans et plus	136	29,5 €	21,0 €	25,4 €	34,5 €	38% 18% 44%
TOTAL	2 019	23,0 €	17,0 €	20,7 €	25,5 €	42% 22% 35%

Lecture : Sur les 344 cadres en CDI de 40 à 44 ans, le salaire horaire brut moyen est de 23,7 € et la médiane de 21,1 €. 37% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI cadres hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	2	s	s	s	s	100%
	Hommes	4	16,9 €	10,1 €	10,2 €	22,1 €	60% 40%
De 25 à 29 ans	Femmes	74	15,8 €	12,0 €	14,8 €	17,4 €	71% 14% 14%
	Hommes	33	20,0 €	13,8 €	17,6 €	22,5 €	49% 11% 40%
De 30 à 34 ans	Femmes	197	18,5 €	13,8 €	16,9 €	20,1 €	54% 21% 25%
	Hommes	76	21,3 €	16,0 €	18,9 €	24,4 €	38% 22% 39%
De 35 à 39 ans	Femmes	187	19,9 €	15,9 €	18,5 €	22,9 €	49% 21% 30%
	Hommes	160	21,4 €	16,5 €	18,9 €	23,5 €	48% 21% 31%
De 40 à 44 ans	Femmes	150	24,6 €	17,6 €	21,5 €	26,3 €	32% 24% 44%
	Hommes	194	22,9 €	17,7 €	21,1 €	25,4 €	40% 24% 35%
De 45 à 49 ans	Femmes	131	23,3 €	18,0 €	20,7 €	26,9 €	37% 27% 36%
	Hommes	165	26,3 €	18,7 €	22,9 €	28,2 €	36% 16% 48%
De 50 à 54 ans	Femmes	99	21,7 €	18,0 €	21,1 €	24,5 €	42% 30% 28%
	Hommes	151	25,2 €	19,2 €	23,2 €	26,9 €	35% 21% 44%
De 55 à 59 ans	Femmes	102	22,6 €	17,8 €	21,6 €	24,9 €	49% 27% 24%
	Hommes	158	26,5 €	21,2 €	23,4 €	27,0 €	29% 31% 40%
60 ans et plus	Femmes	63	26,0 €	20,9 €	24,2 €	27,9 €	43% 22% 35%
	Hommes	73	32,5 €	21,2 €	26,8 €	38,8 €	35% 14% 51%
TOTAL		2 019	23,0 €	17,0 €	20,7 €	25,5 €	42% 22% 35%

Lecture : 150 femmes cadres en CDI âgées entre 40 et 44 ans sont présentes dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 24,6 € pour une médiane de 21,5 €. 32% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI cadres hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	294	29,0 €	21,5 €	25,4 €	33,2 €	65% 10% 25%
Groupe 2	Administration - Production	467	22,3 €	16,8 €	19,7 €	25,1 €	54% 19% 27%
Groupe 3	Administration - Production	201	24,8 €	19,3 €	23,1 €	28,4 €	20% 29% 51%
	Communication - RP	41	23,0 €	18,9 €	21,3 €	24,7 €	27% 37% 37%
	Technique	181	24,5 €	20,8 €	23,2 €	26,3 €	17% 28% 55%
Groupe 4	Administration - Production	455	19,4 €	14,4 €	17,8 €	21,4 €	45% 23% 32%
	Communication - RP	153	18,1 €	15,4 €	17,5 €	20,1 €	42% 32% 25%
	Technique	240	23,8 €	16,9 €	20,5 €	24,8 €	27% 26% 46%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		2 019	23,0 €	17,0 €	20,7 €	25,5 €	42% 22% 35%

Lecture : 201 cadres en CDI de groupe 3 dans la filière administration - production sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 24,8 € pour une médiane de 23,1 €. 20% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI cadres hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	89	25,7 €	21,5 €	24,2 €	27,9 €	76% 10% 14%
Groupe 2	Administration - Production	308	21,8 €	16,4 €	19,5 €	24,7 €	55% 19% 25%
Groupe 3	Administration - Production	128	24,7 €	19,3 €	23,1 €	28,4 €	19% 26% 55%
	Communication - RP	19	22,9 €	20,7 €	22,1 €	24,7 €	21% 42% 37%
	Technique	7	24,3 €	22,9 €	24,5 €	29,0 €	14% 14% 71%
Groupe 4	Administration - Production	340	19,2 €	14,0 €	17,7 €	21,0 €	47% 23% 30%
	Communication - RP	107	18,2 €	15,7 €	17,5 €	19,8 €	41% 40% 20%
	Technique	13	24,5 €	19,4 €	20,9 €	27,8 €	13% 38% 50%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 005	21,4 €	16,0 €	19,5 €	24,4 €	46% 23% 30%

Lecture : 128 femmes cadres en CDI de groupe 3 dans la filière administration - production sont présentes dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 24,7 € pour une médiane de 23,1 €. 19% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 1	Administration - Production	205	30,5 €	21,5 €	26,0 €	36,4 €	61%	9%	30%
Groupe 2	Administration - Production	159	23,2 €	17,6 €	20,3 €	26,0 €	51%	18%	31%
Groupe 3	Administration - Production	73	25,1 €	19,3 €	23,3 €	27,4 €	21%	35%	44%
	Communication - RP	22	23,1 €	18,0 €	20,8 €	26,7 €	32%	32%	36%
	Technique	174	24,5 €	20,8 €	23,2 €	26,3 €	17%	29%	54%
Groupe 4	Administration - Production	115	20,0 €	15,2 €	18,3 €	23,1 €	40%	21%	38%
	Communication - RP	46	17,9 €	14,4 €	17,7 €	20,6 €	46%	15%	39%
	Technique	227	23,7 €	16,8 €	20,4 €	24,8 €	28%	26%	46%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 014	24,6 €	17,9 €	21,9 €	26,7 €	38%	22%	40%

Lecture : 73 hommes cadres en CDI de groupe 3 dans la filière administration - production sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 25,1 € pour une médiane de 23,3 €. 21% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

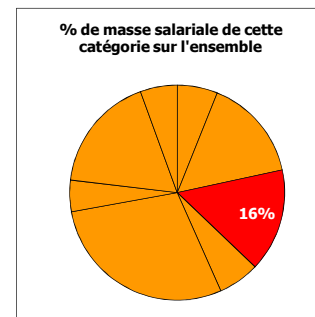
CDI cadres hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme cadres hors artistes en CDI.

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Administrateur (trice)	467	22,3 €	16,8 €	19,7 €	25,1 €	54%	19%	27%
Directeur (trice)	294	29,0 €	21,5 €	25,4 €	33,2 €	65%	10%	25%
Régisseur (euse) général(e)	220	21,1 €	16,7 €	19,8 €	22,9 €	30%	29%	41%
Directeur (trice) technique	178	24,7 €	21,0 €	23,2 €	26,4 €	15%	29%	56%
Secrétaire général(e)	134	23,9 €	19,0 €	22,7 €	26,3 €	22%	28%	50%
Collaborateur (trice) de direction	133	16,6 €	13,8 €	16,2 €	19,4 €	59%	25%	16%
Administrateur (trice) de production / de diffusion	128	19,6 €	13,4 €	17,0 €	20,4 €	50%	19%	31%
Chef-comptable	105	21,3 €	17,4 €	20,6 €	23,9 €	25%	27%	47%
Responsable de l'action culturelle	78	17,5 €	15,1 €	17,5 €	20,2 €	49%	25%	25%
Directeur (trice) de production	67	26,2 €	20,0 €	23,3 €	34,4 €	17%	31%	52%

Lecture : Notre échantillon comprend 294 directeurs (trices) en CDI. Leur salaire horaire brut moyen est de 29,0 € pour une médiane de 25,4 €. 65% d'entre eux (elles) ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

A2.2 - Etat des rémunérations des CDI TAM hors artistes



	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	1 636	15,8 €	11,6 €	13,9 €	17,0 €	37%	26%	37%
Hommes	1 565	17,6 €	12,6 €	15,0 €	19,2 €	23%	26%	50%
Total	3 201	16,7 €	12,0 €	14,4 €	18,2 €	29%	26%	44%

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

Les femmes représentent 51% des CDI TAM hors artistes.
42% de ces effectifs sont âgés de moins de 35 ans.

29% des TAM en CDI ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.
Les rémunérations les plus proches des minima conventionnels se trouvent dans les scènes de musiques actuelles.
66% des attaché(e)s (production, administration) ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI TAM hors artistes par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	312	17,3 €	13,7 €	15,9 €	18,9 €	17% 27% 57%
Centres chorégraphiques nationaux	52	16,6 €	14,6 €	16,5 €	18,5 €	11% 70%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	169	13,4 €	10,9 €	12,2 €	14,0 €	53% 31% 16%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	11	13,0 €	10,6 €	13,4 €	17,5 €	27% 36% 36%
Scènes nationales	466	15,6 €	13,0 €	15,0 €	17,0 €	15% 40% 46%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	50	15,0 €	12,1 €	13,8 €	15,7 €	33% 33% 35%
Scènes conventionnées	185	16,2 €	13,0 €	14,0 €	16,2 €	22% 36% 43%
Orchestres permanents	34	18,1 €	14,8 €	17,6 €	22,0 €	9% 23% 69%
Opéras	136	19,9 €	16,2 €	19,4 €	22,7 €	5% 19% 76%
Théâtres de ville	228	15,0 €	12,4 €	14,4 €	16,7 €	27% 32% 41%
Compagnies	534	16,8 €	11,4 €	13,4 €	19,0 €	38% 21% 41%
Festivals	173	16,8 €	11,4 €	13,1 €	16,6 €	46% 24% 30%
Ensembles musicaux	100	15,0 €	11,3 €	13,4 €	16,7 €	39% 29% 32%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	74	23,3 €	11,3 €	19,6 €	29,4 €	29% 7% 64%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	43	19,0 €	13,7 €	19,0 €	22,7 €	21% 13% 66%
Autres lieux de production / diffusion	432	18,6 €	12,3 €	14,5 €	18,3 €	28% 28% 44%
Autres types de structures	69	15,8 €	11,1 €	15,0 €	17,7 €	35% 19% 46%
Type de structure non renseigné	156	13,4 €	10,1 €	12,5 €	15,9 €	52% 13% 35%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	3 201	16,7 €	12,0 €	14,4 €	18,2 €	29% 26% 44%

Lecture : Sur notre échantillon 2012, les scènes nationales ont salarié 466 techniciens et agents de maîtrise en CDI hors artistes. Ils ont un salaire brut horaire moyen de 15,6 € pour une médiane de 15,0 €. 15% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI TAM hors artistes par genre

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 5	Femmes	575	15,1 €	11,9 €	14,1 €	17,0 €	45% 27% 28%
	Hommes	323	15,7 €	12,4 €	14,5 €	17,8 €	43% 26% 31%
Groupe 6	Femmes	818	15,6 €	11,1 €	13,3 €	16,2 €	35% 28% 37%
	Hommes	887	19,2 €	12,5 €	15,7 €	20,8 €	23% 21% 56%
Groupe 7	Femmes	252	17,6 €	12,4 €	15,3 €	20,0 €	25% 19% 56%
	Hommes	370	16,0 €	12,8 €	14,1 €	18,4 €	15% 34% 51%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		3 201	16,7 €	12,0 €	14,4 €	18,2 €	29% 26% 44%

Lecture : 818 femmes groupe 6 en CDI ont été étudiées dans notre échantillon. 35% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel. Leur salaire brut horaire moyen s'élève à 15,6 € pour une médiane à 13,3 €.

CDI TAM hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Moins de 25 ans	106	13,2 €	10,8 €	11,9 €	14,0 €	32%	40%	29%
De 25 à 29 ans	577	14,8 €	11,0 €	12,9 €	15,7 €	35%	27%	38%
De 30 à 34 ans	653	15,1 €	11,4 €	13,3 €	16,1 €	35%	25%	40%
De 35 à 39 ans	461	16,8 €	12,4 €	14,4 €	18,0 €	29%	26%	44%
De 40 à 44 ans	450	17,7 €	12,8 €	14,9 €	18,2 €	27%	27%	46%
De 45 à 49 ans	368	17,2 €	14,0 €	16,0 €	18,8 €	21%	29%	50%
De 50 à 54 ans	281	18,5 €	13,8 €	16,9 €	20,0 €	26%	23%	52%
De 55 à 59 ans	192	20,1 €	14,6 €	17,5 €	20,9 €	22%	21%	57%
60 ans et plus	113	24,5 €	15,2 €	19,2 €	25,2 €	20%	22%	58%
TOTAL	3 201	16,7 €	12,0 €	14,4 €	18,2 €	29%	26%	44%

Lecture : Les TAM en CDI de 35-39 ans ont un salaire brut horaire moyen de 16,8 € en 2012 pour une médiane de 14,4 €. Au nombre de 461, 29% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI TAM hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Moins de 25 ans	Femmes	57	12,5 €	10,3 €	11,6 €	13,3 €	52%	25%	23%
	Hommes	49	13,6 €	11,4 €	12,0 €	14,9 €	20%	48%	32%
De 25 à 29 ans	Femmes	390	13,9 €	10,8 €	12,6 €	14,8 €	41%	28%	31%
	Hommes	187	16,1 €	11,6 €	13,7 €	18,0 €	27%	25%	48%
De 30 à 34 ans	Femmes	357	14,1 €	11,0 €	12,8 €	15,5 €	44%	25%	31%
	Hommes	296	16,1 €	11,9 €	14,0 €	16,9 €	27%	25%	48%
De 35 à 39 ans	Femmes	211	15,9 €	12,4 €	14,5 €	17,5 €	30%	27%	43%
	Hommes	250	17,5 €	12,4 €	14,4 €	18,5 €	28%	26%	45%
De 40 à 44 ans	Femmes	182	16,2 €	12,5 €	14,2 €	16,9 €	34%	31%	36%
	Hommes	268	18,6 €	12,9 €	15,3 €	19,0 €	24%	24%	52%
De 45 à 49 ans	Femmes	160	16,1 €	13,6 €	15,5 €	17,9 €	30%	26%	44%
	Hommes	208	18,0 €	14,0 €	16,4 €	19,2 €	15%	31%	54%
De 50 à 54 ans	Femmes	144	16,7 €	12,6 €	16,0 €	18,6 €	34%	27%	39%
	Hommes	137	20,0 €	14,7 €	17,9 €	21,2 €	19%	18%	63%
De 55 à 59 ans	Femmes	86	21,9 €	13,7 €	17,5 €	21,5 €	27%	13%	59%
	Hommes	106	18,5 €	14,8 €	17,5 €	20,8 €	17%	28%	55%
60 ans et plus	Femmes	49	26,6 €	14,9 €	18,4 €	28,7 €	21%	24%	56%
	Hommes	64	23,1 €	15,2 €	19,6 €	25,1 €	20%	21%	60%
TOTAL		3 201	16,7 €	12,0 €	14,4 €	18,2 €	29%	26%	44%

Lecture : Dans notre échantillon, nous pouvons compter 144 femmes âgées entre 50 et 54 ans CDI TAM hors artistes. Leur salaire brut horaire moyen est de 16,7 € en 2012 pour une médiane de 16,0 €. 34% d'entre elles ont perçu un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI TAM hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	530	15,0 €	11,7 €	13,9 €	16,9 €	48%	25%	27%
	Communication - RP	178	14,3 €	11,9 €	13,7 €	16,3 €	45%	30%	24%
	Technique	191	17,1 €	13,1 €	16,2 €	18,9 €	32%	29%	39%
Groupe 6	Administration - Production	266	13,0 €	10,6 €	12,3 €	14,1 €	47%	30%	23%
	Communication - RP	893	16,9 €	11,3 €	13,7 €	17,6 €	31%	26%	43%
	Technique	546	20,5 €	13,8 €	16,9 €	23,9 €	15%	20%	65%
Groupe 7	Administration - Production	226	16,5 €	12,4 €	14,9 €	18,0 €	25%	22%	53%
	Communication - RP	28	15,6 €	12,0 €	15,1 €	18,5 €		21%	54%
	Technique	368	16,5 €	12,7 €	14,3 €	18,9 €	16%	32%	52%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		3 201	16,7 €	12,0 €	14,4 €	18,2 €	29%	26%	44%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 893 CDI de groupe 6 dans la filière communication - RP. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 16,9 € pour une médiane de 13,7 €. 31% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI TAM hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	429	15,0 €	11,7 €	14,1 €	17,0 €	47%	26%	27%
	Communication - RP	120	14,4 €	12,4 €	13,9 €	16,3 €	42%	32%	25%
	Technique	27	19,0 €	13,5 €	16,8 €	22,6 €	24%	26%	50%
Groupe 6	Administration - Production	212	12,9 €	10,8 €	12,3 €	14,1 €	46%	31%	22%
	Communication - RP	569	16,5 €	11,4 €	13,6 €	16,8 €	32%	27%	41%
	Technique	38	16,7 €	13,2 €	15,7 €	19,3 €	18%	20%	63%
Groupe 7	Administration - Production	183	16,8 €	12,5 €	15,1 €	18,4 €	25%	20%	55%
	Communication - RP	16	14,5 €	11,7 €	14,3 €	18,0 €	31%	25%	44%
	Technique	53	20,0 €	12,4 €	17,2 €	25,9 €	23%	15%	62%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 636	15,8 €	11,6 €	13,9 €	17,0 €	37%	26%	37%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 569 femmes en CDI de groupe 6 dans la filière communication - RP. Ces dernières ont un salaire brut horaire moyen de 16,5 € pour une médiane de 13,6 €. 32% de ces salariées ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	101	15,0 €	11,8 €	13,5 €	16,1 €	54%	21%	25%
	Communication - RP	58	14,2 €	11,3 €	13,2 €	16,9 €	52%	26%	23%
	Technique	164	16,7 €	13,0 €	16,0 €	18,7 €	34%	29%	37%
Groupe 6	Administration - Production	54	13,2 €	10,3 €	12,2 €	13,9 €	50%	25%	25%
	Communication - RP	324	17,6 €	11,3 €	13,9 €	18,8 €	31%	23%	45%
	Technique	508	20,7 €	13,9 €	16,9 €	24,0 €	15%	20%	65%
Groupe 7	Administration - Production	43	15,2 €	12,1 €	14,5 €	17,4 €	25%	30%	45%
	Communication - RP	12	17,1 €	13,2 €	18,1 €	19,9 €	17%	67%	
	Technique	315	16,0 €	12,9 €	14,0 €	18,8 €	15%	34%	51%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 565	17,6 €	12,6 €	15,0 €	19,2 €	23%	26%	50%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 324 hommes en CDI de groupe 6 dans la filière communication - RP. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 17,6 € pour une médiane de 13,9 €. 31% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI TAM hors artistes par fonction

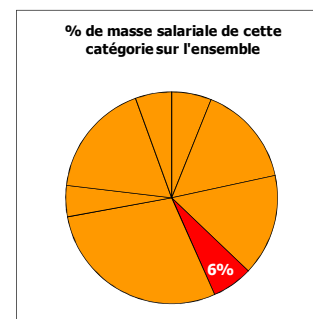
Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme TAM hors artistes en CDI.

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Attaché(e) aux relations avec le public	421	13,7 €	11,2 €	13,1 €	15,5 €	33%	31%	36%
Chargé(e) de production / diffusion	333	14,3 €	11,0 €	12,9 €	15,7 €	56%	19%	25%
Autres techniciens (nes) (*)	299	16,7 €	12,9 €	14,4 €	19,6 €	15%	33%	53%
Attaché(e) à l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles	233	22,6 €	10,7 €	17,1 €	26,4 €	34%	9%	56%
Comptable	226	16,5 €	12,4 €	14,9 €	18,0 €	25%	22%	53%
Régisseur (euse) de scène, de plateau	205	22,0 €	13,9 €	17,2 €	25,9 €	16%	20%	64%
Attaché(e) (production, administration)	189	11,7 €	10,2 €	11,2 €	12,5 €	66%	25%	9%
Régisseur (euse) principal ou de site	159	15,9 €	13,0 €	15,8 €	18,3 €	36%	28%	35%
Chargé(e) du secteur des relations avec le public	152	14,4 €	11,6 €	13,1 €	16,2 €	53%	25%	23%
Régisseur (euse) lumière	142	21,0 €	14,8 €	17,6 €	29,8 €	10%	18%	73%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 226 comptables en CDI. Ces derniers (ères) ont un salaire brut horaire moyen de 16,5 € pour une médiane de 14,9 €. 25% de ces comptables ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

() Les autres techniciens (nes) sont électriciens (nes), techniciens (nes) hydraulique / de structure, techniciens (nes) lumière, techniciens (nes) son, techniciens (nes) console, techniciens (nes) vidéo ...*

A2.3 - Etat des rémunérations des CDI employés-ouvriers hors artistes



	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	1 645	13,1 €	10,7 €	11,9 €	14,3 €	32%	31%	37%
Hommes	779	13,2 €	10,9 €	12,1 €	14,5 €	25%	32%	43%
Total	2 424	13,2 €	10,8 €	12,0 €	14,3 €	30%	31%	39%

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

La filière « communication - relations publiques – action culturelle » réunit plus de la moitié (51%) des effectifs employés-ouvriers en CDI de notre échantillon. On dénombre ¼ des effectifs dans chacune des deux autres filières (23% dans la filière Administration-Production et 26% dans la filière Technique).

On compte 68% de femmes et 32% d'hommes.

26% des salariés employés-ouvriers en CDI ont moins de 25 ans.

Nous retrouvons les rémunérations les plus proches des minima conventionnels chez les employés de nettoyage, chez les 45 ans et plus, ainsi que dans les compagnies.

CDI employés-ouvriers hors artistes par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	258	14,1 €	11,2 €	12,7 €	15,2 €	19% 36% 45%
Centres chorégraphiques nationaux	21	12,6 €	11,1 €	11,9 €	13,6 €	46% 25% 29%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	65	13,1 €	9,9 €	11,2 €	13,0 €	44% 33% 23%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	8	13,0 €	10,4 €	13,0 €	14,5 €	38% 38% 25%
Scènes nationales	485	13,8 €	11,6 €	13,0 €	15,0 €	15% 33% 53%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	35	12,9 €	10,1 €	13,1 €	13,9 €	31% 10% 59%
Scènes conventionnées	210	12,2 €	10,5 €	11,6 €	13,5 €	28% 36% 36%
Orchestres permanents	8	13,5 €	11,6 €	13,6 €	16,8 €	25% 25% 50%
Opéras	153	15,9 €	11,9 €	14,3 €	17,8 €	22% 13% 66%
Théâtres de ville	269	12,9 €	10,7 €	12,0 €	13,9 €	31% 28% 41%
Compagnies	201	12,0 €	9,5 €	10,8 €	12,7 €	58% 24% 17%
Festivals	68	11,9 €	10,2 €	11,0 €	12,7 €	54% 24% 22%
Ensembles musicaux	26	12,6 €	10,5 €	11,6 €	13,9 €	46% 29% 25%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	22	12,3 €	9,6 €	12,9 €	14,5 €	40% 16% 44%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	13	13,3 €	10,9 €	12,4 €	14,5 €	33% 40% 27%
Autres lieux de production / diffusion	450	12,9 €	10,8 €	11,4 €	14,2 €	28% 39% 33%
Autres types de structures	69	12,1 €	10,2 €	11,1 €	14,3 €	47% 18% 34%
Type de structure non renseigné	81	12,3 €	10,2 €	11,6 €	13,6 €	40% 34% 26%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	2 424	13,2 €	10,8 €	12,0 €	14,3 €	30% 31% 39%

Lecture : Nous avons pu étudier 269 employés-ouvriers en CDI hors artistes déclarés par des théâtres de ville. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 12,9 € pour une médiane de 12,0 €. 31% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI employés-ouvriers hors artistes par genre

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 8	Femmes	367	14,0 €	10,7 €	12,6 €	14,9 €	36% 27% 37%
	Hommes	106	15,2 €	11,5 €	13,9 €	18,2 €	21% 27% 52%
Groupe 9	Femmes	1 283	12,9 €	10,7 €	11,7 €	14,0 €	31% 32% 37%
	Hommes	673	12,9 €	10,9 €	12,0 €	14,2 €	26% 33% 41%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		2 424	13,2 €	10,8 €	12,0 €	14,3 €	30% 31% 39%

Lecture : 1 283 femmes en CDI relevant du groupe 9 ont été identifiées dans notre échantillon. 31% ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel. Leur salaire brut horaire moyen s'élève à 12,9 € pour une médiane à 11,7 €.

CDI employés-ouvriers hors artistes par classes d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	623	13,1 €	11,0 €	12,0 €	14,2 €	10% 37% 53%
De 25 à 29 ans	433	12,7 €	10,5 €	11,7 €	13,8 €	23% 36% 42%
De 30 à 34 ans	246	13,3 €	10,6 €	11,9 €	14,3 €	28% 32% 40%
De 35 à 39 ans	206	12,7 €	10,3 €	11,7 €	14,1 €	38% 28% 34%
De 40 à 44 ans	204	13,6 €	11,0 €	12,4 €	14,6 €	35% 31% 34%
De 45 à 49 ans	230	13,3 €	10,8 €	12,4 €	14,9 €	44% 24% 31%
De 50 à 54 ans	214	13,2 €	10,6 €	12,1 €	14,7 €	53% 21% 26%
De 55 à 59 ans	175	13,5 €	10,4 €	12,7 €	14,8 €	49% 27% 24%
60 ans et plus	93	14,9 €	10,1 €	12,4 €	15,0 €	55% 21% 25%
TOTAL	2 424	13,2 €	10,8 €	12,0 €	14,3 €	30% 31% 39%

Lecture : Le salaire brut horaire moyen des 35-39 ans est de 12,7 € et la médiane de 11,7 €. 38% de ces 206 employés-ouvriers ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI employés-ouvriers hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	404	13,0 €	11,0 €	11,9 €	14,0 €	10% 39% 51%
	Hommes	219	13,3 €	11,1 €	12,1 €	14,3 €	9% 35% 57%
De 25 à 29 ans	Femmes	293	12,9 €	10,4 €	11,6 €	14,0 €	24% 36% 41%
	Hommes	140	12,4 €	10,6 €	11,9 €	13,5 €	21% 36% 43%
De 30 à 34 ans	Femmes	165	13,6 €	10,7 €	12,0 €	14,7 €	27% 32% 41%
	Hommes	81	12,6 €	10,5 €	11,7 €	13,4 €	29% 33% 38%
De 35 à 39 ans	Femmes	131	12,4 €	10,3 €	11,6 €	13,8 €	40% 27% 32%
	Hommes	75	13,2 €	10,3 €	12,0 €	14,5 €	35% 28% 37%
De 40 à 44 ans	Femmes	153	13,4 €	10,6 €	12,2 €	14,4 €	41% 27% 32%
	Hommes	51	14,2 €	11,9 €	12,8 €	15,0 €	18% 41% 41%
De 45 à 49 ans	Femmes	157	13,2 €	10,7 €	12,1 €	14,5 €	47% 23% 30%
	Hommes	73	13,5 €	10,9 €	12,6 €	15,3 €	39% 27% 34%
De 50 à 54 ans	Femmes	150	12,6 €	10,5 €	12,1 €	14,0 €	56% 23% 21%
	Hommes	64	14,3 €	10,8 €	13,1 €	17,7 €	46% 18% 36%
De 55 à 59 ans	Femmes	129	13,3 €	10,4 €	12,6 €	14,6 €	50% 29% 21%
	Hommes	46	13,9 €	10,4 €	13,0 €	16,1 €	46% 20% 35%
60 ans et plus	Femmes	64	15,9 €	10,0 €	12,3 €	16,2 €	58% 15% 27%
	Hommes	29	13,0 €	10,6 €	13,0 €	14,9 €	49% 31% 20%
TOTAL		2 424	13,2 €	10,8 €	12,0 €	14,3 €	30% 31% 39%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 81 hommes de 30 à 34 ans. Leur salaire brut horaire moyen est de 12,6 € pour une médiane de 11,7 €. 29% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI employés-ouvriers hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Administration - Production	237	13,2 €	10,4 €	11,9 €	14,1 €	44%	31%	25%
	Communication - RP	122	12,9 €	11,0 €	12,7 €	14,6 €	29%	31%	40%
	Technique	114	17,2 €	12,9 €	17,2 €	20,8 €	17%	17%	65%
Groupe 9	Administration - Production	320	12,8 €	10,6 €	12,0 €	14,1 €	36%	30%	34%
	Communication - RP	1 131	13,1 €	11,0 €	11,9 €	14,1 €	18%	36%	46%
	Technique	511	12,6 €	10,2 €	11,5 €	14,0 €	50%	24%	26%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		2 424	13,2 €	10,8 €	12,0 €	14,3 €	30%	31%	39%

Lecture : Dans notre échantillon, nous identifions 320 employés-ouvriers en CDI de groupe 9 dans la filière administration - production. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 12,8 € pour une médiane de 12,0 €. 36% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI employés-ouvriers hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Administration - Production	226	13,2 €	10,4 €	12,0 €	14,1 €	44%	32%	24%
	Communication - RP	102	12,8 €	10,5 €	12,6 €	14,3 €	34%	25%	41%
	Technique	39	19,6 €	15,3 €	19,4 €	23,5 €	8%	12%	80%
Groupe 9	Administration - Production	248	12,8 €	10,5 €	12,0 €	14,1 €	37%	30%	33%
	Communication - RP	736	13,1 €	10,9 €	11,9 €	14,1 €	18%	37%	44%
	Technique	303	12,6 €	10,1 €	11,4 €	14,0 €	54%	21%	25%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 645	13,1 €	10,7 €	11,9 €	14,3 €	32%	31%	37%

Lecture : Dans notre échantillon, nous identifions 248 femmes employés-ouvriers en CDI de groupe 9 dans la filière administration - production. Ces dernières ont un salaire brut horaire moyen de 12,8 € pour une médiane de 12,0 €. 37% de ces salariées ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Administration - Production	11	11,7 €	9,7 €	11,2 €	14,4 €	45%	18%	36%
	Communication - RP	20	13,5 €	11,7 €	13,3 €	14,9 €	4%	58%	38%
	Technique	75	15,9 €	11,7 €	14,8 €	19,0 €	22%	21%	57%
Groupe 9	Administration - Production	72	12,9 €	10,9 €	12,0 €	13,9 €	32%	30%	38%
	Communication - RP	395	13,0 €	11,1 €	12,1 €	14,2 €	17%	35%	48%
	Technique	208	12,7 €	10,3 €	11,7 €	13,9 €	44%	29%	27%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		779	13,2 €	10,9 €	12,1 €	14,5 €	25%	32%	43%

Lecture : Dans notre échantillon, nous identifions 72 hommes employés-ouvriers en CDI de groupe 9 dans la filière administration - production. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 12,9 € pour une médiane de 12,0 €. 32% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI employés-ouvriers hors artistes par fonction

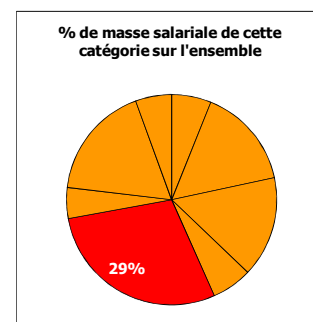
Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme employés-ouvriers hors artistes en CDI.

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Hôte (esse) d'accueil	609	12,9 €	11,0 €	11,8 €	14,0 €	16%	42%	43%
Employé(e) de nettoyage	293	11,8 €	9,9 €	11,1 €	12,7 €	63%	23%	14%
Hôte (esse) de salle	208	13,7 €	11,2 €	12,7 €	14,7 €	13%	30%	57%
Secrétaire	179	13,1 €	10,3 €	12,1 €	14,1 €	45%	30%	25%
Contrôleur (euse)	164	14,2 €	11,5 €	12,8 €	15,0 €	16%	24%	60%
Employé(e) de bar	146	12,0 €	10,2 €	11,4 €	12,8 €	33%	37%	30%
Employé(e) de bureau	145	13,1 €	10,0 €	11,6 €	14,4 €	39%	25%	36%
Employé(e) polyvalent	124	12,7 €	10,3 €	11,5 €	14,1 €	44%	27%	29%
Caissier (ère) - hôte (esse) d'accueil	122	12,9 €	11,0 €	12,7 €	14,6 €	29%	31%	40%
Caissier (ère)	94	12,8 €	10,7 €	12,0 €	14,4 €	30%	33%	37%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 208 hôtes (esses) de salle en CDI. Ces derniers (ères) ont un salaire brut horaire moyen de 13,7 € pour une médiane de 12,7 €. 13% des hôtes (esses) de salle ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

B / les CDD (dont CDD d'usage)

B1 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) des emplois artistiques



	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Femmes	13 859	32 643	20,6 €	13,3 €	17,9 €	24,6 €
Hommes	24 728	53 517	21,5 €	14,0 €	18,4 €	25,5 €
Total	38 587	86 160	21,2 €	13,7 €	18,3 €	25,1 €

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

43% des périodes déclarées pour des artistes salariés en CDD (dont CDDU) concernent des artistes musiciens.

35% des périodes sont déclarées par des compagnies.

64% des artistes en CDD sont des hommes et 36% des femmes.

56% des artistes en CDD ont moins de 40 ans.

Rappels :

1. Comme dans les précédents rapports de branche, la mesure des écarts aux minima reste impossible pour les artistes (voir page 22).
2. Nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 9).

CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par type de structure

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Centres dramatiques nationaux et régionaux	1 694	5 083	21,6 €	13,8 €	18,8 €	30,0 €
Centres chorégraphiques nationaux	382	572	30,0 €	16,5 €	25,3 €	36,5 €
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	3 476	4 111	17,6 €	12,0 €	14,7 €	21,3 €
Centres nationaux et régionaux de création musicale	263	277	31,4 €	19,8 €	28,3 €	38,7 €
Scènes nationales	1 431	2 662	21,8 €	14,4 €	18,0 €	26,0 €
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	278	695	29,6 €	20,0 €	27,5 €	40,0 €
Scènes conventionnées	959	1 317	22,9 €	15,0 €	20,6 €	28,6 €
Orchestres permanents	1 185	2 243	20,6 €	13,8 €	17,4 €	22,9 €
Opéras	1 559	2 575	23,2 €	11,1 €	15,9 €	26,1 €
Théâtres de ville	1 146	2 281	21,0 €	11,9 €	17,0 €	27,1 €
Compagnies	15 383	29 850	20,0 €	13,5 €	17,9 €	23,9 €
Festivals	4 582	5 520	25,7 €	15,6 €	21,4 €	29,0 €
Ensembles musicaux	4 933	8 750	22,2 €	14,5 €	19,4 €	25,4 €
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	2 605	3 237	19,9 €	13,2 €	17,0 €	23,2 €
Autres musiques (diffuseur, producteur)	820	900	21,7 €	13,8 €	18,3 €	25,1 €
Autres lieux de production / diffusion	4 252	6 263	20,4 €	12,7 €	17,7 €	24,5 €
Autres types de structures	426	633	23,6 €	14,7 €	21,4 €	28,9 €
Type de structure non renseigné	6 680	9 191	21,1 €	13,7 €	18,1 €	24,9 €
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	38 587	86 160	21,2 €	13,7 €	18,3 €	25,1 €

Lecture : Les 1 431 artistes en CDD ou CDDU identifiés dans les scènes nationales ont un salaire brut horaire moyen de 21,8 € pour une médiane de 18,0 €.

CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par fonction et genre



	Femmes						Hommes					
	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Artiste musicien	4 584	8 687	21,0 €	13,7 €	18,3 €	24,4 €	15 179	28 623	21,2 €	14,1 €	18,3 €	24,3 €
Artiste dramatique	5 359	10 827	18,9 €	12,9 €	17,1 €	22,5 €	6 066	11 988	20,0 €	13,3 €	17,8 €	24,0 €
Artiste chorégraphique	1 957	3 904	19,3 €	12,3 €	16,3 €	23,2 €	1 567	3 294	20,5 €	12,1 €	17,1 €	24,7 €
Artiste lyrique	916	1 573	26,5 €	15,4 €	21,2 €	31,6 €	808	1 461	27,4 €	16,0 €	22,1 €	32,1 €
Artiste lyrique des chœurs	420	560	19,9 €	11,1 €	16,5 €	21,9 €	384	543	21,9 €	13,6 €	17,1 €	23,7 €
Artiste de cirque	281	543	20,1 €	15,8 €	18,3 €	22,9 €	505	962	21,5 €	16,0 €	18,5 €	25,3 €
Autres artistes (*)	701	1 329	22,3 €	12,0 €	19,4 €	29,6 €	960	1 603	21,8 €	11,0 €	17,3 €	28,6 €
Directeur (trice) artistique	3	3	s	s	s	s	20	23	37,1 €	21,0 €	31,0 €	49,3 €
Metteur (teuse) en scène	1 506	4 147	21,9 €	15,0 €	19,2 €	28,9 €	1 570	4 001	24,6 €	16,1 €	22,2 €	32,6 €

Lecture : Nous dénombrons dans notre échantillon 1 506 metteuses en scène et 1 570 metteurs en scène en CDD ou CDDU. Le salaire brut horaire moyen des metteuses en scènes est de 21,97 € pour une médiane de 19,2 €. Pour les hommes la moyenne est de 24,6 € et la médiane de 22,2 €.

(*) Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.

CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par fonction et type de structure

		Artiste musicien	Artiste dramatique	Artiste chorégraphique	Artiste lyrique	Artiste lyrique des chœurs	Artiste de cirque	Autres artistes ⁽¹⁾	Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Autres fonctions ⁽²⁾	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	Effectif	246	1 018	69	12	0	4	51	0	354	71	1 694
	% MSA	6%	74%	2%	0,3%	0%	0,3%	1%	0%	14%	3%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	Effectif	78	4	268	1	0	0	17	0	1	25	382
	% MSA	10%	1%	82%	0,4%	0%	0%	3%	0%	0,02%	4%	100%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	Effectif	3 322	41	30	8	4	2	67	0	7	8	3 476
	% MSA	94%	2%	1%	0,5%	0,04%	0,1%	1%	0%	0,4%	1%	100%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	Effectif	222	12	2	10	0	8	6	0	0	3	263
	% MSA	88%	3%	1%	5%	0%	1%	1%	0%	0%	1%	100%
Scènes nationales	Effectif	621	403	202	10	0	3	53	0	157	35	1 431
	% MSA	20%	46%	9%	1%	0%	0,4%	1%	0%	19%	2%	100%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	Effectif	41	57	99	2	0	37	15	1	30	5	278
	% MSA	5%	39%	13%	0,1%	0%	7%	4%	10%	16%	5%	100%
Scènes conventionnées	Effectif	382	379	48	28	0	3	29	1	111	16	959
	% MSA	16%	53%	5%	3%	0%	0,2%	2%	1%	17%	3%	100%
Orchestres permanents	Effectif	1 062	24	2	64	1	0	0	1	4	31	1 185
	% MSA	86%	1%	0,1%	4%	0,02%	0%	0%	5%	0,2%	4%	100%
Opéras	Effectif	700	26	103	205	243	8	208	0	51	70	1 559
	% MSA	40%	1%	7%	23%	11%	1%	6%	0%	6%	5%	100%
Théâtres de ville	Effectif	304	520	136	12	18	21	42	2	91	38	1 146
	% MSA	8%	65%	9%	0,3%	0,1%	0,3%	1%	1%	12%	3%	100%
Compagnies	Effectif	3 888	7 769	2 172	350	38	552	423	6	1 992	369	15 383
	% MSA	12%	47%	13%	1%	0,1%	3%	1%	0,1%	19%	3%	100%
Festivals	Effectif	3 648	242	170	127	143	22	172	4	38	66	4 582
	% MSA	62%	9%	3%	8%	5%	0,2%	2%	1%	5%	4%	100%
Ensembles musicaux	Effectif	3 722	93	68	863	295	3	22	2	17	137	4 933
	% MSA	65%	1%	1%	21%	6%	0,2%	0,2%	0,1%	0,3%	6%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	Effectif	2 381	123	28	24	10	1	46	0	15	9	2 605
	% MSA	87%	6%	2%	2%	0,1%	0,2%	2%	0%	1%	1%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	Effectif	497	27	25	54	54	7	157	1	11	7	820
	% MSA	53%	3%	2%	12%	3%	1%	15%	0,1%	4%	8%	100%
Autres lieux de production / diffusion	Effectif	2 009	1 275	409	148	32	89	136	2	263	83	4 252
	% MSA	24%	46%	9%	5%	0,4%	2%	2%	0,2%	9%	3%	100%
Autres types de structures	Effectif	100	119	35	26	0	19	119	0	10	7	426
	% MSA	13%	36%	5%	12%	0%	1%	16%	0%	12%	6%	100%
Type de structure non renseigné	Effectif	3 921	1 532	622	224	23	102	136	3	314	123	6 680
	% MSA	37%	32%	12%	2%	0,03%	3%	1%	0,3%	10%	3%	100%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	Effectif	19 763	11 425	7 198	3 034	1 103	1 505	2 932	26	8 148	1 103	38 587
	% MSA	28%	36%	10%	5%	1%	2%	1%	0,3%	12%	4%	100%

Lecture : Les festivals de notre échantillon ont salarié 3 648 artistes musiciens en CDD ou CDDU en 2012. Les artistes musiciens représentent 62% de l'ensemble de la masse salariale des artistes des festivals.

(1) Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.

(2) Les autres fonctions englobent notamment les chefs de chœur, les chefs de chant, les chefs d'orchestre, les maîtres de ballet ...

MSA = masse salariale artistique

CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par classe d'âges

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Moins de 25 ans	2 913	4 513	17,5 €	11,3 €	14,7 €	20,3 €
De 25 à 29 ans	5 191	10 237	19,2 €	12,5 €	16,3 €	22,3 €
De 30 à 34 ans	6 954	15 619	19,7 €	13,1 €	17,0 €	22,9 €
De 35 à 39 ans	6 417	15 346	20,6 €	13,7 €	18,0 €	24,3 €
De 40 à 44 ans	5 356	12 903	21,8 €	14,6 €	19,0 €	25,7 €
De 45 à 49 ans	4 295	10 456	22,8 €	14,8 €	20,0 €	27,5 €
De 50 à 54 ans	3 334	7 769	23,5 €	15,3 €	20,8 €	27,6 €
De 55 à 59 ans	2 168	5 465	23,4 €	14,9 €	20,4 €	28,3 €
60 ans et plus	1 851	3 411	25,4 €	14,7 €	21,6 €	30,7 €
Age non renseigné	112	441	15,2 €	9,3 €	12,0 €	18,8 €
TOTAL	38 587	86 160	21,2 €	13,7 €	18,3 €	25,1 €

Lecture : Les 5 356 artistes en CDD ou CDDU âgés de 40 à 44 ans ont un salaire brut horaire moyen de 21,8 € pour une médiane de 19,0 €.

CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par classe d'âges et genre



		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Moins de 25 ans	Femmes	1 118	1 816	17,0 €	10,9 €	14,5 €	20,0 €
	Hommes	1 795	2 697	17,9 €	11,4 €	14,7 €	20,6 €
De 25 à 29 ans	Femmes	2 134	4 326	19,3 €	12,7 €	16,5 €	22,5 €
	Hommes	3 057	5 911	19,2 €	12,4 €	16,1 €	22,1 €
De 30 à 34 ans	Femmes	2 675	6 250	19,7 €	13,0 €	17,1 €	22,9 €
	Hommes	4 279	9 369	19,8 €	13,1 €	17,0 €	22,9 €
De 35 à 39 ans	Femmes	2 298	5 935	20,3 €	13,3 €	17,8 €	24,0 €
	Hommes	4 119	9 411	20,8 €	14,0 €	18,3 €	24,4 €
De 40 à 44 ans	Femmes	1 813	4 464	21,4 €	14,3 €	18,7 €	25,7 €
	Hommes	3 543	8 439	22,0 €	14,7 €	19,1 €	25,8 €
De 45 à 49 ans	Femmes	1 504	4 125	21,9 €	14,3 €	19,2 €	26,7 €
	Hommes	2 791	6 331	23,4 €	15,1 €	20,7 €	27,7 €
De 50 à 54 ans	Femmes	1 068	2 803	22,3 €	14,5 €	19,5 €	26,8 €
	Hommes	2 266	4 966	24,1 €	15,6 €	21,3 €	28,3 €
De 55 à 59 ans	Femmes	659	1 822	22,0 €	13,7 €	19,9 €	27,5 €
	Hommes	1 509	3 643	24,1 €	15,1 €	20,9 €	29,0 €
60 ans et plus	Femmes	538	1 045	23,3 €	14,6 €	21,3 €	28,2 €
	Hommes	1 313	2 366	26,3 €	15,0 €	22,0 €	32,3 €
Age non renseigné		112	441	15,2 €	9,3 €	12,0 €	18,8 €
TOTAL		38 587	86 160	21,2 €	13,7 €	18,3 €	25,1 €

Lecture : Les 4 119 hommes artistes en CDD ou CDDU âgés entre 35 et 39 ans ont, pour 2012, un salaire brut horaire moyen de 20,8 € pour une médiane de 18,3 €.

CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par fonction et tranche d'heures déclarées

Ce tableau donne des indications sur la durée des périodes d'engagement par catégorie artistique.

La tranche d'heures correspond au nombre d'heures déclarées par périodes d'activités par l'employeur.

	Nombre de périodes	Répartition par tranche d'heures				
		Moins de 12h	De 12h à 48h	De plus de 48h à 100h	De plus de 100h à 500h	Plus de 500h
Artiste musicien	37 310	37%	41%	11%	10%	0,5%
Artiste dramatique	22 815	20%	39%	14%	25%	3%
Artiste chorégraphique	7 198	22%	39%	14%	21%	3%
Artiste lyrique	3 034	13%	45%	19%	22%	1%
Artiste lyrique des chœurs	1 103	23%	33%	18%	26%	0%
Artiste de cirque	1 505	18%	50%	13%	16%	3%
Autres artistes (*)	2 932	51%	29%	13%	7%	0,4%
Directeur (trice) artistique	26	0%	8%	23%	42%	27%
Metteur (teuse) en scène	8 148	36%	32%	12%	18%	3%

Lecture : Parmi les 22 815 périodes d'activité déclarées pour des artistes dramatiques en CDD ou CDDU, 20% de ces périodes d'engagement sont des périodes de moins de 12 heures.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par fonction, genre et tranche d'heures déclarées



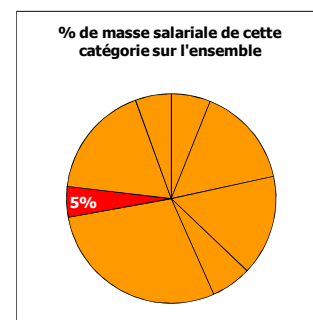
	Femmes						Hommes					
	Nombre de périodes	Répartition par tranche d'heures					Nombre de périodes	Répartition par tranche d'heures				
		Moins de 12h	De 12h à 48h	De plus de 48h à 100h	De plus de 100h à 500h	Plus de 500h		Moins de 12h	De 12h à 48h	De plus de 48h à 100h	De plus de 100h à 500h	Plus de 500h
Artiste musicien	8 687	27%	46%	14%	13%	0,4%	28 623	40%	39%	11%	10%	1%
Artiste dramatique	10 827	21%	39%	14%	23%	3%	11 988	19%	38%	14%	26%	3%
Artiste chorégraphique	3 904	23%	39%	14%	21%	3%	3 294	22%	39%	14%	22%	3%
Artiste lyrique	1 573	14%	44%	19%	21%	1%	1 461	12%	45%	18%	23%	2%
Artiste lyrique des chœurs	560	27%	35%	17%	21%	0%	543	19%	31%	18%	32%	0%
Artiste de cirque	543	19%	49%	15%	14%	2%	962	17%	51%	12%	17%	3%
Autres artistes (*)	1 329	54%	27%	11%	6%	1%	1 603	47%	30%	15%	7%	0,3%
Directeur (trice) artistique	3	0%	0%	0%	67%	33%	23	0%	9%	26%	39%	26%
Metteur (teuse) en scène	4 147	40%	30%	11%	16%	2%	4 001	31%	33%	13%	19%	4%

Lecture : Parmi les 10 827 périodes d'activité déclarées pour des femmes artistes dramatiques en CDD ou CDDU, 21% de ces périodes d'engagement sont des périodes de moins de 12 heures. Pour les hommes cette part est de 19%.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

B2 - Pour les CDD (dont CDDU) des emplois autres qu'artistes

B2.1 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) cadres hors artistes



	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	1 100	2 141	23,8 €	16,0 €	21,2 €	28,6 €	30%	18%	51%
Hommes	2 076	4 567	24,1 €	17,3 €	21,9 €	28,6 €	25%	19%	56%
Total	3 176	6 708	24,0 €	17,1 €	21,5 €	28,6 €	27%	19%	54%

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

Les CDD (dont CDDU) cadres hors artistes sont à 70% dans la filière technique. 38% sont déclarés par des compagnies.

65% CDD (dont CDDU) cadres hors artistes sont des hommes.

Rappelons que nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 9).

CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par type de structure

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	239	811	22,3 €	16,8 €	20,6 €	25,0 €	30%	28%	42%
Centres chorégraphiques nationaux	23	29	29,1 €	17,1 €	27,0 €	37,3 €	24%	3%	72%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	96	267	21,4 €	15,4 €	24,1 €	26,2 €	27%	9%	64%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	17	18	26,1 €	25,3 €	26,2 €	28,3 €	11%		89%
Scènes nationales	156	520	20,3 €	15,0 €	19,8 €	24,3 €	38%	27%	35%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	46	84	18,8 €	15,2 €	17,6 €	21,8 €	42%	31%	27%
Scènes conventionnées	85	146	22,3 €	16,7 €	17,9 €	25,9 €	45%	18%	37%
Orchestres permanents	2	2	30,2 €	12,1 €	30,2 €	48,4 €			50%
Opéras	46	67	25,5 €	16,7 €	19,6 €	27,2 €	30%	18%	52%
Théâtres de ville	111	188	23,2 €	16,7 €	20,6 €	26,0 €	34%	24%	42%
Compagnies	1 390	2 239	24,0 €	17,1 €	22,5 €	28,6 €	27%	16%	57%
Festivals	406	479	27,9 €	19,8 €	24,3 €	33,1 €	12%	18%	70%
Ensembles musicaux	72	84	28,4 €	18,9 €	25,7 €	32,7 €	17%	13%	70%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	62	76	24,5 €	16,8 €	20,0 €	30,7 €	28%	20%	53%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	41	45	26,6 €	19,9 €	25,7 €	31,7 €	16%	13%	71%
Autres lieux de production / diffusion	439	893	25,9 €	17,5 €	22,7 €	31,3 €	22%	20%	58%
Autres types de structures	42	57	29,4 €	21,0 €	26,2 €	35,7 €	12%	16%	72%
Type de structure non renseigné	405	703	24,2 €	15,3 €	21,8 €	31,0 €	29%	14%	57%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	3 176	6 708	24,0 €	17,1 €	21,5 €	28,6 €	27%	19%	54%

Lecture : Les compagnies de notre échantillon ont salarié en 2012, 1 390 cadres en CDD (dont CDDU) hors artistes. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 24,0 € pour une médiane de 22,5 €. 27% d'entre eux ont un salaire supérieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par genre

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 1	Femmes	5	5	43,1 €	29,7 €	33,0 €	38,2 €	20%	20%	60%
	Hommes	9	9	50,3 €	28,8 €	57,7 €	73,1 €	33%		67%
Groupe 2	Femmes	58	133	23,5 €	10,4 €	18,8 €	25,0 €	57%	17%	26%
	Hommes	50	86	22,7 €	13,2 €	19,3 €	26,9 €	52%	16%	31%
Groupe 3	Femmes	223	365	24,0 €	15,3 €	21,1 €	29,7 €	40%	16%	44%
	Hommes	356	789	27,3 €	18,8 €	23,6 €	34,1 €	24%	22%	54%
Groupe 4	Femmes	848	1 638	23,8 €	16,5 €	21,3 €	28,6 €	26%	19%	55%
	Hommes	1 745	3 683	23,4 €	17,1 €	21,4 €	28,0 €	25%	19%	56%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		3 176	6 708	24,0 €	17,1 €	21,5 €	28,6 €	27%	19%	54%

Lecture : Nous dénombrons 848 femmes groupe 4 hors artistes en CDD (dont CDDU) dans notre échantillon. Leur salaire brut horaire moyen est de 23,8 € pour une médiane de 21,3 €. 26% d'entre elles perçoivent un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	54	76	18,9 €	11,6 €	14,7 €	21,2 €	55% 11% 34%
De 25 à 29 ans	268	480	19,7 €	14,3 €	17,1 €	22,4 €	40% 20% 41%
De 30 à 34 ans	449	858	22,1 €	16,4 €	20,0 €	26,0 €	25% 21% 53%
De 35 à 39 ans	523	1 034	23,5 €	17,1 €	21,4 €	27,8 €	21% 18% 62%
De 40 à 44 ans	574	1 345	23,6 €	16,6 €	21,3 €	28,6 €	32% 17% 51%
De 45 à 49 ans	502	1 172	25,2 €	18,5 €	23,1 €	28,6 €	22% 19% 59%
De 50 à 54 ans	403	975	25,2 €	17,9 €	23,0 €	30,0 €	27% 19% 55%
De 55 à 59 ans	277	564	27,3 €	19,1 €	25,0 €	32,8 €	24% 23% 53%
60 ans et plus	126	204	28,5 €	18,7 €	24,3 €	31,4 €	28% 19% 52%
TOTAL	3 176	6 708	24,0 €	17,1 €	21,5 €	28,6 €	27% 19% 54%

Lecture : Les 40-44 ans ont un salaire brut horaire moyen de 23,6 € en 2012 pour une médiane de 21,3 €. Au nombre de 574, ils sont 32% à avoir un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel en 2012.

CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	34	43	19,0 €	11,0 €	13,8 €	21,2 €	58% 9% 33%
	Hommes	20	33	18,8 €	13,1 €	14,7 €	21,1 €	52% 12% 36%
De 25 à 29 ans	Femmes	141	237	19,7 €	13,2 €	15,8 €	21,6 €	48% 16% 35%
	Hommes	127	243	19,8 €	15,1 €	17,8 €	23,3 €	31% 23% 46%
De 30 à 34 ans	Femmes	171	279	21,6 €	15,2 €	20,0 €	26,0 €	29% 18% 52%
	Hommes	278	579	22,3 €	17,1 €	19,9 €	26,3 €	23% 23% 54%
De 35 à 39 ans	Femmes	192	335	22,4 €	16,5 €	20,1 €	27,0 €	27% 18% 55%
	Hommes	331	699	24,0 €	17,6 €	21,9 €	28,0 €	17% 18% 65%
De 40 à 44 ans	Femmes	173	388	25,5 €	16,4 €	23,4 €	31,7 €	29% 12% 60%
	Hommes	401	957	22,8 €	16,6 €	21,0 €	28,0 €	33% 19% 48%
De 45 à 49 ans	Femmes	150	344	24,3 €	18,5 €	20,0 €	28,6 €	24% 33% 43%
	Hommes	352	828	25,5 €	18,9 €	24,6 €	28,6 €	21% 14% 65%
De 50 à 54 ans	Femmes	119	280	25,8 €	18,4 €	24,9 €	29,6 €	25% 15% 59%
	Hommes	284	695	25,0 €	17,9 €	22,8 €	30,7 €	27% 20% 53%
De 55 à 59 ans	Femmes	85	192	27,1 €	18,7 €	25,0 €	33,6 €	32% 17% 52%
	Hommes	192	372	27,4 €	19,4 €	24,0 €	31,7 €	21% 26% 53%
60 ans et plus	Femmes	35	43	31,5 €	17,6 €	28,6 €	42,9 €	30% 7% 63%
	Hommes	91	161	27,6 €	18,8 €	24,1 €	29,8 €	28% 22% 50%
TOTAL		3 176	6 708	24,0 €	17,1 €	21,5 €	28,6 €	27% 19% 54%

Lecture : Dans notre échantillon, nous pouvons compter 331 hommes âgés de 35 à 39 ans, leur salaire brut horaire moyen est de 24,0 € pour une médiane de 21,9 €. 17% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	14	14	47,7 €	28,8 €	36,8 €	73,1 €	29% 7% 64%
Groupe 2	Administration - Production	108	219	23,2 €	13,2 €	19,1 €	26,3 €	55% 16% 28%
Groupe 3	Administration - Production	140	303	32,3 €	22,1 €	29,0 €	42,2 €	13% 17% 69%
	Communication - RP	1	1	s	s	s	s	100%
	Technique	439	850	24,1 €	17,1 €	21,4 €	28,6 €	35% 21% 45%
Groupe 4	Administration - Production	655	1 270	25,8 €	18,2 €	23,4 €	31,3 €	21% 17% 61%
	Communication - RP	61	134	31,1 €	18,0 €	26,0 €	46,0 €	17% 14% 69%
	Technique	1 888	3 917	22,5 €	16,9 €	21,1 €	26,4 €	27% 19% 54%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		3 176	6 708	24,0 €	17,1 €	21,5 €	28,6 €	27% 19% 54%

Lecture : 439 cadres de groupe 3 de la filière technique sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 24,1 € pour une médiane de 21,4 €. 35% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

s : secret statistique

CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	5	5	43,1 €	29,7 €	33,0 €	38,2 €	20% 60%
Groupe 2	Administration - Production	58	133	23,5 €	10,4 €	18,8 €	25,0 €	57% 17% 26%
Groupe 3	Administration - Production	71	124	30,8 €	20,1 €	30,5 €	40,0 €	20% 11% 69%
	Communication - RP	1	1	s	s	s	s	100%
	Technique	151	240	20,5 €	15,0 €	18,6 €	24,5 €	50% 18% 32%
Groupe 4	Administration - Production	463	933	25,0 €	17,8 €	22,3 €	30,2 €	23% 18% 59%
	Communication - RP	37	93	27,9 €	18,0 €	26,0 €	30,0 €	19% 18% 62%
	Technique	352	612	21,3 €	15,4 €	19,2 €	25,0 €	32% 20% 48%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 100	2 141	23,8 €	16,0 €	21,2 €	28,6 €	30% 18% 51%

Lecture : 151 femmes cadres de groupe 3 de la filière technique sont présentes dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 20,5 € pour une médiane de 18,6 €. 50% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

s : secret statistique

Hommes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 1	Administration - Production	9	9	50,3 €	28,8 €	57,7 €	73,1 €	33%	67%	
Groupe 2	Administration - Production	50	86	22,7 €	13,2 €	19,3 €	26,9 €	52%	16%	31%
Groupe 3	Administration - Production	69	179	33,4 €	22,3 €	28,1 €	42,9 €	8%	22%	70%
	Communication - RP	0								
Groupe 4	Technique	288	610	25,5 €	17,9 €	22,4 €	30,7 €	29%	22%	50%
	Administration - Production	192	337	28,0 €	19,0 €	25,7 €	33,9 €	17%	15%	68%
	Communication - RP	24	41	38,5 €	26,0 €	46,0 €	51,3 €	12%	5%	83%
	Technique	1 536	3 305	22,7 €	17,1 €	21,3 €	26,8 €	26%	19%	55%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		2 076	4 567	24,1 €	17,3 €	21,9 €	28,6 €	25%	19%	56%

Lecture : 288 hommes cadres de groupe 3 de la filière technique sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 25,5 € pour une médiane de 22,4 €. 29% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

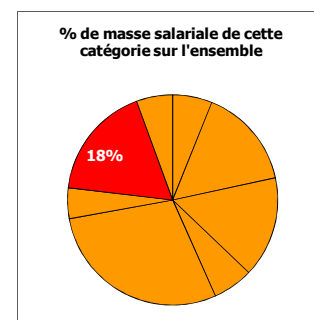
CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme cadres hors artistes en CDD (dont CDDU).

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Régisseur (euse) général (e)	1 262	2 849	22,9 €	17,3 €	21,4 €	26,7 €	23%	20%	57%
Concepteur (trice)	652	1 068	21,4 €	15,2 €	18,8 €	25,7 €	36%	19%	46%
Administrateur (trice) de production / de diffusion	424	800	26,3 €	18,5 €	25,0 €	31,9 €	17%	16%	68%
Scénographe	306	561	22,6 €	15,6 €	21,4 €	27,0 €	40%	20%	40%
Conseiller (ère) technique	149	366	26,5 €	19,8 €	22,2 €	29,8 €	18%	24%	58%
Directeur (trice) technique	135	289	27,0 €	19,1 €	23,0 €	34,1 €	25%	22%	53%
Directeur (trice) de production	133	294	32,3 €	22,1 €	29,5 €	41,6 €	13%	18%	70%
Administrateur (trice)	108	219	23,2 €	13,2 €	19,1 €	26,3 €	55%	16%	28%
Collaborateur (trice) de direction	58	69	18,0 €	10,6 €	12,4 €	15,7 €	77%	4%	19%
Responsable de formation	30	86	34,3 €	26,0 €	30,0 €	49,1 €	1%	16%	83%

Lecture : On trouve dans notre échantillon 652 concepteurs (trices). Leur salaire brut horaire moyen est de 21,4 € pour une médiane de 18,8 €. 36% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

B2.2 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) TAM hors artistes



	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	5 988	15 331	20,2 €	12,8 €	16,7 €	24,8 €	19%	19%	62%
Hommes	13 798	47 647	18,6 €	13,2 €	16,4 €	22,0 €	16%	21%	63%
Total	19 786	62 978	19,0 €	13,1 €	16,5 €	22,5 €	17%	20%	63%

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

Les CDD (dont CDDU) TAM hors artistes concernent à 76% des emplois situés dans la filière technique.

Les compagnies représentent 26% des salariés de cette catégorie.

70% des effectifs TAM en CDD sont des hommes.

36% des effectifs ont entre 30 et 39 ans.

Rappelons que nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 9).

CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par type de structure

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	1 494	6 844	16,3 €	12,8 €	14,5 €	16,5 €	17%	36%	47%
Centres chorégraphiques nationaux	385	630	21,5 €	14,2 €	18,8 €	27,1 €	21%	7%	72%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	1 562	3 165	20,7 €	16,7 €	20,0 €	23,8 €	8%	5%	87%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	94	106	24,6 €	18,8 €	25,9 €	28,9 €	8%	5%	87%
Scènes nationales	1 987	9 329	16,1 €	12,5 €	14,0 €	17,0 €	18%	38%	43%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	443	904	18,6 €	13,2 €	15,1 €	20,3 €	8%	27%	65%
Scènes conventionnées	1 025	3 054	15,6 €	12,0 €	14,2 €	17,9 €	28%	25%	47%
Orchestres permanents	97	186	19,6 €	13,3 €	15,7 €	18,8 €	15%	23%	62%
Opéras	465	1 317	17,2 €	13,5 €	14,9 €	17,6 €	10%	35%	55%
Théâtres de ville	1 358	4 237	15,1 €	11,3 €	14,1 €	17,5 €	30%	21%	49%
Compagnies	7 194	12 754	21,5 €	14,9 €	19,3 €	26,4 €	15%	11%	74%
Festivals	3 104	4 363	21,8 €	15,6 €	20,0 €	25,4 €	9%	9%	82%
Ensembles musicaux	517	771	24,9 €	14,7 €	21,4 €	30,3 €	15%	10%	75%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	954	1 290	23,7 €	18,0 €	22,4 €	28,6 €	6%	1%	89%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	254	589	21,4 €	18,0 €	19,8 €	21,4 €	5%	7%	88%
Autres lieux de production / diffusion	3 433	8 479	18,5 €	12,2 €	15,8 €	22,3 €	22%	21%	58%
Autres types de structures	404	925	27,9 €	18,9 €	28,6 €	37,0 €	12%	1%	85%
Type de structure non renseigné	2 607	4 035	21,3 €	14,9 €	19,3 €	25,8 €	14%	9%	77%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	19 786	62 978	19,0 €	13,1 €	16,5 €	22,5 €	17%	20%	63%

Lecture : Les théâtres de ville ont salarié 1 358 TAM en CDD (dont CDDU) hors artistes. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 15,1 € pour une médiane de 14,1 €. 30% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par genre

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Femmes	2 118	3 789	19,4 €	13,6 €	17,1 €	22,6 €	26%	18%	56%
	Hommes	1 150	1 874	22,4 €	15,5 €	19,5 €	26,8 €	16%	15%	70%
Groupe 6	Femmes	3 258	7 757	22,9 €	13,4 €	18,9 €	28,8 €	17%	14%	70%
	Hommes	8 222	23 872	19,9 €	14,0 €	17,1 €	23,3 €	14%	20%	67%
Groupe 7	Femmes	1 281	3 785	15,8 €	12,0 €	14,0 €	17,2 €	17%	31%	52%
	Hommes	7 964	21 901	17,0 €	12,5 €	15,2 €	20,0 €	19%	22%	59%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		19 786	62 978	19,0 €	13,1 €	16,5 €	22,5 €	17%	20%	63%

Lecture : Les 8 222 hommes groupe 6 en CDD (dont CDDU) ont un salaire brut horaire moyen de 19,9 € pour une médiane de 17,1 €. Ils sont 14% à avoir un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Moins de 25 ans	1 482	3 503	16,2 €	11,5 €	14,0 €	18,7 €	17%	26%	58%
De 25 à 29 ans	3 204	9 707	17,2 €	12,3 €	15,0 €	20,0 €	16%	21%	62%
De 30 à 34 ans	3 744	11 709	18,5 €	13,2 €	16,4 €	21,6 €	14%	19%	67%
De 35 à 39 ans	3 460	11 725	19,4 €	13,6 €	17,1 €	22,9 €	12%	21%	68%
De 40 à 44 ans	3 051	10 657	19,2 €	13,5 €	16,7 €	22,5 €	18%	21%	62%
De 45 à 49 ans	2 146	7 265	19,9 €	13,9 €	17,1 €	24,0 €	19%	20%	60%
De 50 à 54 ans	1 452	5 050	20,4 €	13,1 €	17,0 €	24,9 €	27%	18%	55%
De 55 à 59 ans	808	2 504	22,2 €	13,8 €	17,5 €	28,6 €	29%	16%	56%
60 ans et plus	439	858	26,9 €	15,3 €	22,5 €	33,7 €	22%	12%	65%
TOTAL	19 786	62 978	19,0 €	13,1 €	16,5 €	22,5 €	17%	20%	63%

Lecture : Les 40-44 ans ont un salaire brut horaire moyen de 19,2 € en 2012 pour une médiane de 16,7 €. Au nombre de 3 051, ils sont 18% à avoir un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Moins de 25 ans	Femmes	546	1 280	15,8 €	11,4 €	13,0 €	16,9 €	20%	32%	47%
	Hommes	936	2 223	16,4 €	11,9 €	14,7 €	19,2 €	15%	22%	64%
De 25 à 29 ans	Femmes	1 333	3 504	17,2 €	11,9 €	14,4 €	18,8 €	21%	22%	56%
	Hommes	1 871	6 203	17,2 €	12,6 €	15,6 €	20,0 €	14%	21%	66%
De 30 à 34 ans	Femmes	1 180	3 009	19,0 €	12,8 €	16,3 €	22,4 €	18%	19%	63%
	Hommes	2 564	8 700	18,3 €	13,3 €	16,4 €	21,4 €	12%	19%	69%
De 35 à 39 ans	Femmes	885	2 349	21,6 €	13,9 €	18,4 €	26,3 €	14%	17%	68%
	Hommes	2 575	9 376	18,8 €	13,6 €	16,9 €	22,5 €	11%	21%	68%
De 40 à 44 ans	Femmes	667	1 613	22,0 €	14,0 €	18,6 €	27,3 €	18%	16%	66%
	Hommes	2 384	9 044	18,7 €	13,4 €	16,4 €	21,9 €	18%	22%	61%
De 45 à 49 ans	Femmes	571	1 532	22,9 €	14,8 €	19,9 €	28,6 €	16%	17%	67%
	Hommes	1 575	5 733	19,2 €	13,6 €	16,7 €	22,7 €	20%	21%	59%
De 50 à 54 ans	Femmes	388	1 081	23,9 €	14,6 €	21,4 €	31,3 €	24%	8%	67%
	Hommes	1 064	3 969	19,4 €	13,0 €	16,2 €	22,9 €	28%	20%	51%
De 55 à 59 ans	Femmes	263	698	25,3 €	14,7 €	22,0 €	34,0 €	28%	9%	63%
	Hommes	545	1 806	20,9 €	13,6 €	16,6 €	25,4 €	29%	18%	53%
60 ans et plus	Femmes	155	265	29,3 €	16,1 €	26,0 €	39,4 €	20%	12%	67%
	Hommes	284	593	25,9 €	15,0 €	21,4 €	33,0 €	23%	12%	64%
TOTAL		19 786	62 978	19,0 €	13,1 €	16,5 €	22,5 €	17%	20%	63%

Lecture : Les 2 573 hommes de 35 à 39 ans ont un salaire brut horaire moyen de 18,8 € pour une médiane de 16,9 €. 11% ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	1 645	2 779	20,2 €	13,6 €	17,6 €	24,4 €	25%	16%	59%
	Communication - RP	185	242	18,6 €	11,6 €	14,2 €	20,2 €	47%	14%	39%
	Technique	1 460	2 642	20,8 €	15,0 €	18,6 €	24,5 €	19%	18%	63%
Groupe 6	Administration - Production	767	1 165	18,7 €	11,4 €	15,0 €	21,4 €	30%	18%	53%
	Communication - RP	3 120	7 575	28,0 €	13,1 €	26,0 €	37,1 €	17%	11%	72%
	Technique	7 707	22 889	18,2 €	14,0 €	16,7 €	21,7 €	13%	21%	67%
Groupe 7	Administration - Production	85	113	19,9 €	12,5 €	14,8 €	19,4 €	26%	18%	57%
	Communication - RP	46	68	18,0 €	13,7 €	14,1 €	16,6 €	6%	41%	53%
	Technique	9 117	25 505	16,8 €	12,4 €	15,0 €	19,6 €	19%	23%	58%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		19 786	62 978	19,0 €	13,1 €	16,5 €	22,5 €	17%	20%	63%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 7 707 CDD (dont CDDU) de groupe 6 dans la filière technique. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 18,2 € pour une médiane de 16,7 €. 13% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	1 208	2 051	19,6 €	13,4 €	17,1 €	23,0 €	27%	17%	56%
	Communication - RP	126	169	18,6 €	11,7 €	13,8 €	20,2 €	50%	16%	34%
	Technique	796	1 569	19,1 €	14,3 €	17,9 €	22,5 €	23%	19%	58%
Groupe 6	Administration - Production	567	845	19,1 €	11,3 €	14,7 €	22,5 €	31%	17%	52%
	Communication - RP	1 603	3 959	27,0 €	12,8 €	25,3 €	36,0 €	18%	12%	71%
	Technique	1 133	2 953	18,4 €	14,2 €	16,9 €	21,5 €	11%	15%	74%
Groupe 7	Administration - Production	63	83	21,5 €	12,5 €	15,0 €	19,4 €	24%	19%	57%
	Communication - RP	20	24	21,3 €	12,3 €	14,4 €	23,5 €	17%	13%	71%
	Technique	1 198	3 678	15,6 €	12,0 €	13,9 €	17,1 €	17%	31%	52%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		5 988	15 331	20,2 €	12,8 €	16,7 €	24,8 €	19%	19%	62%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 1 133 femmes en CDD (dont CDDU) de groupe 6 dans la filière technique. Ces dernières ont un salaire brut horaire moyen de 18,4 € pour une médiane de 16,9 €. 11% de ces salariées ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	437	728	21,8 €	14,7 €	20,0 €	25,8 €	19%	13%	69%
	Communication - RP	59	73	18,8 €	11,4 €	17,3 €	20,1 €	40%	8%	52%
	Technique	664	1 073	23,1 €	16,1 €	19,4 €	28,0 €	12%	17%	71%
Groupe 6	Administration - Production	200	320	17,5 €	12,0 €	15,3 €	20,1 €	26%	20%	54%
	Communication - RP	1 517	3 616	29,1 €	14,0 €	27,4 €	38,1 €	16%	10%	73%
	Technique	6 574	19 936	18,2 €	14,0 €	16,7 €	21,7 €	13%	21%	66%
Groupe 7	Administration - Production	22	30	15,4 €	12,1 €	14,6 €	19,5 €	30%	13%	57%
	Communication - RP	26	44	16,2 €	13,7 €	14,0 €	16,4 €	57%		43%
	Technique	7 919	21 827	17,0 €	12,5 €	15,2 €	20,0 €	19%	22%	59%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		13 798	47 647	18,6 €	13,2 €	16,4 €	22,0 €	16%	21%	63%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 6 574 hommes en CDD (dont CDDU) de groupe 6 dans la filière technique. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 18,2 € pour une médiane de 16,7 €. 13% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par fonction

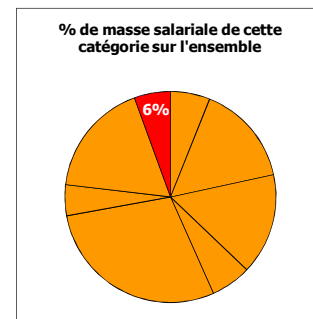
Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme TAM hors artistes en CDD (dont CDDU).

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Autres techniciens (nes) (*)	8 488	23 531	16,8 €	12,4 €	15,0 €	19,7 €	19%	23%	58%
Régisseur (euse) de scène, de plateau	3 495	7 970	18,0 €	13,6 €	16,7 €	21,4 €	16%	20%	64%
Régisseur (euse) lumière	2 423	6 548	18,8 €	14,3 €	17,3 €	22,5 €	10%	18%	71%
Attaché(e) à l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles	2 357	5 993	31,1 €	20,0 €	30,0 €	39,5 €	11%	5%	84%
Régisseur (euse) son	2 062	6 114	18,2 €	14,0 €	16,6 €	21,9 €	11%	21%	68%
Chargé(e) de production / diffusion	1 621	2 739	20,3 €	13,7 €	17,7 €	24,5 €	24%	16%	60%
Réalisateur (trice)	1 060	1 963	21,0 €	14,6 €	18,6 €	25,4 €	20%	17%	62%
Attaché(e) (production, administration)	767	1 165	18,7 €	11,4 €	15,0 €	21,4 €	30%	18%	53%
Constructeur (trice) - machiniste	733	1 451	16,7 €	13,4 €	15,3 €	18,7 €	10%	27%	64%
Attaché (e) aux relations avec le public	555	1 094	15,4 €	11,3 €	11,4 €	13,0 €	41%	37%	21%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 3 495 régisseurs (euses) de scène, de plateau en CDD. Ces derniers (ères) ont un salaire brut horaire moyen de 18,0 € pour une médiane de 16,7 €. 16% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

() Les autres techniciens (nes) sont électriciens (nes), techniciens (nes) hydraulique / de structure, techniciens (nes) lumière, techniciens (nes) son, techniciens (nes) console, techniciens (nes) vidéo ...*

B2.3 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes



	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	5 492	14 338	13,0 €	11,1 €	11,7 €	13,4 €	17%	49%	34%
Hommes	5 984	19 861	13,2 €	11,3 €	12,3 €	14,4 €	23%	40%	37%
Total	11 476	34 199	13,1 €	11,2 €	12,0 €	14,0 €	20%	44%	36%

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

Les effectifs en CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes concernent à 54% la filière technique.

48% sont des femmes.

51% ont moins de 30 ans.

Rappelons que nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 9).

CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par type de structure

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	1 290	5 305	13,2 €	11,5 €	12,4 €	14,0 €	15% 51% 34%
Centres chorégraphiques nationaux	153	285	13,6 €	11,6 €	13,3 €	14,7 €	10% 32% 58%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	640	1 811	13,4 €	11,4 €	12,0 €	13,5 €	11% 44% 45%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	31	43	13,3 €	11,2 €	11,4 €	13,1 €	12% 65% 23%
Scènes nationales	1 877	7 041	13,1 €	11,4 €	12,2 €	13,9 €	20% 48% 32%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	224	515	13,6 €	12,1 €	13,1 €	13,4 €	11% 32% 58%
Scènes conventionnées	796	1 860	11,4 €	10,2 €	11,3 €	12,8 €	40% 39% 21%
Orchestres permanents	51	113	14,1 €	11,4 €	14,3 €	18,0 €	11% 35% 55%
Opéras	788	3 269	13,1 €	11,3 €	12,0 €	13,4 €	19% 46% 35%
Théâtres de ville	1 101	3 484	12,1 €	11,0 €	11,5 €	13,4 €	26% 43% 31%
Compagnies	1 429	2 104	14,9 €	11,0 €	12,9 €	16,0 €	24% 28% 48%
Festivals	2 113	2 606	13,7 €	10,6 €	11,5 €	14,6 €	16% 44% 39%
Ensembles musicaux	66	77	14,5 €	11,3 €	11,5 €	17,1 €	29% 34% 38%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	144	181	15,1 €	11,4 €	11,5 €	16,0 €	17% 39% 44%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	44	115	14,3 €	14,3 €	14,7 €	14,7 €	11% 10% 78%
Autres lieux de production / diffusion	1 615	3 998	12,8 €	10,8 €	11,8 €	14,3 €	25% 41% 34%
Autres types de structures	110	242	14,2 €	11,2 €	12,9 €	14,3 €	21% 19% 60%
Type de structure non renseigné	503	1 150	14,7 €	10,8 €	11,5 €	14,9 €	11% 52% 37%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	11 476	34 199	13,1 €	11,2 €	12,0 €	14,0 €	20% 44% 36%

Lecture : Nous dénombrons 1 877 salariés en 2012 salariés en CDD (dont CDDU) comme employés-ouvriers dans les scènes nationales. Leur salaire brut horaire moyen de 13,1 € pour une médiane de 12,2 €. 20% ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par genre

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 8	Femmes	1 764	5 326	14,3 €	11,8 €	13,0 €	15,3 €	20% 35% 46%
	Hommes	3 526	14 329	13,5 €	11,5 €	12,7 €	14,8 €	25% 35% 40%
Groupe 9	Femmes	3 804	9 012	12,3 €	11,0 €	11,4 €	12,3 €	15% 58% 27%
	Hommes	2 524	5 532	12,6 €	11,0 €	11,4 €	12,7 €	15% 55% 30%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		11 476	34 199	13,1 €	11,2 €	12,0 €	14,0 €	20% 44% 36%

Lecture : Les 3 804 femmes employés-ouvriers de groupe 9 en CDD (dont CDDU) ont un salaire brut horaire moyen de 12,3 € pour une médiane de 11,4 €. 15% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Moins de 25 ans	3 670	8 651	12,1 €	11,0 €	11,4 €	12,2 €	7%	61%	32%
De 25 à 29 ans	2 171	5 555	12,8 €	11,1 €	11,8 €	13,4 €	13%	47%	40%
De 30 à 34 ans	1 504	4 238	13,5 €	11,3 €	12,4 €	14,5 €	14%	44%	42%
De 35 à 39 ans	1 146	3 862	13,5 €	11,4 €	12,6 €	14,6 €	20%	39%	41%
De 40 à 44 ans	1 120	4 307	13,5 €	11,7 €	12,7 €	14,7 €	24%	40%	36%
De 45 à 49 ans	892	3 724	14,3 €	11,8 €	13,1 €	15,0 €	30%	33%	37%
De 50 à 54 ans	490	1 954	13,5 €	11,4 €	12,5 €	14,6 €	49%	26%	25%
De 55 à 59 ans	322	1 313	13,4 €	11,4 €	12,5 €	14,0 €	61%	20%	19%
60 ans et plus	161	595	13,7 €	11,2 €	12,5 €	14,8 €	59%	22%	19%
TOTAL	11 476	34 199	13,1 €	11,2 €	12,0 €	14,0 €	20%	44%	36%

Lecture : Les 30-34 ans ont un salaire brut horaire moyen de 13,5 € pour une médiane de 12,4 €. Parmi ces 1 504 salariés, 14% ont salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Moins de 25 ans	Femmes	2 163	5 203	12,0 €	10,8 €	11,3 €	12,0 €	7%	66%	28%
	Hommes	1 507	3 448	12,3 €	11,0 €	11,4 €	12,7 €	7%	54%	39%
De 25 à 29 ans	Femmes	1 238	3 043	12,7 €	11,1 €	11,7 €	13,2 €	13%	48%	39%
	Hommes	933	2 512	12,9 €	11,1 €	12,0 €	13,8 €	12%	46%	42%
De 30 à 34 ans	Femmes	601	1 546	13,7 €	11,4 €	12,6 €	14,4 €	13%	42%	44%
	Hommes	903	2 692	13,4 €	11,3 €	12,2 €	14,6 €	14%	45%	41%
De 35 à 39 ans	Femmes	392	1 272	13,7 €	11,4 €	12,7 €	14,4 €	15%	44%	41%
	Hommes	754	2 590	13,4 €	11,3 €	12,5 €	14,7 €	22%	37%	41%
De 40 à 44 ans	Femmes	340	959	13,8 €	11,4 €	12,6 €	14,6 €	27%	42%	31%
	Hommes	780	3 348	13,5 €	11,8 €	12,7 €	14,8 €	23%	40%	37%
De 45 à 49 ans	Femmes	310	863	15,5 €	11,6 €	13,2 €	17,1 €	32%	27%	41%
	Hommes	582	2 861	13,9 €	11,8 €	13,1 €	14,8 €	29%	35%	36%
De 50 à 54 ans	Femmes	209	703	13,9 €	11,4 €	12,7 €	14,6 €	45%	29%	26%
	Hommes	281	1 251	13,3 €	11,5 €	12,4 €	14,7 €	51%	24%	24%
De 55 à 59 ans	Femmes	147	495	14,1 €	11,4 €	12,6 €	14,8 €	53%	23%	24%
	Hommes	175	818	13,1 €	11,3 €	12,4 €	13,8 €	67%	17%	16%
60 ans et plus	Femmes	92	254	12,8 €	10,5 €	12,0 €	14,5 €	63%	21%	16%
	Hommes	69	341	14,4 €	11,3 €	12,6 €	15,0 €	56%	22%	22%
TOTAL		11 476	34 199	13,1 €	11,2 €	12,0 €	14,0 €	20%	44%	36%

Lecture : Les 2 163 femmes de moins de 25 ans ont un salaire brut horaire moyen de 12,0 € pour une médiane de 11,3 €. 7% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Administration - Production	161	238	15,1 €	9,9 €	11,6 €	15,1 €	42%	24%	34%
	Communication - RP	172	248	14,2 €	11,4 €	12,2 €	13,3 €	11%	46%	43%
	Technique	4 962	19 169	13,7 €	11,6 €	12,8 €	15,0 €	24%	35%	41%
Groupe 9	Administration - Production	707	1 186	13,8 €	10,7 €	11,4 €	12,8 €	22%	50%	28%
	Communication - RP	4 388	11 056	12,1 €	11,0 €	11,4 €	12,3 €	13%	60%	28%
	Technique	1 407	2 302	12,9 €	10,6 €	11,4 €	13,2 €	24%	48%	28%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		11 476	34 199	13,1 €	11,2 €	12,0 €	14,0 €	20%	44%	36%

Lecture : Les employés-ouvriers de groupe 8 dans la filière technique sont au nombre de 4 962 dans notre échantillon. Leur salaire brut horaire moyen de 13,7 € pour une médiane de 12,8 €. 24% ont perçu un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Administration - Production	151	220	15,3 €	9,8 €	11,5 €	15,1 €	44%	21%	35%
	Communication - RP	137	202	14,4 €	11,4 €	12,3 €	13,3 €	11%	45%	44%
	Technique	1 480	4 904	14,2 €	11,9 €	13,1 €	15,5 €	19%	35%	46%
Groupe 9	Administration - Production	499	813	13,8 €	10,7 €	11,4 €	12,7 €	24%	48%	27%
	Communication - RP	2 843	7 276	12,1 €	11,0 €	11,4 €	12,2 €	12%	60%	27%
	Technique	574	923	12,4 €	10,4 €	11,4 €	12,4 €	28%	51%	21%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		5 492	14 338	13,0 €	11,1 €	11,7 €	13,4 €	17%	49%	34%

Lecture : Les employés-ouvriers de groupe 8 de sexe féminin sont au nombre de 1 480 dans la filière technique. Leur salaire brut horaire moyen de 14,2 € pour une médiane de 13,1 €. 19% d'entre elles ont perçu un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Administration - Production	10	18	12,7 €	11,1 €	12,4 €	12,5 €	22%	56%	22%
	Communication - RP	35	46	13,3 €	11,2 €	11,7 €	13,2 €	11%	50%	39%
	Technique	3 482	14 265	13,5 €	11,5 €	12,7 €	14,8 €	26%	35%	40%
Groupe 9	Administration - Production	208	373	13,9 €	10,9 €	11,4 €	12,9 €	16%	54%	30%
	Communication - RP	1 545	3 780	12,3 €	11,1 €	11,4 €	12,4 €	13%	58%	29%
	Technique	833	1 379	13,3 €	10,8 €	11,9 €	13,3 €	21%	46%	33%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		5 984	19 861	13,2 €	11,3 €	12,3 €	14,4 €	23%	40%	37%

Lecture : Les employés-ouvriers de groupe 8 de sexe masculin sont au nombre de 3 482 dans la filière technique. Leur salaire brut horaire moyen de 13,5 € pour une médiane de 12,7 €. 26% d'entre eux ont perçu un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme employés-ouvriers hors artistes en CDD (dont CDDU).

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Machiniste	3 215	13 372	13,2 €	11,5 €	12,6 €	14,6 €	26%	36%	38%
Hôte (esse) d'accueil	1 679	3 369	12,4 €	11,1 €	11,4 €	12,5 €	16%	51%	33%
Ouvrier (ière) professionnel	1 459	4 205	15,1 €	12,1 €	13,3 €	16,6 €	18%	32%	51%
Employé(e) de bar	1 128	2 863	12,4 €	11,2 €	11,5 €	12,7 €	13%	51%	35%
Hôte (esse) de salle	1 060	3 108	11,5 €	10,6 €	11,2 €	11,6 €	8%	72%	20%
Employé(e) polyvalent(e)	848	1 275	12,8 €	10,5 €	11,4 €	13,2 €	19%	51%	29%
Contrôleur (euse)	464	1 218	11,8 €	11,1 €	11,3 €	11,7 €	6%	74%	20%
Employé(e) de bureau	344	507	14,9 €	10,7 €	11,3 €	12,9 €	27%	43%	29%
Monteur de structure mobile ou de structure acrobatique ou scénique	329	427	18,1 €	14,6 €	16,0 €	20,7 €	10%	8%	82%
Employé(e) de nettoyage	309	514	12,5 €	10,5 €	11,3 €	12,7 €	37%	44%	19%

Lecture : Les 3 215 machinistes en CDD ont un salaire brut horaire moyen de 13,2 € pour une médiane de 12,6 €. 26% d'entre eux (elles) ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

C / Zoom sur les dirigeants

Ce zoom a été ajouté suite à l'accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes (cf page 9), afin d'étudier l'accèsion des femmes aux postes de direction.

C1 - Zoom sur les dirigeants artistiques

Ce focus porte sur les metteurs (teuses) en scène, les chefs d'orchestre, les chefs de chœur, les chorégraphes et les directeurs (trices) artistiques engagés en CDI ou CDD.

Nombre de dirigeants artistiques

	Metteur (teuse) en scène	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Chorégraphe	Directeur (trice) artistique	Ensemble
Femmes	1 511	12	52	208	40	1 794
Hommes	1 591	148	62	144	110	2 021
Part des femmes	49%	8%	46%	59%	27%	47%

Lecture : Sur notre échantillon, nous dénombrons 40 directrices artistiques et 110 directeurs artistiques, soit 27% de femmes.

Nombre d'heures travaillées dans les emplois de dirigeants artistiques par classe d'âges et genre



		Metteur (teuse) en scène	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Chorégraphe	Directeur (trice) artistique
Moins de 25 ans	Femmes	2 415	0	0	24	0
	Hommes	3 899	63	0	14	1 606
De 25 à 29 ans	Femmes	14 819	0	30	762	0
	Hommes	8 353	611	982	243	0
De 30 à 34 ans	Femmes	35 156	174	357	1 808	0
	Hommes	31 442	849	844	4 368	6 920
De 35 à 39 ans	Femmes	45 708	168	309	7 086	3 042
	Hommes	45 545	3 987	1 131	6 334	7 470
De 40 à 44 ans	Femmes	44 358	329	2 793	7 137	2 134
	Hommes	63 371	3 084	1 051	6 524	14 990
De 45 à 49 ans	Femmes	59 292	105	1 356	6 912	152
	Hommes	60 272	3 251	394	7 795	10 832
De 50 à 54 ans	Femmes	35 481	0	3 278	9 926	2 919
	Hommes	63 876	7 702	3 714	4 705	24 015
De 55 à 59 ans	Femmes	32 447	280	1 393	4 399	22 129
	Hommes	59 558	4 222	1 040	2 945	27 472
60 ans et plus	Femmes	13 625	0	246	5 408	18 366
	Hommes	42 437	3 852	2 430	832	26 758
TOTAL	Femmes	283 301	1 056	9 762	43 461	48 743
	Hommes	378 752	27 621	11 586	33 759	120 064

Lecture : Sur les metteurs (metteuses) en scène de notre échantillon, 283 301 heures travaillées ont été déclarées pour des femmes et 378 752 heures pour des hommes.

Masse salariale brute (en €) déclarée pour les emplois de dirigeants artistiques par classe d'âges et genre



		Metteur (teuse) en scène	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Chorégraphe	Directeur (trice) artistique
Moins de 25 ans	Femmes	39 230	0	0	514	0
	Hommes	57 020	1 580	0	283	25 329
De 25 à 29 ans	Femmes	223 318	0	694	8 133	0
	Hommes	130 360	28 687	15 756	4 095	0
De 30 à 34 ans	Femmes	577 628	8 275	6 832	31 708	0
	Hommes	541 947	44 094	28 928	68 008	126 288
De 35 à 39 ans	Femmes	848 629	3 904	5 151	116 997	55 946
	Hommes	871 800	157 728	20 897	161 103	124 568
De 40 à 44 ans	Femmes	925 927	8 045	56 812	136 792	53 056
	Hommes	1 497 673	155 008	23 801	208 766	279 201
De 45 à 49 ans	Femmes	1 242 698	5 864	21 872	174 929	10 361
	Hommes	1 573 282	156 270	9 450	189 396	302 779
De 50 à 54 ans	Femmes	913 095	0	99 154	263 497	70 024
	Hommes	1 841 512	344 733	140 919	139 379	655 075
De 55 à 59 ans	Femmes	738 695	17 720	44 299	80 985	488 736
	Hommes	1 485 500	164 974	42 213	84 041	612 560
60 ans et plus	Femmes	347 764	0	6 524	69 125	363 756
	Hommes	1 074 015	108 564	33 972	18 878	711 476
TOTAL	Femmes	5 856 984	43 808	241 338	882 680	1 041 879
	Hommes	9 073 109	1 161 638	315 936	873 949	2 837 276

Lecture : Sur les metteurs (metteuses) en scène de notre échantillon, 5,9 M€ ont été déclarés pour des femmes et 9,1 M€ pour des hommes.

Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes

Le calcul :

salaire horaire médian des femmes / salaire horaire médian des hommes

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne le poids du salaire médian des femmes par rapport au salaire médian des hommes.



	Salaire horaire médian des femmes	Salaire horaire médian des hommes	Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes
Metteur (teuse) en scène	19,2	22,2	86%
Chef d'orchestre	24,3	40,0	61%
Chef de chœur	21,4	31,4	68%
Chorégraphe	18,2	21,8	83%
Directeur (trice) artistique	23,5	31,0	100%
TOTAL	19,1	22,9	84%

Lecture : Sur notre échantillon, les metteuses en scène ont un salaire horaire médian inférieur à celui des hommes metteurs en scène. Il est égal à 0,86 fois le salaire horaire médian des hommes metteurs en scène.

Les effectifs chez les metteurs (teuses) en scène et chez les chorégraphes sont suffisants pour pouvoir faire une répartition par âge. En effet, en dessous de 5 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.



	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Ensemble
Moins de 25 ans	90%	ns	90%
De 25 à 29 ans	99%	54%	97%
De 30 à 34 ans	97%	107%	91%
De 35 à 39 ans	96%	78%	90%
De 40 à 44 ans	93%	59%	89%
De 45 à 49 ans	74%	64%	74%
De 50 à 54 ans	71%	86%	71%
De 55 à 59 ans	103%	85%	102%
60 ans et plus	82%	82%	80%
TOTAL	86%	83%	84%

Lecture : Sur notre échantillon, les metteuses en scène de 25 à 29 ans ont un salaire horaire médian quasi identique à celui des hommes metteurs en scène de mêmes âges. Il est égal à 0,99 fois le salaire horaire médian des hommes metteurs en scène.

ns : en dessous de 5 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.

C2 - Zoom sur les dirigeants artistiques en fonction du type de contrat

Les directeurs artistiques sont majoritairement en CDI alors que les autres dirigeants artistiques sont en CDD.

Nombre de dirigeants artistiques par type de contrat

		Metteur (teuse) en scène	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Chorégraphe	Directeur (trice) artistique	Ensemble
C	Femmes	1 506	12	50	207	3	1 755
D	Hommes	1 570	143	59	144	20	1 918
D	Part des femmes	49%	8%	46%	59%	13%	48%
C	Femmes	5	0	2	1	38	46
D	Hommes	25	6	4	0	91	123
I	Part des femmes	17%	0%	33%	100%	29%	27%

Lecture : Sur notre échantillon, nous dénombrons 20 directeurs artistiques en CDD et 91 en CDI.

Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes par type de contrat



		Salaire horaire médian des femmes	Salaire horaire médian des hommes	Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes
CDD	Metteur (teuse) en scène	19,2	22,2	86%
	Chef d'orchestre	24,3	40,0	61%
	Chef de chœur	21,4	31,4	68%
	Chorégraphe	18,2	21,8	83%
	Directeur (trice) artistique	ns	31,0	ns
	TOTAL	19,1	22,9	84%
CDI	Metteur (teuse) en scène	35,0	22,6	155%
	Chef d'orchestre		34,6	
	Chef de chœur	ns	ns	ns
	Chorégraphe	ns		
	Directeur (trice) artistique	21,8	20,9	104%
	TOTAL	23,9	21,4	112%

Lecture : Sur notre échantillon, les femmes dirigeants artistiques en CDD ont un salaire horaire médian inférieur à celui des hommes dirigeants artistiques en CDD. Il est égal à 0,84 fois le salaire horaire médian des hommes dirigeants artistiques en CDD.

ns : en dessous de 5 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.

C3 - Zoom sur les dirigeants d'entreprise

Ce zoom sur les dirigeants d'entreprise concerne les directeurs (trices) et les directeurs (trices) adjoints (tes) et délégués (ées) engagés en CDI.

Directeur (trice) et directeur (trice) adjoint(e) ou déléguée(e)



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Directeur (trice)	Femmes	74	25,2 €	20,8 €	23,8 €	26,7 €
	Hommes	184	30,4 €	21,0 €	25,4 €	37,2 €
Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)	Femmes	15	28,2 €	24,2 €	27,6 €	30,7 €
	Hommes	23	28,1 €	25,4 €	27,8 €	31,0 €
TOTAL (effectifs dédoublés)		295	28,8 €	21,3 €	25,4 €	33,2 €

Lecture : Notre échantillon comprend 74 directrices. Leur salaire horaire brut moyen est de 25,2 € pour une médiane de 23,8 €.

Par classe d'âges et genre



		Directeur (trice)					Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)				
		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
De 25 à 29 ans	Femmes	0					0				
	Hommes	2	s	s	s	s	0				
De 30 à 34 ans	Femmes	6	23,5 €	18,5 €	20,2 €	24,3 €	0				
	Hommes	11	19,8 €	14,6 €	17,6 €	25,8 €	0				
De 35 à 39 ans	Femmes	14	23,2 €	18,6 €	22,2 €	25,0 €	3	s	s	s	s
	Hommes	25	27,5 €	18,6 €	23,4 €	39,0 €	2	s	s	s	s
De 40 à 44 ans	Femmes	6	22,8 €	22,4 €	22,9 €	23,7 €	2	s	s	s	s
	Hommes	37	25,7 €	20,4 €	24,5 €	28,8 €	4	25,6 €	23,4 €	25,9 €	27,8 €
De 45 à 49 ans	Femmes	10	24,6 €	22,2 €	25,0 €	26,7 €	5	29,4 €	26,4 €	27,2 €	33,2 €
	Hommes	25	29,5 €	21,6 €	25,0 €	35,9 €	6	29,8 €	26,5 €	28,8 €	32,9 €
De 50 à 54 ans	Femmes	10	24,7 €	18,9 €	24,0 €	25,6 €	1	s	s	s	s
	Hommes	24	28,5 €	21,6 €	25,3 €	26,8 €	6	29,0 €	28,6 €	28,8 €	31,0 €
De 55 à 59 ans	Femmes	11	26,8 €	21,8 €	25,4 €	30,8 €	1	s	s	s	s
	Hommes	31	34,9 €	24,6 €	27,0 €	44,2 €	4	27,6 €	25,2 €	26,7 €	30,0 €
60 ans et plus	Femmes	17	27,3 €	21,6 €	24,8 €	33,0 €	3	s	s	s	s
	Hommes	29	41,8 €	25,5 €	36,0 €	56,0 €	1	s	s	s	s
TOTAL		258	28,9 €	21,0 €	24,9 €	34,1 €	38	28,1 €	25,4 €	27,8 €	31,0 €

Lecture : Les 37 directeurs de 40 à 44 ans de notre échantillon ont un salaire horaire brut moyen de 25,7€ et un salaire médian de 24,5€.

s : secret statistique

Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes

Le calcul :

salaire horaire médian des femmes / salaire horaire médian des hommes

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne le poids du salaire médian des femmes par rapport au salaire médian des hommes.



	Directeur (trice)	Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)
De 30 à 34 ans	115%	ns
De 35 à 39 ans	95%	ns
De 40 à 44 ans	94%	ns
De 45 à 49 ans	100%	94%
De 50 à 54 ans	95%	ns
De 55 à 59 ans	94%	ns
60 ans et plus	69%	ns
TOTAL	99%	95%

Lecture : Sur notre échantillon les directrices de 40-44 ans ont un salaire horaire médian inférieur au salaire horaire médian des directeurs du même âge. Il est égal à 0,94 fois le salaire horaire médian des hommes.

ns : en dessous de 5 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.



3. Informations sociales complémentaires

Les données d'informations sociales complémentaires (montant des charges d'exploitation, formation professionnelle, revalorisation salariale ...) présentées dans cette partie proviennent de l'exploitation du questionnaire envoyé aux structures de la branche. Ce questionnaire est consultable en annexe.

Représentativité des données exploitées

Sur les 4 853 structures interrogées, 1 020 structures ont répondu en partie ou en totalité à ce questionnaire.

21% des structures ont répondu au questionnaire et elles représentent 46% de la masse salariale de la branche

	Ensemble de la branche	Ayant répondu au questionnaire	Part des structures ayant répondu au questionnaire
Nombre de structures	4 853	1 020	21%
Salaires bruts (en k€)	658 903	300 623	46%

Lecture : sur les 4 853 entreprises de la branche, 1 020 ont répondu au questionnaire.

45% des structures ayant répondu au questionnaire adhère à une des organisations professionnelles de la branche.

Type de structure	Ensemble de la branche (ayant répondu au questionnaire)		Dont structures adhérentes à une des organisations professionnelles de la branche	
	Nombre de réponses	Poids	Nombre de réponses	Poids
Centres dramatiques nationaux et régionaux	25	2%	25	5%
Centres chorégraphiques nationaux	9	1%	8	2%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	59	6%	51	11%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	2	0,2%	2	0,4%
Scènes nationales	47	5%	43	9%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	15	1%	9	2%
Scènes conventionnées	35	3%	29	6%
Orchestres permanents	9	1%	9	2%
Opéras	8	1%	8	2%
Théâtres de ville	45	4%	27	6%
Compagnies	444	44%	137	30%
Festivals	69	7%	20	4%
Ensembles musicaux	77	8%	36	8%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	31	3%	9	2%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	19	2%	5	1%
Autres lieux de production / diffusion	111	11%	36	8%
Autres types de structures	12	1%	1	0,2%
Type de structure non renseigné	3	0,3%	-	0%
TOTAL	1 020	100%	455	100%

Lecture : 35 scènes conventionnées ont répondu au questionnaire. Et parmi elles 29 adhèrent à une des organisations professionnelles de la branche.

Les autres types de structures sont des centres de ressource, de conseil, de sensibilisation, des associations de promotion ...

Répartition des entreprises répondantes en fonction de leur genre dominant

	Nombre de structures répondantes	Répartition (en %) en fonction du genre artistique dominant										
		Théâtre	Danse	Cirque	Arts de la rue	Musique classique...	Musiques actuelles	Cabarets-arts visuels	Sans genre dominant	Autre		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	25	100										
Centres chorégraphiques nationaux	9	100										
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	59	100										
Centres nationaux et régionaux de création musicale	2	50				50						
Scènes nationales	47	47				6	4	43				
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	15	7	47				20		20	7		
Scènes conventionnées	35	54				9	6	29		3		
Orchestres permanents	9	100										
Opéras	8	100										
Théâtres de ville	45	42				2	4	44		7		
Compagnies	444	64				14		5	5	12	5	3
Festivals	69	12	7	28		30			16	6		
Ensembles musicaux	77	91							5	1	3	
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	31	94									3	3
Autres musiques (diffuseur, producteur)	19	5	58				26		11			
Autres lieux de production / diffusion	111	31		5	5	7	8	27		14		
Autres types de structures	12	17	25		25			17	17			
Type de structure non renseigné	3	33			33			33				
TOTAL	1 020	41				10	3	3	13	13	12	4

Lecture : 35 scènes conventionnées ont répondu au questionnaire et parmi elles 54% ont indiqué le théâtre comme genre artistique dominant.

Les principales caractéristiques de cet échantillon

91% des structures ayant répondu au questionnaire sont des associations. Ce qui est en accord avec le fait que les structures de la branche sont à 93% des associations.

Le genre artistique dominant est le théâtre pour 40% de ces structures.

Les principaux résultats qui ressortent des réponses au questionnaire

Le poids des charges de personnel est de plus de 56% des charges d'exploitation pour la moitié des structures et de moins de 56% pour la deuxième moitié.

Moins de la moitié (46%) des entreprises déclare avoir bénéficié d'aides à l'emploi en 2012, pour un montant médian de 10 250 €.

Parmi les structures répondantes,

- 29% ont procédé à une revalorisation collective (hors NAO) et 23% ont procédé à une revalorisation individuelle ;
- 19% ont un accord d'entreprise ;
- 1% ont un accord ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle ;
- 3% ont un accord en matière de temps partiel ;
- 60% ont mis en place des actions de formation financées par l'Afdas (Opca du secteur) et plus de 2 707 salariés ont pu bénéficier de ce dispositif.

Le nombre d'entrées de CDI (764 sur notre échantillon) est plus important que le nombre de sorties de CDI (613).

A – Sur l'ensemble des structures répondantes

Charges d'exploitation et charges de personnel

	Nombre de structures répondantes	Médiane charges d'exploitation	% médian de charges de personnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	25	3 093 k€	52%
Centres chorégraphiques nationaux	9	2 022 k€	58%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	59	661 k€	45%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	2	s	s
Scènes nationales	44	3 026 k€	44%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	15	861 k€	45%
Scènes conventionnées	35	1 111 k€	41%
Orchestres permanents	9	4 023 k€	75%
Opéras	7	12 413 k€	52%
Théâtres de ville	42	1 110 k€	45%
Compagnies	414	128 k€	67%
Festivals	66	639 k€	30%
Ensembles musicaux	75	297 k€	67%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	30	203 k€	54%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	16	160 k€	45%
Autres lieux de production / diffusion	106	470 k€	46%
Autres types de structures	12	142 k€	60%
Type de structure non renseigné	2	s	s
TOTAL	968	301 k€	56%

Lecture : 414 compagnies ont indiqué les montants 2012 de leurs charges d'exploitation et de leurs charges de personnel. Le montant médian de leurs charges d'exploitation est de 128 k€, dont 67% sont des charges de personnel.

s : secret statistique - la médiane ne peut être calculée sur une population de 2 structures.

Pourcentage de structures qui ont bénéficié d'aides à l'emploi en 2012

	Nombre de structures répondantes	Nombre de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	% de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	Montant médian d'aides à l'emploi par structure bénéficiaire
Centres dramatiques nationaux et régionaux	25	11	44%	9 580 €
Centres chorégraphiques nationaux	7	2	29%	s
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	57	39	68%	14 059 €
Centres nationaux et régionaux de création musicale	2	1	50%	s
Scènes nationales	44	23	52%	7 947 €
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	15	9	60%	16 124 €
Scènes conventionnées	32	16	50%	8 490 €
Orchestres permanents	8	3	38%	2 614 €
Opéras	6	3	50%	7 179 €
Théâtres de ville	39	16	41%	11 662 €
Compagnies	372	146	39%	10 070 €
Festivals	60	33	55%	11 957 €
Ensembles musicaux	71	34	48%	9 825 €
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	29	13	45%	10 346 €
Autres musiques (diffuseur, producteur)	15	5	33%	8 333 €
Autres lieux de production / diffusion	89	46	52%	10 654 €
Autres types de structures	12	4	33%	4 878 €
Type de structure non renseigné	2	1	50%	s
TOTAL	885	405	46%	10 250 €

Lecture : 52% des autres lieux de production/diffusion ont bénéficié d'aide à l'emploi en 2012, pour un montant médian de 10 654 €.

s : secret statistique - la médiane ne peut être calculée sur une population de 2 structures.

Nombre de personnes en emplois aidés sur 2012

	Nombre de structures avec emplois aidés	CUI / CAE		CUI / CIE		Emplois tremplins ou autres emplois aidés par les conseils régionaux	
		F	H	F	H	F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	13	6	4	0	0	0	0
Centres chorégraphiques nationaux	2	1	0	0	0	0	0
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	40	26	24	0	1	18	18
Centres nationaux et régionaux de création musicale	1	0	0	0	0	0	0
Scènes nationales	28	13	15	1	2	5	1
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	10	4	2	0	0	2	2
Scènes conventionnées	13	7	3	1	0	6	2
Orchestres permanents	4	3	0	0	0	0	0
Opéras	5	0	0	0	1	1	0
Théâtres de ville	21	11	8	0	0	6	4
Compagnies	149	90	32	3	0	59	16
Festivals	34	24	6	2	1	15	6
Ensembles musicaux	31	19	3	0	0	12	4
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	12	5	6	1	0	8	4
Autres musiques (diffuseur, producteur)	6	5	3	1	0	1	1
Autres lieux de production / diffusion	58	29	11	5	3	20	7
Autres types de structures	4	1	0	1	1	2	0
Type de structure non renseigné	1	1	0	0	0	0	0
TOTAL	432	245	117	15	9	155	65

	Contrats de professionnalisation		Contrats d'apprentissage		Autres emplois aidés	
	F	H	F	H	F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	7	3	4	4	0	0
Centres chorégraphiques nationaux	0	0	0	0	1	0
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	0	2	0	7	1	5
Centres nationaux et régionaux de création musicale	1	0	0	0	0	0
Scènes nationales	4	5	9	6	0	2
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	2	0	3	1	0	1
Scènes conventionnées	0	0	1	0	0	0
Orchestres permanents	1	0	1	0	0	0
Opéras	7	5	3	2	0	0
Théâtres de ville	0	1	4	1	0	0
Compagnies	4	2	3	2	26	590
Festivals	1	1	1	1	4	2
Ensembles musicaux	1	0	0	1	2	1
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0	0	0	1	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0	0	0	0	1	1
Autres lieux de production / diffusion	7	4	5	5	5	5
Autres types de structures	1	1	0	0	0	0
Type de structure non renseigné	0	0	0	0	0	0
TOTAL	36	24	34	30	41	607

Lecture : Dans les 13 scènes conventionnées ayant répondu avoir des emplois aidés, nous dénombrons 7 CUI/CAE pour des femmes et 3 pour des hommes.

CUI / CAE = contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement dans l'emploi

CUI / CIE = contrat unique d'insertion / contrat initiative emploi

Revalorisation salariale annuelle (hors NAO)

	Structures ayant effectué une revalorisation collective		Taux moyen de revalorisation	Répartition des modes de revalorisation pour les structures concernées		
	Nombre	%		Accord collectif signé avec un délégué syndical	Accord signé avec un DP	Engagement unilatéral
Centres dramatiques nationaux et régionaux	19	76%	1,34%	44%	17%	39%
Centres chorégraphiques nationaux	6	67%	1,83%	0%	0%	100%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	16	27%	2,28%	7%	0%	93%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	1	50%	s	0%	0%	100%
Scènes nationales	38	84%	1,19%	37%	11%	53%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	10	71%	1,50%	0%	10%	90%
Scènes conventionnées	16	46%	1,28%	6%	13%	81%
Orchestres permanents	8	89%	2,09%	38%	0%	63%
Opéras	7	88%	1,00%	71%	0%	29%
Théâtres de ville	17	38%	1,81%	8%	15%	77%
Compagnies	51	12%	2,71%	5%	7%	88%
Festivals	24	36%	2,25%	0%	4%	96%
Ensembles musicaux	23	31%	2,12%	5%	0%	95%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	3	10%	s	0%	0%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	4	21%	1,15%	0%	33%	67%
Autres lieux de production / diffusion	40	38%	1,85%	11%	9%	80%
Autres types de structures	0	0%	//	//	//	//
Type de structure non renseigné	0	0%	//	//	//	//
TOTAL	283	29%	1,78%	16%	8%	77%

Lecture : 67% des centres chorégraphiques nationaux ont effectué une revalorisation collective en 2012. Le taux moyen de revalorisation est de 1,83%. Tous ont réalisé cette revalorisation par engagement unilatéral.

	% de structures ayant effectué une revalorisation individuelle	Répartition en fonction du nombre de salariés concernés			
		Moins de 10 %	Entre 10 % et 30 %	Entre 30 % et 60 %	Plus de 60 %
Centres dramatiques nationaux et régionaux	52%	31%	46%	15%	8%
Centres chorégraphiques nationaux	56%	40%	20%	20%	20%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	27%	38%	19%	13%	31%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0%	//	//	//	//
Scènes nationales	47%	14%	57%	10%	19%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	50%	29%	14%	43%	14%
Scènes conventionnées	31%	45%	45%	9%	0%
Orchestres permanents	56%	60%	40%	0%	0%
Opéras	63%	80%	20%	0%	0%
Théâtres de ville	27%	25%	33%	17%	25%
Compagnies	9%	28%	17%	14%	42%
Festivals	42%	29%	29%	21%	21%
Ensembles musicaux	25%	11%	16%	11%	63%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	16%	0%	0%	20%	80%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	11%	0%	50%	50%	0%
Autres lieux de production / diffusion	33%	34%	37%	9%	20%
Autres types de structures	9%	100%	0%	0%	0%
Type de structure non renseigné	0%	//	//	//	//
TOTAL	23%	29%	30%	14%	27%

Lecture : 31% des scènes conventionnées ont effectué une revalorisation individuelle. Pour 45% d'entre elles cela a concerné moins de 10% des salariés de la scène conventionnée et pour 45% d'entre elles cela a concerné entre 10 et 30% des salariés de la structure.

Accord d'entreprise et représentation du personnel

	Structures ayant un accord d'entreprise		Parmi les structures ayant un accord d'entreprise, celles ayant négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords dans l'année	
	Nombre	%	Nombre	%
Centres dramatiques nationaux et régionaux	19	76%	3	16%
Centres chorégraphiques nationaux	4	44%	0	0%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	14	24%	3	21%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	0	//
Scènes nationales	42	91%	5	12%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	1	7%	0	0%
Scènes conventionnées	19	56%	2	11%
Orchestres permanents	9	100%	2	22%
Opéras	6	86%	3	50%
Théâtres de ville	12	28%	1	8%
Compagnies	3	1%	1	33%
Festivals	9	14%	2	22%
Ensembles musicaux	5	7%	1	20%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	1	4%	0	0%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	2	14%	0	0%
Autres lieux de production / diffusion	22	22%	7	32%
Autres types de structures	3	30%	0	0%
Type de structure non renseigné	0	0%	0	//
TOTAL	171	19%	30	18%

Lecture : 42 des scènes nationales ayant répondu à la question, soit 91%, ont un accord d'entreprises. Et parmi elles, 5 ont négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords dans l'année.

30 structures ont répondu avoir négocié ou renégocié un ou des accords dans l'année. La moitié de ces accords traite de l'aménagement du temps de travail et 20% traitent des salaires.

	Nombre de structures ayant procédé à une ou des élections IRP		Répartition des élections IRP		
	Nombre	%	Délégué du personnel	CEC	CE
Centres dramatiques nationaux et régionaux	11	44%	53%	20%	27%
Centres chorégraphiques nationaux	4	44%	67%	33%	0%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	8	14%	80%	20%	0%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	//	//	//
Scènes nationales	11	24%	56%	33%	11%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	1	7%	100%	0%	0%
Scènes conventionnées	8	24%	73%	27%	0%
Orchestres permanents	3	33%	60%	20%	20%
Opéras	2	25%	50%	0%	50%
Théâtres de ville	5	11%	63%	38%	0%
Compagnies	3	1%	100%	0%	0%
Festivals	5	8%	83%	17%	0%
Ensembles musicaux	0	0%	//	//	//
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0%	//	//	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	6%	100%	0%	0%
Autres lieux de production / diffusion	6	6%	63%	38%	0%
Autres types de structures	3	27%	60%	20%	20%
Type de structure non renseigné	0	0%	//	//	//
TOTAL	71	8%	65%	25%	10%

Lecture : Elections IRP = élections d'institutions représentatives du personnel.

CEC = Comité d'entreprise conventionnel

11 des centres dramatiques nationaux et régionaux, soit 44% de ceux ayant répondu à la question, ont procédé à une ou des élections IRP en 2012. 53% de ces élections concernent les délégués du personnel, 20% le CEC et 27% le CE.

Accord en matière d'égalité professionnelle et en matière de temps partiel



	Structures ayant conclu un accord ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle		Structures ayant conclu un accord en matière de temps partiel		Nombre total de personnes relevant de l'accord en matière de temps partiel	
	Nombre	%	Nombre	%	Femmes	Hommes
Centres dramatiques nationaux et régionaux	2	8%	2	8%	14	17
Centres chorégraphiques nationaux	0	0%	1	11%	1	0
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	0	0%	0	0%	0	0
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	0	0%	0	0
Scènes nationales	1	2%	1	2%	1	1
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	0	0%	3	21%	6	0
Scènes conventionnées	0	0%	1	3%	1	0
Orchestres permanents	2	22%	1	13%	11	28
Opéras	3	43%	0	0%	0	0
Théâtres de ville	0	0%	0	0%	0	0
Compagnies	1	0,3%	11	3%	10	4
Festivals	0	0%	3	5%	8	1
Ensembles musicaux	0	0%	3	4%	2	1
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0%	0	0%	0	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0	0%	0	0%	0	0
Autres lieux de production / diffusion	1	1%	3	3%	1	0
Autres types de structures	0	0%	0	0%	0	0
Type de structure non renseigné	0	0%	0	0%	0	0
TOTAL	10	1%	29	3%	55	52

Lecture : 1 compagnie, soit 0,3% des compagnies ayant répondu à la question, ont conclu un accord ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle.

11 compagnies, soit 3% des compagnies ayant répondu à la question, ont conclu un accord en matière de temps partiel. Dans ces compagnies, 10 femmes et 4 hommes sont concernés de ces accords.

B – Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2012

Nombre de jours d'absence des CDI et CDD de plus de 6 mois

Le calcul du nombre de jours moyens d'absence se fait sur l'ensemble des CDI et des CDD de plus de 6 mois des structures ayant répondu à la question :

nombre total de jours d'absence / nombre de CDI et de CDD de plus de 6 mois

La baisse observée par rapport aux années précédentes est purement méthodologique. Nous ne tenons pas compte, à tort, des CDD de plus de 6 mois. Cette année, la population étudiée correspond bien aux CDI et aux CDD de plus de 6 mois, comme cela est indiqué dans le questionnaire.



	Nombre de CDI et de CDD de plus de 6 mois concernés		Nombre de jours moyen d'absence par personne									
			de maladie		d'accidents du travail		de congés maternité / paternité / adoption		de congés parentaux		de congés sabbatiques ou sans solde	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	483	486	6,9	3,2	0,4	1,2	3,4	0,2	1,8	0,1	0,1	0,2
Centres chorégraphiques nationaux	108	124	5,4	0,7	0	0	0,1	0,2	0	0	0	2,5
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	233	368	1,9	2,8	0	0,1	2,7	0,2	0,02	0	0,02	0,7
Centres nationaux et régionaux de création musicale	6	12	5,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Scènes nationales	943	895	6,4	6,1	0,4	1,2	2,1	0,1	1,8	0,01	0,4	0,4
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	56	36	2,5	1,6	1,6	0	2,0	0,3	1,1	0	0,1	0
Scènes conventionnées	278	215	3,1	2,8	0,6	0,4	4,2	0,6	3,3	0,1	0,3	0,02
Orchestres permanents	199	257	8,2	5,1	0,01	0	2,1	0,1	1,3	0,004	0,2	2,7
Opéras	445	473	8,8	5,4	0,1	1,3	1,1	0,1	1,9	0,8	2,0	1,8
Théâtres de ville	343	329	6,1	2,1	0,7	1,4	3,4	0,1	0,2	0	0,1	0,7
Compagnies	578	541	1,9	0,4	0,2	0,1	1,0	0,04	0,7	0	0,3	0,11
Festivals	288	200	1,6	0,3	0	0,5	1,8	0,04	0	0	0,4	0,01
Ensembles musicaux	235	252	3,3	0,3	0,004	0	3,8	0,04	2,3	0	0,01	0,2
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	26	66	0,9	0	0	0	0	0,3	0	0	0	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	77	91	7,9	3,2	0	1	1,6	0,1	3,3	0,2	0,5	2,6
Autres lieux de production / diffusion	686	526	5,6	5,1	0,3	0,6	2,1	0,4	0,9	0,02	0,7	1,3
Autres types de structures	9	6	21,7	2,3	0	0	0	0	0	0	0	5,2
Type de structure non renseigné	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4 995	4 877	5,2	3,4	0,3	0,7	2,2	0,2	1,3	0,1	0,5	0,8

Lecture : F=femmes et H=hommes

Les 943 femmes de notre échantillon salariées en CDI ou en CDD de plus de 6 mois dans les scènes nationales, ont pris en moyenne 6,4 jours de maladie, 0,4 jour d'arrêt pour accident du travail, 2,1 jours de congés maternité/adoption, 1,8 de congés parentaux et 0,4 de congés sabbatiques ou sans solde.

Formation professionnelle



	Nombre de structures répondantes	% de structures ayant mis en place des actions de formation	Nombre de salariés concernés		% de structures avec demande de CIF	Nombre de salariés concernés		% de structures avec demande de DIF	Nombre de salariés concernés	
			F	H		F	H		F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	23	100%	210	165	17%	2	2	65%	37	21
Centres chorégraphiques nationaux	8	75%	34	17	13%	1	0	25%	1	4
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	46	80%	75	94	7%	2	1	22%	7	11
Centres nationaux et régionaux de création musicale	2	100%	2	2	0%	0	0	100%	2	1
Scènes nationales	42	98%	283	252	14%	4	2	62%	63	30
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	11	73%	12	9	9%	1	0	45%	5	0
Scènes conventionnées	25	88%	94	65	8%	2	0	36%	21	7
Orchestres permanents	7	100%	54	36	14%	1	0	57%	12	9
Opéras	6	100%	181	205	33%	1	1	100%	28	17
Théâtres de ville	34	71%	66	67	9%	1	2	32%	15	10
Compagnies	174	34%	95	28	3%	4	2	16%	28	6
Festivals	41	61%	91	46	2%	1	0	27%	37	8
Ensembles musicaux	57	37%	33	5	0%	0	0	16%	8	2
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	16	69%	11	9	0%	0	0	19%	2	2
Autres musiques (diffuseur, producteur)	10	50%	21	28	10%	0	1	10%	10	8
Autres lieux de production / diffusion	71	69%	241	177	4%	2	1	35%	58	24
Autres types de structures	8	25%	3	0	13%	2	3	13%	1	0
Type de structure non renseigné	3	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0
TOTAL	584	60%	1 506	1 205	6%	24	15	29%	335	160

Lecture : Sur les 41 festivals qui ont répondu à la question :

- 61% ont mis en place des actions de formation en 2012 et cela a concerné 91 femmes et 46 hommes ;
- 2% ont fait une demande de CIF en 2012 et cela a concerné 1 femme ;
- 27% ont fait une demande de DIF en 2012 et cela a concerné 37 femmes et 8 hommes.

C – Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDI (dont CDII - cf article V-13 de la convention collective) en 2012

Entrées et sorties CDI

	Nombre de CDI sur notre échantillon répondant			Entrées de CDI en 2012									Sorties de CDI		
				Nombre d'entrées de CDI			dont CDD transformés en CDI								
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total			
Centres dramatiques nationaux et régionaux	334	261	595	47	26	73	5	5	10	45	27	72			
Centres chorégraphiques nationaux	60	38	98	2	1	3	1	1	2	2	2	4			
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	186	242	428	43	44	87	18	10	28	19	23	42			
Centres nationaux et régionaux de création musicale	6	9	15	0	1	1	0	0	0	1	1	2			
Scènes nationales	789	562	1 351	98	57	155	14	9	23	92	52	144			
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	58	34	92	5	1	6	0	0	0	1	1	2			
Scènes conventionnées	242	154	396	31	13	44	7	0	7	33	21	54			
Orchestres permanents	101	116	217	9	4	13	3	0	3	7	5	12			
Opéras	238	217	455	34	31	65	3	2	5	25	26	51			
Théâtres de ville	308	232	540	39	33	72	17	9	26	27	24	51			
Compagnies	225	97	322	51	15	66	22	6	28	36	9	45			
Festivals	219	103	322	21	4	25	10	2	12	14	3	17			
Ensembles musicaux	83	41	124	17	4	21	2	0	2	14	10	24			
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	16	14	30	12	35	47	2	2	4	1	1	2			
Autres musiques (diffuseur, producteur)	71	84	155	2	2	4	0	0	0	4	3	7			
Autres lieux de production / diffusion	425	279	704	52	26	78	20	9	29	50	30	80			
Autres types de structures	6	3	9	4	0	4	1	0	1	2	0	2			
Type de structure non renseigné	1	1	2	0	0	0	0	0	0	1	1	2			
TOTAL	3 368	2 487	5 855	467	297	764	125	55	180	374	239	613			

Lecture : F=femmes et H=hommes

308 femmes et 232 hommes CDI sont comptabilisés en 2012 dans les théâtres de ville ayant répondu au questionnaire. Parmi eux 72 sont entrés en CDI en 2012 dont 26 correspondent à des CDD transformés en CDI. Dans le même temps, il y a eu 51 sorties de CDI dans ces structures.

Détail des sorties de CDI



	Démissions			Ruptures conventionnelles			Licenciements économiques			Autres licenciements			Départs à la retraite		
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	33	15	48	9	8	17	0	1	1	2	2	4	1	1	2
Centres chorégraphiques nationaux	1	0	1	1	1	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	12	10	22	4	11	15	3	0	3	0	2	2	0	0	0
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Scènes nationales	67	35	102	18	3	21	0	1	1	3	2	5	4	11	15
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Scènes conventionnées	26	15	41	6	1	7	0	0	0	0	2	2	1	3	4
Orchestres permanents	3	2	5	4	0	4	0	0	0	0	2	2	0	1	1
Opéras	21	20	41	2	0	2	0	0	0	0	4	4	2	2	4
Théâtres de ville	17	13	30	6	5	11	0	0	0	2	0	2	2	6	8
Compagnies	9	4	13	24	4	28	1	0	1	2	1	3	0	0	0
Festivals	5	1	6	7	2	9	0	0	0	1	0	1	1	1	1
Ensembles musicaux	5	1	6	7	6	13	0	1	1	2	1	3	0	1	1
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	2	1	3	1	0	1	0	0	0	0	2	2	1	0	1
Autres lieux de production / diffusion	33	19	52	10	7	17	0	1	1	3	1	4	4	2	6
Autres types de structures	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Type de structure non renseigné	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	236	138	374	102	50	152	4	4	8	15	20	35	17	27	44

Lecture : F=femmes et H=hommes

Dans les centres dramatiques nationaux et régionaux, parmi les 45 femmes en CDI sorties en 2012 (cf tableau précédent), 33 ont démissionné, 9 relèvent de ruptures conventionnelles, 2 d'autres licenciements et 1 d'un départ à la retraite.

D – Focus sur les CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2012

Nombre de CDII, par temps de travail

	Nombre de CDII		Répartition (en %) en fonction de la durée légale annuelle du travail					
	F	H	moins de 25%	de 25 à moins de 50%	de 50 à moins de 85%	moins de 25%	de 25 à moins de 50%	de 50 à moins de 85%
			Femmes			Hommes		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	54	15	87		4 9	93		7
Centres chorégraphiques nationaux	0	0						
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	22	12	50	23	27	33	25	42
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0						
Scènes nationales	139	65	94			89		6 5
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	16	5	75	6	19	80		20
Scènes conventionnées	54	19	96		4	89		5 5
Orchestres permanents	0	0						
Opéras	41	21	100			100		
Théâtres de ville	54	35	93		6	94		6
Compagnies	1	0	100					
Festivals	2	0	100					
Ensembles musicaux	2	1	50		50	100		
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0						
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0	0						
Autres lieux de production / diffusion	58	37	81		16 3	78		11 11
Autres types de structures	0	1				100		
Type de structure non renseigné	0	0						
TOTAL	443	211	88		6 5	85		7 8

Lecture : F=femmes et H=hommes

Sur les 54 femmes en CDII des centres dramatiques nationaux et régionaux de notre échantillon, 87% sont à moins de 25% de la durée légale annuelle du travail.

Nombre de CDII, par emploi

	Effectifs		Pourcentage	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Opérateur projectionniste	1	3	0,2%	1%
Employé(e) de nettoyage	7	1	2%	0,5%
Gardien(ne)	-	4	0%	2%
Caissier(ère)	13	5	3%	2%
Attaché(e) à l'accueil	12	3	3%	1%
Attaché(e) à l'information	5	3	1%	1%
Hôte(sse) d'accueil	138	71	31%	34%
Contrôleur	70	42	16%	20%
Hôte(sse) de salle	150	50	34%	24%
Employé(e) de bar	42	25	9%	12%
Si accord d'entreprise, autres emplois	5	4	1%	2%
TOTAL	443	211	100%	100%

Lecture : Sur les 443 femmes en CDII de notre échantillon, 138 (soit 31%) sont des hôtesse d'accueil.



Annexes

1- Questionnaire adressé aux employeurs

2- Accord sur les salaires d'avril 2011 étendu le 22 juillet 2011 (arrêté du 13 juillet 2011)

3- Grille des salaires minima au 1er janvier 2012 pour la catégorie non artistes (X.4)

4- Grille des salaires minima au 1er juillet 2012 pour la catégorie non artistes (X.4)

5- Accord sur les salaires du 3 décembre 2012 étendu le 10 avril 2013 (arrêté du 29 mars 2013)

QUESTIONNAIRE POUR LE RAPPORT DE BRANCHE DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES 2013 • Exercice 2012

Questionnaire disponible en ligne sur www.audiens.org (Sur la page d'accueil cliquez sur le bouton Accords conventionnels, puis rubrique Accord Entreprises Artistiques et Culturelles)

Si vous n'adhérez pas aux institutions de retraite complémentaire du Groupe Audiens pour votre personnel permanent, merci d'adresser votre DADS (en format dématérialisé) à eac@audiens.org

- A renvoyer avant le **31/07/2013**

1/ IDENTITE

Raison sociale de votre structure :	
Numéro de SIRET :	
Code postal :	
Ville :	

Personne à contacter :

Prénom et Nom:	
Fonction :	
Téléphone :	
Email :	

2/ GENERALITES SUR LA STRUCTURE

Appliquez-vous la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles ?	Oui ☐ Non ☐
Si non, quelle convention est appliquée dans la structure ?	
Statut juridique :	☐ Association ☐ SA ☐ SARL-EURL ☐ SCOP ☐ SEM ☐ EPCC ☐ Etablissement et régies à caractère industriel et commercial ☐ SCIC ☐ Société Publique Locale ☐ Autre
Syndicat dont la structure est membre le cas échéant :	☐ CPDO ☐ SNSP ☐ PROFEDIM ☐ SYNAVI ☐ SCC ☐ SYNDEAC ☐ SMA ☐ SYNOLYR

Licences possédées : (plusieurs choix possibles)	☐ Licence 1 ☐ Licence 2 ☐ Licence 3 ☐ Licence définitive (ancienne législation) ☐ Pas de licence
Type de structure :	☐ Centre dramatique national ou régional ☐ Centre chorégraphique national ☐ Scène de musiques actuelles (conventionnée ou non) ☐ Centre national ou régional de création musicale ☐ Scène nationale ☐ Pôle National des Arts du Cirque ☐ Centre National des Arts de la Rue ☐ Centre de Développement Chorégraphique ☐ Scène conventionnée ☐ Orchestre permanent ☐ Opéra ☐ Théâtre de ville ☐ Compagnie ☐ Festival ☐ Ensemble musical ☐ Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux ☐ Autres musiques (diffuseur, producteur) ☐ Autre lieu de production/ diffusion
Genre artistique dominant :	☐ Théâtre ☐ Danse ☐ Cirque ☐ Arts de la rue ☐ Musique classique/ lyrique/ contemporaine ☐ Musiques actuelles ☐ Cabarets-arts visuels ☐ Sans genre dominant ☐ Autre

3/ BUDGET 2012

Total des charges (total comptes 6) :	
Dont charges de personnel (total comptes 64) :	
Montant total en € des aides à l'emploi reçues en 2012 :	

4/ EMPLOIS AIDES

Nombre de personnes en emplois aidés sur 2012

	Hommes	Femmes
CUI / CAE (contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement dans l'emploi)		
CUI / CIE (contrat unique d'insertion / contrat initiative emploi)		
Emplois tremplins ou autres emplois aidés par les conseils régionaux		
Contrats de professionnalisation		
Contrats d'apprentissage		
Autres (si oui lesquels)		

5/ DIALOGUE SOCIAL

En 2012, avez-vous réalisé une revalorisation salariale?	Oui ☐ Non ☐
Si oui, sous quelle forme ?	☐ Accord collectif signé avec un délégué syndical ☐ Accord signé avec un délégué du personnel ☐ Engagement unilatéral
Taux annuel de la revalorisation collective (en%) :	
En cas de revalorisations individuelles, pouvez-vous indiquer la part que représente le nombre de personnes concernées par rapport à l'ensemble de vos salariés en CDD de plus de 6 mois ou en CDI ?	☐ Moins de 10% ☐ Entre 10% et 30% ☐ Entre 30% et 60% ☐ Plus de 60%
Avez-vous un accord ou des accords d'entreprise ?	Oui ☐ Non ☐
En 2012, avez-vous négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords ?	Oui ☐ Non ☐
Si oui, sur quel(s) aspect(s) ?	

En 2012, avez-vous organisé des élections d'institutions représentatives du personnel (IRP) ?	Oui ☐ Non ☐
Si oui, à quel type d'élections avez-vous procédé ?	☐ Délégué du personnel ☐ CEC ☐ CE (+ de 50 salariés)
En 2012, avez-vous conclu un accord ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle ?	Oui ☐ Non ☐
En 2012, avez-vous conclu un accord en matière de temps partiel ?	Oui ☐ Non ☐
Si oui, combien de personnes sont concernées ?	Hommes : Femmes :

Avez-vous déclaré des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2012 ?

Oui ☐ Non ☐

Si non, ce questionnaire est à présent terminé.

6/ SALARIES EN CDD DE PLUS DE 6 MOIS, EN CDI OU EN CDII (cf article V-13 de la convention collective)

Absence – congés

	Hommes	Femmes
Nombre de jours de maladie dans l'entreprise :		
Nombre de jours d'absence lié à un accident du travail :		
Nombre de jours de congés maternité / paternité / adoption :		
Nombre de jours de congés parental :		
Nombre de jours de congés sabbatiques ou sans solde :		

Formation

Votre structure a-t-elle mis en place des actions de formation financées par votre Opcv ?	Oui ☐	Non ☐
Si oui, combien de vos salariés ont suivi une formation professionnelle en 2012 dans ce cadre :	Hommes	Femmes
Avez-vous des salariés ayant fait une demande de Congé individuel de formation (CIF) en 2012 ?	Oui ☐	Non ☐
Si oui combien ?	Hommes	Femmes
Avez-vous des salariés ayant fait une demande de Droit individuel à la formation (DIF) en 2012 ?	Oui ☐	Non ☐
Si oui combien ?	Hommes	Femmes

7/ SALARIES EN CDI ET/OU CDII (cf article V-13 de la convention collective)

Entrées / sorties de contrats à durée indéterminée au cours de l'année 2012

	Hommes	Femmes
Entrées de CDI / CDII au cours de l'année 2012 :		
> Dont nombre de CDD transformés en CDI / CDII :		
Sorties de CDI / CDII au cours de l'année 2012 :		
> Dont nombre de démissions :		
> Dont nombre de ruptures conventionnelles :		
> Dont nombre de licenciements pour motifs économiques :		
> Dont nombre de licenciements pour autres motifs :		
> Dont nombre de départs à la retraite :		

8/ FOCUS SUR LES CDII (cf article V-13 de la convention collective)

Nombre de personnes salariées en CDII en 2012, par emploi

	Hommes	Femmes
Opérateur projectionniste		
Employé(e) de nettoyage		
Gardien(ne)		
Caissier(ère)		
Attaché(e) à l'accueil		
Attaché(e) à l'information		
Hôte(sse) d'accueil		
Contrôleur		
Hôte(sse) de salle		
Employé(e) de bar		
Si accord d'entreprise, autres emplois		

Nombre de personnes salariées en CDII en 2012, par temps de travail

	Hommes	Femmes
Moins de 25% de la durée légale annuelle du travail		
De 25% à moins de 50% de la durée légale annuelle du travail		
De 50% à moins de 85% de la durée légale annuelle du travail		

FIN du questionnaire
Merci de votre participation

ACCORD SUR LES SALAIRES

ANNÉE 2011

A l'issue de la négociation prévue à l'article L 2241-1 du Code du travail, il a été convenu ce qui suit entre :

la **CPDO**, Chambre professionnelle des directions d'opéra,

le **PROFEDIM**, Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique,

le **SCC**, Syndicat du cirque de création,

le **SMA**, Syndicat des musiques actuelles,

le **SNSP**, Syndicat national des scènes publiques,

le **SYNAVI**, Syndicat national des arts vivants,

le **SYNDEAC**, Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles,

le **SYNOLYR**, Syndicat national des orchestres et des théâtres lyriques subventionnés de droit privé,

d'une part,

ET :

(F3C) **CFDT**, Fédération Communication Conseil Culture,

SNAPAC - CFDT

FFSCEGSA-CFTC, Fédération française des syndicats de la communication écrite, graphique du spectacle et de l'audiovisuel - CFTC,

FCCS-CFE-CGC, Fédération de la culture, de la communication et du spectacle - CFE-CGC,

SNACOPVA - CFE - CGC

SNAPS - CFE - CGC, Syndicat national des artistes et des professions du spectacle,

FNSAC-CGT, Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle,

SFA-CGT, Syndicat français des artistes-interprètes,

SNAM-CGT, Syndicat national des artistes musiciens,

SYNPTAC-CGT, Syndicat national des professionnels du théâtre et des activités culturelles,

FASAP.-FO, Fédération des syndicats des arts, du spectacle, de l'audiovisuel et de la presse,

SNM-FO, Syndicat National des Musiciens,

SNLA-FO, Syndicat National Libre des Artistes,

SNSV-FO, Syndicat National du Spectacle Vivant,

d'autre part.

Handwritten signatures and initials:
MK SK
Q AB JF AH
AF AM 95 P M FG Rn CB RF AR

Accord sur les salaires / page 1

PRÉAMBULE

Les partenaires sociaux constatent et regrettent que la situation de la branche, compte tenu des stagnations ou des baisses de financements publics, ne permet pas de faire évoluer les salaires en fonction du coût de la vie, ni de réétager comme prévu, la grille des minima non artistiques.

Une nouvelle réunion des partenaires sociaux sera organisée en septembre afin d'examiner la situation économique et d'envisager, s'il y a lieu, une possibilité d'améliorer les évolutions prévues dans ce présent accord, notamment sur les salaires réels.

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD

Le présent accord s'applique à l'ensemble du personnel des entreprises entrant dans le champ d'application de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles.

[Handwritten signatures and initials]

ARTICLE 2 : REVALORISATION DES SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS

ARTICLE 2.1 : Minima conventionnels des artistes

ARTICLE 2.1.1 Minima conventionnels des artistes dramatiques et chorégraphiques engagés par les entreprises artistiques et culturelles.

Les salaires minima conventionnels des artistes dramatiques et chorégraphiques engagés par les entreprises artistiques et culturelles sont revalorisés de 1% au 1^{er} avril 2011 et de 0,6% au 1^{er} octobre 2011, selon la grille des minima ci-après.

ARTISTES DRAMATIQUES		< période de création mensualisée		
ARTISTES CHOREGRAPHIQUES		< période de répétition mensualisée		
	année >	1/04/2011 + 1%	01/10/2011 +0,6%	2012
CDI et CDD > 4 mois	minimum brut mensuel	1838,46	1849,49	1852,52
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)				
CDD < 4 mois	minimum brut mensuel	1941,73	1953,38	1955,44
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)				
CDD < 4 mois	minimum brut mensuel en cas fractionnement	2145,83	2158,70	2161,27
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)				
ARTISTES DRAMATIQUES		répétitions		
		1/04/2011 + 1%	01/10/2011 +0,6%	2012
CDD < 1 mois	service répétition	51,24	51,54	51,59
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%) augmentation par rapport à situation actuelle >				
ARTISTES CHOREGRAPHIQUES		répétitions		
		1/04/2011 + 1%	01/10/2011 +0,6%	2012
CDD < 1 mois	minimum journalier pour 4 heures de travail	51,24	51,54	51,59
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)				
	par heure indivisible au-delà de 4 heures	12,81	12,88	12,89
ARTISTES DRAMATIQUES		représentations		
ARTISTES CHOREGRAPHIQUES				
	année >	1/04/2011 + 1%	01/10/2011 +0,6%	2012
CDD < 1 mois	cachet forfaitaire jour			
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%) > si 1 ou 2 cachets dans le mois		123,69	124,44	134,82
> si PLUS de 2 cachets dans le mois		113,30	113,98	117,32

M 312
G 13
ABF 45
17 Att
B M FG RR CB NF
AOC

Les minima conventionnels des artistes musiciens sont revalorisés de 1% au 1^{er} avril 2011 et de 0.6% au 1^{er} octobre 2011 selon les grilles ci-après :

ARTISTES MUSICIENS appartenant aux ENSEMBLES MUSICAUX AVEC NOMENCLATURE		
	01/04/2011 +1%	01/10/2011 +0,6%
Salaire mensuel minimum d'embauche : CDI et CDD > 1 MOIS		
Tuttiste	2 882,68	2 899,98
Soliste	2 989,45	3 007,39
Chef de pupitre	3 192,32	3 211,47
Ces minima s'articulent avec les catégories définies dans les orchestres par accord d'entreprise.		
rémunération au cachet		
Le cachet minimum pour la rémunération d'un service indivisible de 3 heures est de :	98,66	99,25
Au-delà, au prorata temporis		
Le cas particulier des ensembles musicaux à nomenclature employant les musiciens en CDI est défini à l'article X.3.3.A		

ARTISTES MUSICIENS appartenant aux ENSEMBLES MUSICAUX SANS NOMENCLATURE			
		01/04/2011 +1%	01/10/2011 +0,6%
rémunération mensualisée			
CDI	minimum brut mensuel	2 471,86	2 486,70
CDD droit commun > 1 mois	minimum brut mensuel	2 570,61	2 586,04
CDD U > 1 mois	minimum brut mensuel	2 719,25	2 735,57
rémunération au cachet			
<i>répétitions</i>			
	Journée de 2 services (6 h et prorata temporis au-delà)	139,32	140,16
	Garantie journalière si service totalement isolé	98,66	99,25
<i>représentations</i>			
	Cas général	139,32	140,16
	7 représentations ou plus par 15 jours	122,60	123,34
<i>répétitions & représentations</i>			
	Journée avec un service de répétition et un service de représentation	213,38	214,66

ARTISTES MUSICIENS appartenant au SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES			
		01/04/2011 +1%	01/10/2011 +0,6%
rémunération mensualisée			
CDI	minimum brut mensuel	2 471,86	2 486,70
CDD droit commun > 1 mois	minimum brut mensuel	2 570,61	2 586,04
CDD U > 1 mois	minimum brut mensuel	2 719,25	2 735,57
rémunération au cachet			
répétitions	Journée de 2 services (montant à verser sous la forme de 2 cachets)	98,75	99,34
	Garantie journalière si service isolé	74,06	74,51
représentations	Cas général	139,32	140,16
	7 représentations ou plus par 15 jours	122,60	123,34
	salles musiques actuelles < 300pl	98,66	99,25
	première partie	98,66	99,25
	plateau découverte	98,66	99,25

ARTISTES MUSICIENS engagés au sein d' AUTRES ENTREPRISES			
		01/04/2011 +1%	01/10/2011 +0,6%
rémunération mensualisée			
CDI	minimum brut mensuel	2 471,96	2 486,80
CDD droit commun > 1 mois	minimum brut mensuel	2 570,61	2 586,04
CDD U > 1 mois	minimum brut mensuel	2 719,25	2 735,57
rémunération au cachet			
répétitions	un service de 3 h	98,66	99,25
représentation		98,66	99,25

M BK

Q IB
 FAB co huf p M Rr
 AS RF AR

ARTICLE 2.1.3 : Minima conventionnels des artistes lyriques

Les minima conventionnels des artistes lyriques sont revalorisés de 1% au 1^{er} avril 2011 et de 0,6% au 1^{er} octobre 2011, selon la grille ci-après :

ARTISTE DE CHŒUR		01/04/2011 + 1%	01/10/2011 +0,6%
rémunération mensualisée			
CDI			
rémunération variable en fonction de l'ancienneté			
De la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} année		1 735,12	1 745,53
De la 5 ^{ème} à la 7 ^{ème} année		1 766,40	1 777,00
De la 8 ^{ème} à la 10 ^{ème} année		1 828,04	1 839,01
De la 11 ^{ème} à la 13 ^{ème} année		1 890,86	1 902,21
De la 14 ^{ème} à la 16 ^{ème} année		1 962,01	1 973,78
17 ^{ème} année		2 015,35	2 027,45
A partir de la 18 ^{ème} année		1% par an	
CDD droit commun > 1 mois		1 773,34	1 783,98
CDD U > 1 mois		1 950,66	1 962,37
rémunération au cachet			
répétitions			
	Journée de 2 services	119,53	120,25
	Garantie journalière si service totalement isolé	89,66	90,20
représentations			
	Cas général	119,53	120,25
	Période continue > à 1 semaine	87,03	87,55
répétitions & représentations			
	Journée avec un service de répétition et un service de représentation	193,60	194,76
Prime de Feux visée à l'article XVI-5		55,55	55,88

ARTISTE LYRIQUE SOLISTE		01/04/2011 + 1%	01/10/2011 +0,6%
rémunération mensualisée			
CDI	minimum brut mensuel	2 271,24	2 284,86
CDD droit commun > 1 mois	minimum brut mensuel	2 271,24	2 284,86
CDD U > 1 mois	minimum brut mensuel	2 497,84	2 512,83
rémunération au cachet			
répétitions			
	Journée de 2 services	139,32	140,16
	Garantie journalière si service totalement isolé	98,66	99,25
représentations			
	Cas général	139,32	140,16
	Période continue > à 1 semaine	122,60	123,34
répétitions & représentations			
	Journée avec un service de répétition et un service de représentation	213,38	214,66

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including "BK", "FG", "AH", "AS", "NG", "AN", and others.

ARTICLE 2.2 : Revalorisation des salaires minima fixés à l'article X-4 (catégorie non artistes)

Les parties conviennent que les minima conventionnels définis à l'article X-4 (grille des salaires bruts minima pour un horaire de 151h40) sont revalorisés en deux temps :

➤ Une première revalorisation de 1% au 1^{er} avril 2011, selon la grille des minima ci-après.

	échelon 1	échelon 2	échelon 3	échelon 4	échelon 5	échelon 6	échelon 7	échelon 8	échelon 9	échelon 10	échelon 11	échelon 12
Groupe 1	3 159,85	3 254,64	3 349,44	3 444,23	3 539,03	3 633,82	3 728,62	3 823,41	3 918,21	4 013,00	4 107,80	4 202,59
Groupe 2	2 416,45	2 488,94	2 561,43	2 633,93	2 706,42	2 778,91	2 851,41	2 923,90	2 996,39	3 068,89	3 141,38	3 213,87
Groupe 3	2 209,26	2 275,54	2 341,82	2 408,10	2 474,38	2 540,65	2 606,93	2 673,21	2 739,49	2 805,77	2 872,04	2 938,32
Groupe 4	2 022,98	2 083,67	2 144,36	2 205,05	2 265,74	2 326,43	2 387,12	2 447,81	2 508,49	2 569,18	2 629,87	2 690,56
Groupe 5	1 680,02	1 730,42	1 780,83	1 831,23	1 881,63	1 932,03	1 982,43	2 032,83	2 083,23	2 133,63	2 184,03	2 234,43
Groupe 6	1 519,38	1 564,96	1 610,55	1 656,13	1 701,71	1 747,29	1 792,87	1 838,45	1 884,04	1 929,62	1 975,20	2 020,78
Groupe 7	1 465,87	1 509,85	1 553,83	1 597,80	1 641,78	1 685,75	1 729,73	1 773,71	1 817,68	1 861,66	1 905,64	1 949,61
Groupe 8	1 388,51	1 430,16	1 471,82	1 513,47	1 555,13	1 596,78	1 638,44	1 680,09	1 721,75	1 763,40	1 805,06	1 846,72
Groupe 9	1 365,00	1 405,95	1 446,90	1 487,85	1 528,80	1 569,75	1 610,70	1 651,65	1 692,60	1 733,55	1 774,50	1 815,45

Nota : Le minima du 1^{er} échelon du groupe 9 est équivalent au SMIC mensuel (pour 151H40 mn) au 1^{er} janvier 2011.

- Une deuxième revalorisation de 0.6% au 1^{er} octobre 2011, selon la grille des minima ci-après

	échelon 1	échelon 2	échelon 3	échelon 4	échelon 5	échelon 6	échelon 7	échelon 8	échelon 9	échelon 10	échelon 11	échelon 12
Groupe 1	3 178,80	3 274,17	3 369,53	3 464,90	3 560,26	3 655,63	3 750,99	3 846,35	3 941,72	4 037,08	4 132,45	4 227,81
Groupe 2	2 430,94	2 503,87	2 576,80	2 649,73	2 722,66	2 795,59	2 868,51	2 941,44	3 014,37	3 087,30	3 160,23	3 233,16
Groupe 3	2 222,52	2 289,20	2 355,87	2 422,55	2 489,22	2 555,90	2 622,57	2 689,25	2 755,92	2 822,60	2 889,28	2 955,95
Groupe 4	2 035,12	2 096,17	2 157,22	2 218,28	2 279,33	2 340,38	2 401,44	2 462,49	2 523,55	2 584,60	2 645,65	2 706,71
Groupe 5	1 690,10	1 740,81	1 791,51	1 842,21	1 892,92	1 943,62	1 994,32	2 045,03	2 095,73	2 146,43	2 197,14	2 247,84
Groupe 6	1 528,50	1 574,35	1 620,21	1 666,06	1 711,92	1 757,77	1 803,63	1 849,48	1 895,34	1 941,19	1 987,05	2 032,90
Groupe 7	1 474,67	1 518,91	1 563,15	1 607,39	1 651,63	1 695,87	1 740,11	1 784,35	1 828,59	1 872,83	1 917,07	1 961,31
Groupe 8	1 396,84	1 438,74	1 480,65	1 522,55	1 564,46	1 606,36	1 648,27	1 690,17	1 732,08	1 773,99	1 815,89	1 857,80
Groupe 9	1 365,36	1 406,32	1 447,28	1 488,24	1 529,20	1 570,16	1 611,12	1 652,08	1 693,04	1 734,00	1 774,96	1 815,92

me BK

G8 IB / AH
AB 35 m7 p m R

GS RF AR

Accord sur les salaires / page 7

ARTICLE 3 : SALAIRES REELS

Les parties conviennent que les salaires réels au sens de l'article X-2 alinéa 1 sont revalorisés de 0.5 % au 1^{er} avril 2011 dès lors qu'ils se situent au-dessus des minima conventionnels de branche.

Par dérogation, à l'alinéa précédent, il est entendu que cette revalorisation ne se cumule pas :

1° Lorsqu'un accord collectif d'entreprise ou un engagement unilatéral de l'employeur a prévu une revalorisation générale des salaires égale ou supérieure à 0,5 % au cours de l'année civile 2011.

2° avec une revalorisation individuelle acquise par le salarié dans son emploi dans l'entreprise au cours de l'année civile 2011.

Si la revalorisation prévue dans les deux cas ci-dessus (1° et 2°) est inférieure à 0,5 %, la différence entre la revalorisation prévue au présent article et la revalorisation accordée devra être appliquée.

ARTICLE 4 : REVALORISATION DE L'INDEMNITE DE DÉPLACEMENT POUR L'ANNÉE 2011

Le montant de l'indemnité de déplacement est actualisé à **95.40 euros**, ventilé selon les modalités suivantes :

Chaque repas principal : **17.10 euros**

Chambre et petit déjeuner : **61.20 euros**

Ce montant entrera en vigueur au 1^{er} avril 2011.

Lorsqu'aux termes des dispositions de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, l'employeur a l'obligation de verser au salarié en déplacement professionnel ou en tournée une indemnité de petit déjeuner déconnectée de la nuitée, ladite indemnité de petit déjeuner sera égale à **5,80 euros**.

ARTICLE 5 : INDEMNITE D'EQUIPEMENT

Conformément à l'article VII.3.3, pour les salariés engagés en contrat à durée déterminée ayant l'obligation de porter des équipements de protection et de sécurité, l'employeur, en respect de ses obligations, fournit ces équipements ou participe aux frais par le versement d'une indemnité brute par jour partiellement ou totalement travaillé.

L'indemnité journalière prévue en ce sens à l'article VII.3.3. est revalorisée à 1,44 € brut à compter du 1^{er} avril 2011.

ARTICLE 6 : TABLEAU INDICATIF DES DIFFERENTES PRIMES ET INDEMNITES

Indemnité de déplacement (article VIII)	95,40 € ventilé comme suit 17,10 € chaque repas principal 61,20 € chambre et petit déjeuner 5,80 € le petit déjeuner seul
Indemnité de panier (article VII-1)	10,00 €
Indemnité d'équipement (article VII-3-3)	1,44 €
Prime de feu habillé (article VII-4)	12,10 €
Prime de participation au jeu (article VII-4)	15,93 €

Ces différentes indemnités et primes entrent en vigueur au 1^{er} avril 2011.

ARTICLE 7 : ENTREE EN VIGUEUR ET DEPOT DE L'ACCORD

L'accord de salaires 2011 est applicable à compter de sa signature et de la date mentionnée au présent accord, soit au 1er avril 2011, sans effet rétroactif au 1er janvier. Les parties conviennent que le présent accord est applicable aux membres adhérents des organisations signataires au 1er avril 2011. Il sera également porté à l'extension par la partie la plus diligente.

BK

Accord sur les salaires / page 8

Fait à Paris, le 15 avril 2011

en vingt-cinq exemplaires

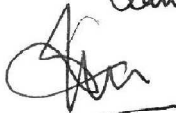
Pour la CPDO

PO. Thomas LAURIET dit PREVOST



Pour le PROFEDIM

Aline GUILLEMIN



Pour le SCC



Pour le SMA

A. Hamedouché

Pour le SNSP

Michel LEBESGUE



Pour le SYNAVI

Bernard KILL



ht or

Pour le SYNDEAC

Irene BASIUS



Pour le SYNOLYR

C. BAMANN



Pour la (F3C) CFDT

René Fontanaraga



Pour le SNAPAC - CFDT

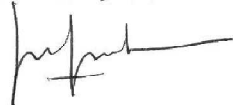
Albert ROSSE



Pour la FFSCEGSA-CFTC

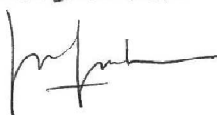
Pour la FCCS-CFE-CGC

P.O. D. BARDA



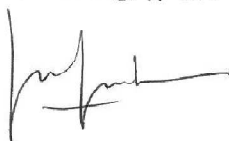
Pour le SNACOPVA - CFE - CGC

P.O. D. BARDA



Pour le SNAPS - CFE - CGC

Daniel BARDA



12

Pour le FNSAC-CGT R.O. Marc SLIPON



Pour le SFA-CGT FOUA VERRY DENYS



Pour le SNAM-CGT Marc SLIPON



Pour le SYNPTAC-CGT Angeline BARTHELEMY

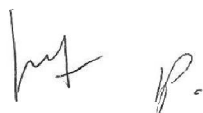


Pour FASAP.-FO

Pour le SNM-FO. Rodrigue Raymond



Pour le SNLA-FO



Pour le SNSV-FO

Notre 12, 1994, 1995, 1996

Notre 12, 1994, 1995, 1996

htp

**Grille des salaires minima au 1er janvier 2012
pour la catégorie non artistes (X.4)**

	échelon 1	échelon 2	échelon 3	échelon 4	échelon 5	échelon 6	échelon 7	échelon 8	échelon 9	échelon 10	échelon 11	échelon 12
Groupe 1	3 178,80	3 274,17	3 369,53	3 464,90	3 560,26	3 655,63	3 750,99	3 846,35	3 941,72	4 037,08	4 132,45	4 227,81
Groupe 2	2 430,94	2 503,87	2 576,80	2 649,73	2 722,66	2 795,59	2 868,51	2 941,44	3 014,37	3 087,30	3 160,23	3 233,16
Groupe 3	2 222,52	2 289,20	2 355,87	2 422,55	2 489,22	2 555,90	2 622,57	2 689,25	2 755,92	2 822,60	2 889,28	2 955,95
Groupe 4	2 035,12	2 096,17	2 157,22	2 218,28	2 279,33	2 340,38	2 401,44	2 462,49	2 523,55	2 584,60	2 645,65	2 706,71
Groupe 5	1 690,10	1 740,81	1 791,51	1 842,21	1 892,92	1 943,62	1 994,32	2 045,03	2 095,73	2 146,43	2 197,14	2 247,84
Groupe 6	1 528,50	1 574,35	1 620,21	1 666,06	1 711,92	1 757,77	1 803,63	1 849,48	1 895,34	1 941,19	1 987,05	2 032,90
Groupe 7	1 474,67	1 518,91	1 563,15	1 607,39	1 651,63	1 695,87	1 740,11	1 784,35	1 828,59	1 872,83	1 917,07	1 961,31
Groupe 8	1 396,84	1 438,74	1 480,65	1 522,55	1 564,46	1 606,36	1 648,27	1 690,17	1 732,08	1 773,99	1 815,89	1 857,80
Groupe 9	1 365,36	1 406,32	1 447,28	1 488,24	1 529,20	1 570,16	1 611,12	1 652,08	1 693,04	1 734,00	1 774,96	1 815,92

* *Hausse du SMIC au 1er janvier 2012* : le SMIC mensuel base 35H est porté à 1398,37 € brut (contre 1393,82 € brut par mois précédemment). Les montants de 1365,36 € et 1396,84 € correspondant respectivement aux échelons 1 des groupes 9 et 8 de la grille des salaires des emplois autres qu'artistiques sont automatiquement revalorisés en conséquence à 1398,37 €.

**Grille des salaires minima au 1er juillet 2012
pour la catégorie non artistes (X.4)**

	échelon 1	échelon 2	échelon 3	échelon 4	échelon 5	échelon 6	échelon 7	échelon 8	échelon 9	échelon 10	échelon 11	échelon 12
Groupe 1	3 178,80	3 274,17	3 369,53	3 464,90	3 560,26	3 655,63	3 750,99	3 846,35	3 941,72	4 037,08	4 132,45	4 227,81
Groupe 2	2 430,94	2 503,87	2 576,80	2 649,73	2 722,66	2 795,59	2 868,51	2 941,44	3 014,37	3 087,30	3 160,23	3 233,16
Groupe 3	2 222,52	2 289,20	2 355,87	2 422,55	2 489,22	2 555,90	2 622,57	2 689,25	2 755,92	2 822,60	2 889,28	2 955,95
Groupe 4	2 035,12	2 096,17	2 157,22	2 218,28	2 279,33	2 340,38	2 401,44	2 462,49	2 523,55	2 584,60	2 645,65	2 706,71
Groupe 5	1 690,10	1 740,81	1 791,51	1 842,21	1 892,92	1 943,62	1 994,32	2 045,03	2 095,73	2 146,43	2 197,14	2 247,84
Groupe 6	1 528,50	1 574,35	1 620,21	1 666,06	1 711,92	1 757,77	1 803,63	1 849,48	1 895,34	1 941,19	1 987,05	2 032,90
Groupe 7	1 474,67	1 518,91	1 563,15	1 607,39	1 651,63	1 695,87	1 740,11	1 784,35	1 828,59	1 872,83	1 917,07	1 961,31
Groupe 8	1 396,84	1 438,74	1 480,65	1 522,55	1 564,46	1 606,36	1 648,27	1 690,17	1 732,08	1 773,99	1 815,89	1 857,80
Groupe 9	1 365,36	1 406,32	1 447,28	1 488,24	1 529,20	1 570,16	1 611,12	1 652,08	1 693,04	1 734,00	1 774,96	1 815,92

* *Hausse du SMIC au 1er juillet 2012* : le SMIC horaire est porté à 9,40 € et à 1425,67 € brut par mois contre 1398,37 € précédemment (SMIC mensuel base 35h). Les montants de 1365,36 € et 1396,84 € correspondant respectivement aux échelons 1 des groupes 9 et 8 et 1406,32 € du groupe 9 échelon 2 de la grille des salaires des emplois autres qu'artistiques sont automatiquement revalorisés en conséquence à 1425,67 €.

Accord sur les salaires dans le cadre de l'article L 2241-2-1 du code du travail

A l'issue de la négociation prévue à l'article L 2241-2-1 du Code du travail, il a été convenu ce qui suit entre :

CPDO - Chambre Professionnelle des Directions d'Opéra

PROFEDIM - Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique

SCC - Syndicat du Cirque de Création

SMA - Syndicat des Musiques Actuelles

SYNDEAC - Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles

SNSP - Syndicat National des Scènes Publiques

SYNAVI - Syndicat National des Arts Vivants

SYNOLYR - Syndicat National des Orchestres et Théâtres lyriques

d'une part,

ET :

Fédération Communication – CFTC

Syndicat National CFTC

FASAP – FO – Fédération des Arts, du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Presse

SNLA-FO - Syndicat National Libre des Artistes

SNM-FO - Syndicat National des Musiciens

NSV-FO - Syndicat National du Spectacle Vivant

FCCS – CFE-CGC -Fédération de la Culture, de la Communication et du Spectacle

SNACOPVA-CFE-CGC

SNAPS-CFE-CGC - Syndicat National des Artistes et des Professions du Spectacle

F3C CFDT - Fédération Communication Conseil Culture

SNAPAC- CFDT

FNSAC –CGT - Fédération du Spectacle CGT

SFA – CGT - Syndicat Français des Artistes

SYNPTAC – CGT -Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles

SNAM-CGT - Syndicat National des Artistes Musiciens

d'autre part.

Accord sur les salaires / page 1



ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD

Le présent accord s'applique au personnel des emplois autres qu'artistiques des entreprises entrant dans le champ d'application de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles.

Ces emplois sont classifiés et nomenclaturés à l'article XI-3 de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles.

ARTICLE 2 : REVALORISATION DES SALAIRES MINIMA FIXES A L'ARTICLE X-4 (CATEGORIE NON ARTISTES)

Les parties conviennent que les minima conventionnels définis à l'article X-4 (grille des salaires bruts minima pour un horaire de 151h40) sont revalorisés au 1^{er} décembre 2012 :

- Groupe 9 : revalorisation de 4,42% par rapport à la grille des minima au 1^{er} octobre 2011 des échelons 1 à 12 (soit pour l'échelon 1, un salaire minimum de 1.425,67 €, équivalent au SMIC mensuel pour 151H40 mn au 1^{er} juillet 2012),
- Groupe 8 : revalorisation de 4,42% par rapport à la grille des minima au 1^{er} octobre 2011 des échelons 1 à 12 (soit pour l'échelon 1, un salaire minimum de 1.458,58 €)
- Groupes 7 à 1 : revalorisation de 0,3% par rapport à la grille des minima au 1^{er} octobre 2011 des échelons 1 à 12

Ainsi, la grille des minima est la suivante :

	échelon 1	échelon 2	échelon 3	échelon 4	échelon 5	échelon 6	échelon 7	échelon 8	échelon 9	échelon 10	échelon 11	échelon 12
Groupe 1	3 188,34	3 283,99	3 379,64	3 475,29	3 570,94	3 666,59	3 762,24	3 857,89	3 953,54	4 049,19	4 144,84	4 240,49
Groupe 2	2 438,24	2 511,38	2 584,53	2 657,68	2 730,83	2 803,97	2 877,12	2 950,27	3 023,41	3 096,56	3 169,71	3 242,85
Groupe 3	2 229,19	2 296,06	2 362,94	2 429,81	2 496,69	2 563,57	2 630,44	2 697,32	2 764,19	2 831,07	2 897,94	2 964,82
Groupe 4	2 041,22	2 102,46	2 163,70	2 224,93	2 286,17	2 347,41	2 408,64	2 469,88	2 531,12	2 592,35	2 653,59	2 714,83
Groupe 5	1 695,17	1 746,03	1 796,88	1 847,74	1 898,60	1 949,45	2 000,31	2 051,16	2 102,02	2 152,87	2 203,73	2 254,58
Groupe 6	1 533,09	1 579,08	1 625,07	1 671,06	1 717,06	1 763,05	1 809,04	1 855,03	1 901,03	1 947,02	1 993,01	2 039,00
Groupe 7	1 479,09	1 523,47	1 567,84	1 612,21	1 656,58	1 700,96	1 745,33	1 789,70	1 834,08	1 878,45	1 922,82	1 967,19
Groupe 8	1 458,58	1 502,34	1 546,09	1 589,85	1 633,61	1 677,37	1 721,12	1 764,88	1 808,64	1 852,40	1 896,15	1 939,91
Groupe 9	1 425,67	1 468,44	1 511,21	1 553,98	1 596,75	1 639,52	1 682,29	1 725,06	1 767,83	1 810,60	1 853,37	1 896,14

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR ET DÉPÔT DE L'ACCORD

Les parties conviennent que le présent accord est applicable aux membres adhérents des organisations signataires au 1^{er} décembre 2012. Il sera porté à l'extension par la partie la plus diligente.

Fait à Paris, le 3 décembre 2012

en 28 exemplaires

W F

Accord sur les salaires / page 2

W F AS AM B S PC

CPDO - Chambre Professionnelle des Directions d'Opéra



PROFEDIM - Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique



SCC - Syndicat du Cirque de Création

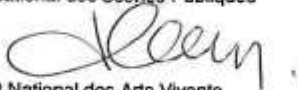
SMA - Syndicat des Musiques Actuelles



SYNDEAC - Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles



SNSP - Syndicat National des Scènes Publiques



SYNAVI - Syndicat National des Arts Vivants

SYNOLYR - Syndicat National des Orchestres et Théâtres lyriques



Fédération Communication - CFTC



POWAK

Syndicat National CFTC



POWAK

FASAP - FO - Fédération des Arts, du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Presse

SNLA-FO - Syndicat National Libre des Artistes

SNM-FO - Syndicat National des Musiciens

SNSV-FO - Syndicat National du Spectacle Vivant

FCCS - CFE-CGC -Fédération de la Culture, de la Communication et du Spectacle



Accord sur les salaires / page 3

SNACOPVA-CFE-CGC

SNAPS-CFE-CGC - Syndicat National des Artistes et des Professions du Spectacle

F3C CFDT - Fédération Communication Conseil Culture

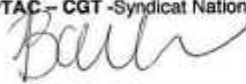


SNAPAC- CFDT

FNSAC –CGT - Fédération du Spectacle CGT

SFA – CGT - Syndicat Français des Artistes

SYNPTAC – CGT - Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles



SNAM-CGT - Syndicat National des Artistes Musiciens